Quatre-vingt-sixième année. — N° 164. Le numéro : 15 francs. Samedi 17 Juillet 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

CODE DE LA ROUTE

Le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la **police de la circulation routière,** publié au *Journal officiel* du 11 juillet 1954, a fait l'objet d'un fascicule spécial n° **54-86 S** qui est vendu ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **35 F** (*règlement par mandat, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13]).

Ce décret sera complété, au cours du mois de juillet, par une dizaine d'arrêtés ministériels qui seront également groupés en fascicules spéciaux au fur et à mesure de leur publication au *Journal officiel*; lorsque tous ces textes seront parus, ils seront réunis en une brochure, sous couverture forte, à laquelle sera annexé un fascicule spécial **en couleurs** édité par l'Institut géographique national et reproduisant les nouveaux panneaux de la signalisation routière.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6762).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 10 juillet 1954 portant élévation de classe et mise en disponibilité de sous-préfets (p. 6762).

(2 t.)

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 6763).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 6764).

Décret du 16 juillet 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6765).

Arrêté du 10 juillet 1954 portant délégation de signature (p. 6765).

Tours de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (pp. 6766, 6779 et 6780).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Décret n° 54-729 du 10 juillet 1954 relatif aux attributions du ministre des finances, des affaires économiques et du plan concernant le commissariat général du plan (p. 6781).

Décret du 13 juillet 1954 portant délégation de signature (p. 6781).

Arrêté du 5 juillet 1954 portant affectation provisoire au secrétariat d'Etat au budget (direction générale des impôts, enregistrement et service des domaines) d'un chalet édifié dans le département de la Meuse (p. 6782).

Arrêté du 7 juillet 1954 relatif au calcul de la réserve mathématique et des capitaux constitutifs des rentes réglées financièrement à servir par les sociétés d'assurances à la suite d'accidents du travail (p. 6782).

Arrêté du 7 juillet 1954 relatif au calcul de la réserve mathématique et des capitaux constitutifs des rentes à servir par les sociétés d'assurances et afférentes aux opérations visées aux paragraphes 9°, 9° *bis*, 10°, 12° et 17° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938 (p. 6783).

Arrêté du 16 juillet 1954 fixant les conditions dans lesquelles certaines marchandises introduites dans le département de la Réunion sont exonérées des droits d'octroi de mer (p. 6783).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 8 juillet 1954 portant classement du nouveau tracé de la route nationale n° 651 dans la voirie nationale et déclassement du délaissé (p. 6783).

Arrêté du 8 juillet 1954 relatif à l'examen pour l'obtention du certificat de motoriste à la pêche (p. 6784).

Arrêté portant relèvement des péages perçus au port de Caen au profit de la chambre de commerce (rectificatif) (p. 6781).

Arrêté portant délégation de signature (rectificatif) (p. 6781).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement et sur une liste d'aptitude, promotions, affectations, réintégration, attributions de fonctions et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 6781).

Officiers de port (p. 6785).

Ponts et chaussées (p. 6785).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nominations, mutation et admission à la retraite (services extérieurs) (p. 6786).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 54-730 du 16 juillet 1954 relatif aux primes de rendement susceptibles d'être attribuées au personnel titulaire de la radiodiffusion-télévision française (p. 6787).

Arrêtés du 8 juillet 1954 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 6787).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 10 juillet 1954 portant déclaration d'utilité publique de travaux d'aménagement hydraulique entrepris par l'Etat en Camargue (p. 6789).

Arrêtés portant nominations, réintégration, mutations, acceptation de démission et mise en congé de longue durée (eaux et forêts et services agricoles) (p. 6789).

Tableaux d'avancement pour l'année 1954 (administration centrale, (p. 6791).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer pour l'année 1954 et promotions (p. 6791).

Tableau d'avancement pour l'année 1954 des administrateurs de la France d'outre-mer et *décret* du 16 juillet 1954 portant promotions (p. 6796).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires appartenant aux cadres régis par décret (additif) (p. 6798).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission supérieure des conventions collectives (p. 6798).

Décisions des 1er, 2, 3, 5 et 6 juillet 1954 portant homologation de machines pour le travail du bois et des matières similaires (p. 6798).

Décision du 7 juillet 1954 portant homologation d'une presse mue mécaniquement destinée au travail à froid des métaux (p. 6801).

Décision du 8 juillet 1954 portant homologation de dispositifs de sécurité pour presse utilisée pour le travail du cuir et des matières similaires (p. 6801).

Décision du 9 juillet 1954 portant homologation de machines à cylindres et de dispositifs de sécurité pour machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc (p. 6802).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté fixant la composition du jury pour le concours ouvert par arrêté du 4 juin 1954 pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé (p. 6802).

Arrêtés portant autorisation de cumul de fonctions et mise en disponibilité (inspection de la population et de l'entr'aide sociale et pharmaciens inspecteurs) (p. 6802).

Nominations à des emplois réservés (p. 6802).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6803).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6803).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 16 juillet 1954. — Convocations de commissions (p. 6804).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 6805).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de délibération de l'assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie en date du 19 mars 1954 modifiant la quotité des droits de douane à l'importation sur certains produits d'origine animale (p. 6806).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de déchéance de la nationalité française (p. 6806).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Vierzon (Cher) (p. 6806).

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs aux hôpitaux civils de Grenoble (Isère) (p. 6806).

Annonces (p. 6807).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRES TECHNIQUE

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et au progrès technique,

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié par le décret n° 54-1030 du 21 août 1954 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pierre Quesnay, licencié en droit, est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et au progrès technique, en remplacement de M. Jacques Beguin, nommé, par décret du 10 juillet 1954, directeur du cabinet du préfet d'Oran.

M. Pierre Quesnay exercera les fonctions de chef du secrétariat particulier.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 13 juillet 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1954.

HENRI LONGCHAMBON.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 10 juillet 1954 portant élévation de classe de sous-préfets.

Par décret du 10 juillet 1954:

Sont élevés à la 1re classe:

M. Bourgin (François), sous-préfet de 2e classe, directeur de cabinet du préfet de la Gironde.

M. Gilly (Gabriel), sous-préfet de 2e classe, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais.

Est élevé à la 2e classe:

M. Leclerc (Jean-Marie), sous-préfet de 3e classe, détaché à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Par décret du 10 juillet 1954, M. Lebar (Pierre), sous-préfet de 2e classe, détaché auprès du ministère des affaires étrangères, est élevé à la 1re classe.

Décret du 10 juillet 1954 plaçant un sous-préfet en disponibilité.

Par décret du 10 juillet 1954, M. Marc (Albert), sous-préfet hors classe à Pointe-à-Pitre, est placé dans la position de disponibilité prévue à l'article 30 du décret du 19 juin 1950 modifié, relatif au statut particulier du corps préfectoral.

Il percevra, dans cette position, la moitié du traitement afférent à son grade.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 30 en date du 9 juillet 1954, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

Cheneau (Jacques-Pierre-Joseph), médecin lieutenant, service de santé, 3e bataillon de parachutistes vietnamiens.

Coquin (Georges), médecin lieutenant-colonel, service de santé, 2e D. M. T.

Denizard (Marcel), garde, garde républicaine, mle 19949, bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 33 en date du 9 juillet 1954, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Ahmed ben Jilali ben M'Hamed, 2e classe, 4e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains, mle 1380/53, recrutement de Rabat.

Berga-Florenza (Juan), 2e classe, 3e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie, mle 1475, recrutement de Marseille.

Choun Nouandara, sous-lieutenant, 21e bataillon léger lao, mle 6714.

Dai Ha Chinh, sous-lieutenant, bataillon de marche du génie.

Danh-Cham, caporal-chef, 2e bataillon du régiment de Corée, 8e compagnie, mle 138216/48.

Ey-Yoeung, premier canonnier, 8e compagnie du 2e bataillon du régiment de Corée, mle 123245/47.

Gadke (Heinz), 2e classe, 4e compagnie moyenne de réparation de légion étrangère, mle 99242.

Gning Gayki, 2e classe, bataillon de marche du 5e régiment d'infanterie coloniale, mle 40167, recrutement de Saint-Louis.

Hau Van Dai, caporal, bataillon de marche du 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 372226, recrutement de Saigon.

Heil (Rudi), 2e classe, 4e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie, mle 99369.

Himbert (Roger), sergent-chef, 4e compagnie du 73e bataillon d'infanterie vietnamien, mle 11087, recrutement de Nancy.

Hoang Huu Thin, sous-lieutenant, garde nationale du Nord-Vietnam.

Jordan (Rudi), 2e classe, 3e bataillon, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 91518.

Knab (Edmond), 2e classe, 2e bataillon, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 98858.

Larbi ben Mohamed ben Karboub, 2e classe, 4e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains, mle 1427.

Lecrivain (Jean-Alexandre), capitaine, 73e bataillon vietnamien.

Luke (Horst), 2e classe, 2e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie, mle 99577.

Mohamed ben Salah ben Miloudi, 2e classe, 4e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains, mle 1451.

Nguyen Van Cang, sous-lieutenant, 22e bataillon vietnamien.

Nguyen Van Thuc, caporal, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, mle 399030/52.

Petrochilo (Hector-Raymond), capitaine, bataillon de marche du 5e régiment d'infanterie coloniale.

Phan Phat Dinh, lieutenant, 24e bataillon vietnamien. Cette citation à l'ordre de l'armée annule et remplace la citation à l'ordre de la division accordée à cet officier par ordre général n° 215 du 4 mai 1954 du général Bourgund.

Ripoll (Juan), 2e classe, 3e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie, mle 98504, recrutement d'Oran.

Romualdo-Ayala (Antonio), 2e classe, 2e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie, mle 95430.

Sang Au Van, 2e classe, 1er bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie, mle 209.

Schunemann (Horst), 2e classe, 2e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie, mle 98174.

Strensch (Herbert), 2e classe, 3e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie, mle 96248.

Suacot (Joseph), capitaine, mission militaire française au Sud-Vietnam, 61e bataillon vietnamien.

Van Nieuland (Arthur), 2e classe, 4e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie, mle 96231.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 35 en date du 9 juillet 1954, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

Albran (Robert-Lucien), garde, 1re légion de marche de garde républicaine.

Dornoy (Jean-Marie), médecin lieutenant, service de santé, régiment de Corée, 1er bataillon.

Moures (Roger-Paul), lieutenant, 1re légion de marche de garde républicaine.

Poignant (Jean), garde, 22e bataillon de tirailleurs algériens (C. C. B.).

Warme-Janville (Jean-Léon-Gaston), médecin commandant service de santé, compagnie de commandement et des services n° 100.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 36 en date du 10 juillet 1954, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

Ben Naceur ben Mohamed, 1re classe, 2/5e régiment de tirailleurs marocains, 8e compagnie, mle 888/49 × 2393. Cette citation annule et remplace la citation n° 0702 du 31 mars 1954.

Bertoncini (Jean), adjudant, bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Briouze (Jules), sergent, 22e bataillon de tirailleurs algériens, C. C. B.

Castillo-Fernandez (Ignacio), 2e classe, mle 90163, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, 7e compagnie (T. M.).

Cazabon (Roger), adjudant-chef, 61e bataillon vietnamien (T. C.).

Charbonnier (Henri-Jules-Ernest), chef de bataillon, 72e bataillon vietnamien (T. M.).

Charon (Emile-Lucien-Joseph), lieutenant, 8e régiment de spahis algériens (T. M.).

Chauvin (Pierre-François), lieutenant, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens (T. M.).

Cordonnier (Robert), lieutenant, 23e groupe d'aviation d'observation d'artillerie (T. M.).

Dehouck (Albert), capitaine, 23e groupe d'aviation d'observation d'artillerie (T. C.).

Doan Van Tuy, caporal, mle 293, 506e compagnie légère de supplétifs vietnamienne (T. C.).

Douillard (Marcel-Jean-Louis), lieutenant, 3/5 régiment de tirailleurs marocains (T. M.).

Dumas (Jacques-Marie-Roger), médecin général, service de santé des forces terrestres du Nord-Vietnam (T. C.).

Dumouchel de Premare (Xavier-Paul-Louis), lieutenant, 2/3e régiment de tirailleurs marocains (T. M.).

Fleutiaux (Michel-Jean-Gilbert), lieutenant, 23e groupe d'aviation d'observation d'artillerie (T. M.).

Gibour (Jean-Pierre-Marie), lieutenant, 23e groupe d'aviation d'observation d'artillerie (T. C.).

Granara (Roger), lieutenant, 23e groupe d'aviation d'observation d'artillerie (T. M.).

Granger (Henri-Robert), capitaine, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens (T. M.). Cette citation annule et remplace la citation n° 633 du 23 mars 1954.

Habert (Marcel-Joseph), sergent-chef, bataillon de marche du 23e régiment d'infanterie coloniale (T.C.).

Huot (Pierre-Charles-Louis), lieutenant colonel, forces terrestres du Nord-Vietnam (T.M.).

Labrousse (René), maréchal des logis, 23e groupe d'aviation d'observation d'artillerie (T.M.).

Legendre (Jean-André), sergent-chef, 3/6e régiment d'infanterie coloniale (T.C.).

Levraux (Jean-Jacques-Rodolphe), chef de bataillon, 2e bataillon du 5e régiment de tirailleurs marocains (T.M.).

Martinelli (Antoine-Simon-Raymond), capitaine, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens (T.M.).

Micalef (Christian-Gilbert-Jacques), sous-lieutenant de réserve, 2/13e demi-brigade de Légion étrangère (T.M.).

De Montgrand (Charles-Jules-Marie-Joseph), capitaine, 8e régiment de spahis algériens.

Muraccioli (Joseph-Antoine), lieutenant, régiment d'infanterie coloniale du Maroc (T.C.).

Phelep (Henri), chef d'escadrons, régiment d'infanterie coloniale du Maroc (T.M.).

Preaud (Alain-Marie-Pierre-Luc), lieutenant, 8e régiment de spahis algériens (T.M.).

Rappenne (Jules-Adrien-Georges), chef d'escadrons, forces terrestres du Centre-Vietnam (T.M.).

Regnier (René-Joseph-Louis), lieutenant, 1er bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Robert (Jean-Marie-Joseph), chef d'escadrons, groupe mobile n° 4 (T.M.).

Sabourin (Yves), lieutenant, bataillon de marche indochinois (T.M.).

Sebille (Robert), brigadier, 8e régiment de spahis algériens (T.M.).

Skowronski (Antoni), sergent, mle 50978, 2e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie (T.M.).

Suacot (Joseph), capitaine, 61e bataillon vietnamien (T.C.).

Taxy (Marius), sergent, groupement mixte d'intervention (T.M.).

Timan Ouled Miguette, sergent mle 2865, 32e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais (T.C.).

Tocqueville (Guy-Charles), lieutenant, groupement mixte d'intervention (T.M.).

Vetillard (Julien-Victor), lieutenant, 5e section de l'état-major interarmées et des forces terrestres (T.C.).

De Winter (Hermann-Robert), colonel, artillerie des forces terrestres du Nord-Vietnam (T.M.).

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

Piroth (Charles-Jean-Clément), colonel, forces terrestres du Nord-Vietnam (T.M.).

Riner (Gaston), forces terrestres du Nord-Vietnam, administrateur de la France d'outre-mer.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision n° 54 en date du 6 juillet 1954, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Mainguy (Charles-Alfred), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 18, du 15 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Kirch (Mathias), capitaine, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Delvigne (Maurice), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 18, du 15 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Lalanne (Jean-Claude), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Wurtz (André), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Bouthemy (Sylvain), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Rouaux (Henri), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Larrere (Michel), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Paly (Robert), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Sicart (Robert), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Fenot (Jean), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

De la Fournière (Louis-Pierre), commandant, groupe de transport 2/64 « Anjou ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 18, du 15 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Dorleac (Joseph-Louis), adjudant-chef, groupe de transport 2/64 « Anjou ».

Le Touzouze (Félix-Louis), adjudant-chef, groupe de transport 2/64 « Anjou ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 20 du 30 décembre 1953 du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Fleury (Léon-Albert), adjudant, groupe de transport 2/64 « Anjou ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 20, du 30 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Jehl (Léon-Henri), adjudant, groupe de transport 2/64 « Anjou ».

Trouillard (Pierre-Marie), adjudant, groupe de transport 2/64 « Anjou ».

Corbet (André-Jean), sergent-chef, groupe de transport 2/64 « Anjou ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 20, du 30 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Vandam (Jack-Emile), sergent-chef, groupe de transport 2/64 « Anjou ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 20, du 30 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Besnard (Jack-Edmond), sergent, groupe de transport 2/64 « Anjou ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 20, du 30 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Bornet (Edouard-Paul), sergent, groupe de transport 2/64 « Anjou » Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 20, du 30 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Quenet (Jean-Joseph), sergent, groupe de transport 2/64 « Anjou ».

Moreau (Bernard-François), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.

Parisot (Clovis-François), lieutenant, escadrille de reconnaissance outre-mer n° 80.

Honhon (Paulette), convoyeuse de l'air de 2e classe, sous-groupement des moyens militaires de transport aérien. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de renseignements accordée par ordre général n° 20, du 30 décembre 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Additif à la décision n° 37 du 2 novembre 1953:

Après: « Bories (Félix-Henri), sergent, groupe de chasse 2/9 « Auvergne », ajouter: « Margottin (Georges), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ». Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. »

Additif à la décision n° 44 du 6 février 1954:

Après: « Lecoq (Jean), lieutenant, groupe de chasse 2/9 « Auvergne », ajouter: « Rapinat (Pierre), capitaine, groupe de chasse 2/22 « Languedoc ». Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. »

Par décision n° 55 en date du 7 juillet 1954, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Agnel (Pierre-Louis), commandant, groupe de chasse 1/22 « Saintonge ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de chasse accordée par ordre général n° 19 en date du 22 décembre 1953, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Chesnais (André-Henri), commandant, groupe de transport 1/64 « Béarn ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre général n° 20 en date du 30 décembre 1953, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Lemoine (André), lieutenant, groupe de transport 1/64 « Béarn ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 20 du 30 décembre 1953, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Gauthier (René), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 19 en date du 22 décembre 1953, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Benon (Guy), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 19 en date du 22 décembre 1953, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Poitevin (Yvon), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Romani (Emilien), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Rouge (Guy), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 19 en date du 22 décembre 1953, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Couteret (Pierre-Jean), adjudant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».

Carrie (Christian-Roland), sergent, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Corneille (Pierre), adjudant-chef, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Santais (Robert), adjudant-chef, bataillon de l'air 1/191. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre général n° 4 en date du 27 juillet 1953, du général de division aérienne, commandant l'air en Extrême-Orient.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre spéciale des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Additif à la décision n° 44 en date du 6 février 1954, portant citations à l'ordre de l'armée aérienne:

Après: lieutenant Le Coq (Jean), groupe de chasse 2/9 « Auvergne », ajouter: « Kœnig (Jean), capitaine, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Strullu (Roger), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

« Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre spéciale des théâtres d'opérations extérieurs avec palme ».

Décret du 16 juillet 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 juillet 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le conseil de l'ordre entendu, est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

L'école des mousses. Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945. Déjà citée.

Délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 52-660 du 7 juin 1952 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le lieutenant-colonel Augier (Jean), chef du service administratif du ministère de la défense nationale et des forces armées, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre de la défense nationale et des forces armées, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures, conventions, contrats et avenants et, en général, toutes opérations comptables concernant les chapitres suivants de la section commune au budget de la défense nationale.

Chap. 31-01. — Traitement et indemnités du ministre, des membres de son cabinet et des personnels civils de l'administration centrale de la défense nationale.

Chap. 31-81. — Postes permanents à l'étranger. — Soldes, traitements et indemnités.

Chap. 32-01. — Administration centrale de la défense nationale. — Remboursement de frais.

Chap. 32-81. — Missions à l'étranger. — Remboursement de frais.

Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires. — Défense nationale.

Chap. 33-95. — Prestations et versements facultatifs. — Défense nationale.

Chap. 34-01. — Administration centrale de la défense nationale. — Matériel.

Chap. 34-03. — Presse, information.

Chap. 34-04. — Sports et compétitions.

Chap. 34-81. — Postes permanents à l'étranger. — Matériel.

Chap. 34-91. — Organismes extérieurs interarmées. — Fonctionnement.

Chap. 37-91. — Participation aux dépenses de fonctionnement de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord.

Chap. 37-92. — Frais de fonctionnement des organismes de liaison chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte d'assistance mutuelle.

Chap. 37-93. — Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire.

Chap. 37-94. — Transport de correspondances militaires.

Chap. 37-95. — Subvention aux associations des militaires de réserve.

Chap. 38-94. — Dépenses des exercices clos. — Défense nationale.

Chap. 53-91. — Organismes extérieurs interarmées. — Matériel.

Chap. 54-92. — Organismes extérieurs interarmées. — Infrastructure.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le lieutenant-colonel Augier, la délégation prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par M. le commandant Chevalier (Claude) et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. le commandant Chevalier, par M. Evrard (Henri), agent supérieur de l'administration centrale (direction des services financiers et des programmes).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1954.

PIERRE KŒNIG.

Tours de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Extrait des listes A et B établi à la date du 1er juillet 1954.

Références :

D. M. n° 97284 PM/I.B du 15 juin 1949.
Modificatif n° 1 du 27 septembre 1949.
Modificatif n° 2 du 31 décembre 1949.
Modificatif n° 3 du 6 juin 1950.
Modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.
Modificatif n° 5 du 6 février 1952.
Modificatif n° 6 du 10 mars 1952.
C. M. n° 172983 PM/I. B. du 10 octobre 1952.

NOTA. — La date figurant après les prénoms des officiers inscrits sur la liste ci-dessous est la date de naissance des intéressés. Elle est suivie soit du numéro d'inscription de ces officiers sur les listes générales d'ancienneté arrêtées au 1er juillet 1953, soit de la date de promotion dans les grades des intéressés.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait des listes des tours de départ (tour normal et tour spécial) annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du 4e trimestre 1954 l'extrait établi à la date du 2 avril 1954, inséré au *Journal officiel* du 21 avril 1954, pages 3840 et suivantes et ses additifs insérés aux Journaux officiels des 22 juin 1954, pages 5927 et suivantes et 25 juin 1954, page 6076 et suivante.

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er octobre 1954 et le 1er janvier 1955.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DGSSA en date du 19 août 1949, leur aptitude physique au transport par voie aérienne devra en particulier être déterminée. Les officiers brevetés parachutistes, appartenant ou non à une formation aéroportée, seront en outre soumis à une visite médicale de contrôle d'aptitude au saut dans les conditions prévues par l'instruction provisoire n° 5115-2/7/DGSSA du 22 octobre 1948.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 30 juillet 1954, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

Ne figurent pas également sur le présent extrait les officiers mis en sursis en application de la décision ministérielle n° 45387 PM/I.B du 19 mars 1953.

IV. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ, aucun des officiers inscrits sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information, qui aurait pour résultat de retarder son départ.

V. — *Prescriptions particulières.* — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), le 30 juillet 1954, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs ou à celui du régiment de Corée en Indochine.

Infanterie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste « A ».

MM.
1 Leroy (Christian), 23 mai 1904 (1er janvier 1954), 2e région (en sursis).
2 Andolenko (Serge), 13 juin 1907 (1er octobre 1953), 1re région (en sursis).
3 Senges (Maurice-Gaston), 21 mars 1909, 1er octobre 1953, 3e région (en sursis).
4 Robelin (René), 4 avril 1908 (1er juillet 1954), 1re région.
5 Bonviolle (Pierre), 21 mars 1902 (1er juillet 1954), 1re région.
6 Lapeyre (Jean), 13 octobre 1907, 1er juillet 1954, 6e région.
7 Devautour (Paul), 23 février 1908 (1er juillet 1954), 2e région.
8 Angebault (Roger), 24 juillet 1904 (1er juillet 1954), Tunisie.
9 Magneron (Robert), 6 mai 1902 (2 avril 1954), 2e région.
10 Chaumont (François), 24 mars 1905 (2 avril 1954), administration centrale.
11 Guyot (François), 26 novembre 1905 (2 avril 1954), 4e région.
12 Jarry (André), 15 mai 1904 (2 avril 1954), 10e région.
13 Menard (André), 4 août 1910 (31 mars 1954), administration centrale.
14 Arnould (Jean), 4 décembre 1906 (31 mars 1954), 2e région.
15 Lecointe (Gérard), 7 juillet 1912 (31 mars 1954), F. F. Allemagne.
16 Gazeau (Claude), 15 septembre 1906 (1er octobre 1953), 1re région.
17 Chombart de Lauwe (Marc), 26 février 1906 (1er octobre 1953), 1re région.
18 Glises de La Rivière (Léon), 16 novembre 1906 (1er octobre 1953), 3e région.
19 Ollion (Paul), 1er juillet 1911 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.

Chefs de bataillon.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Doyen (Jean), 26 juillet (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
2 Dancausse (Fernand), 30 mai 1906, n° 446, F. F. Allemagne.
3 Rogere (Louis), 20 juin 1909, n° 692, F. F. Allemagne.
4 Quilghini (Jacques), 17 juin 1914 (2 avril 1954), administration centrale.
5 Lerosey (Bernard), 24 août 1915 (2 avril 1954), F. F. Allemagne.
6 Bury (Marcel), 20 mars 1908, n° 450, F. F. Allemagne.
7 Micheli (Côme), 13 février 1912, 2 avril 1954, Maroc.
8 Dangel (Albert), 22 août 1911, 2 avril 1954, 10e région.
9 Dhe (Michel), 10 janvier 1911 (2 avril 1954), F. F. Allemagne.

Liste « A ».

MM.
10 Goguel (Frédéric), 10 septembre 1913 (31 mars 1954), administration centrale.
11 Demilly (Georges), 12 juin 1908, n° 1026, administration centrale.
12 Gillot (Georges), 3 avril 1905, n° 603, administration centrale.
13 Blanchard (Georges), 26 février 1914, n° 1034, 1re région.
14 Clery-Melin (Robert), 6 décembre 1912, n° 838, 1re région.
15 Lamure (Joanny), 28 septembre 1906 (2 avril 1954), Maroc.
16 Delcourt (Pierre), 26 octobre 1908 (1er janvier 1954), Maroc.
17 Meraud (Marc), 1er mars 1909 (1er octobre 1953), 1re région.
18 Meyer (Jean), 15 décembre 1914, n° 1013, F. F. Allemagne.
19 Maron (Georges), 5 juillet 1914, n° 919, 1re région (en sursis).
20 Ducret (Michel), 17 décembre 1911, n° 964, F. F. Allemagne.
21 Mens (Albert), 8 juillet 1910, n° 909, Tunisie (en sursis).
22 Valot (François), 26 mai 1904, n° 902, 1re région (en sursis).
23 Hemmer (Jean), 28 mars 1913, n° 886, administration centrale (en sursis).
24 Boret (Maurice), 1er juillet 1916, n° 869, administration centrale (en sursis).
25 Laugier (Paul), 11 décembre 1910, n° 864, 1re région (en sursis).
26 Berlin (Pierre), 19 février 1910, n° 789, 1re région.
27 Recasens (François), 24 septembre 1912, n° 784, administration centrale.
28 Wauquier (Albert), 19 octobre 1907, n° 783, administration centrale.
29 Grimaldi (Louis), 23 juillet 1908, n° 779, 10e région.
30 Mengin (Henri), 1re septembre 1908, n° 777, F. F. Allemagne.
31 Mangieu (Jean), 24 décembre 1908, n° 767, 1re région.
32 Paille (Raoul), 1er mars 1908, n° 613, F. F. Allemagne (en sursis).
33 Baucheron de Boissoudy (Bernard), 14 avril 1911, n° 597, 1re région (en sursis).
34 Hurbin (Charles), 4 juillet 1911, n° 544, F. F. Allemagne.
35 Delivre (Joseph), 9 octobre 1910, n° 543, administration centrale.
36 Breart de Boisanger (André), 8 janvier 1907, n° 537, 3e région.
37 Philipp (Félix), 4 février 1907, n° 503, 8e région.
38 Bourdeaux (Pierre), 3 juillet 1908, n° 500, 2e région.
39 Brossolet (Pierre), 10 juin 1908, n° 493, 7e région.
40 Anthony (Louis), 23 mai 1910, n° 492, F. F. Allemagne.
41 Eveno (Armand), 6 décembre 1908, n° 491, 6e région.
42 Puech (Jacques), 5 février 1911, n° 488, 1re région.
43 Chambert (René), 2 juin 1910, n° 482, 7e région.
44 Rodier (Gabriel), 24 septembre 1907, n° 480, 1re région.
45 Bodenan (Jean), 4 septembre 1903, n° 479, 3e région.
46 Martin (Paul-Eugène), 29 janvier 1911, n° 470, 1re région.
47 De Gouvello (Philippe), 24 juin 1908, n° 469, 10e région.
48 Leport (Emile), 1er mai 1905, n° 468, 3e région.
49 Suire (Maurice), 9 juillet 1908, n° 465, 6e région.
50 Magnin (Paul), 14 décembre 1907, n° 461, 1re région.
51 Demiautte (René), 14 août 1910, n° 459, 7e région.
52 L'Huillier (Maurice), 9 août 1906, n° 448, F. F. Allemagne.
53 Texier (Clément), 15 novembre 1907, n° 444, 6e région.
54 Emery (René), 17 juillet 1905, n° 443, 1re région.

55 Vas (Louis), 14 mai 1907, n° 412, 2e région.
56 Bret (Emile), 20 juillet 1905, n° 141, 10e région.
57 Nielly (Paul), 18 mars 1911, n° 438, administration centrale.
58 Caillol (Maurice), 4 avril 1910, n° 437, 8e région.
59 Barjaud (André), 28 septembre 1907, n° 436, administration centrale.
60 Lefort (Maurice), 2 février 1908, n° 435, Tunisie.
61 Gauly (Pierre), 11 novembre 1913, n° 430, 8e région.
62 Guillaume (Jean), 6 février 1910, n° 429, 10e région.
63 Deligey (Paul), 27 juillet 1904, n° 425, 4e région.
64 Salle (Paul), 22 août 1908, n° 423, 1re région.
65 Pousse (Eugène), 20 décembre 1905, n° 422, 10e région.
66 Sergent (René), 4 novembre 1909, n° 418, F. F. Allemagne.
67 De Barberin-Barberini (Guillaume), 10 mars 1906, n° 416, F. F. Allemagne.
68 Laurens (Léon), 6 mars 1909, n° 414, Tunisie.
69 Bullier (Pierre), 28 juin 1907, n° 409, F. F. Allemagne.
70 Relenet (Roger), 2 novembre 1907, n° 408, 7e région.
71 Valache (Jean), 24 juin 1908, n° 407, Tunisie.
72 Revel (Armand), 25 juin 1906, n° 406, 5e région.
73 Pallier (Yves), 22 juin 1906, n° 404, 10e région.
74 Dufrey (Jean), 2 novembre 1907, n° 401, administration centrale.

Capitaines.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM
1 Croix (Yves-Aimé-Théophile), 7 février 1912, n° 2332, 8e région (en sursis).
2 Hauguel (Jacques-Fernand-Joseph), 3 mars 1914, n° 810, 1e région (en sursis).
3 Santini (Michel-Pierre), 22 juin 1924, n° 2435, F. F. Allemagne (en sursis).
4 De Charpin Feugerolles (Bertrand-Charles-Marie), 11 octobre 1915, n° 948, F. F. Autriche (en sursis).
5 Cahart (François-Roger), 1er décembre 1924, n° 636, 3e région (en sursis).
6 De Nantes (François-Marie-Jean), 17 janvier 1921, n° 1162, 6e région (en sursis).
7 Roulin (Jean-Christian-Marie-Henri), 13 juillet 1922, n° 1764 1re région (en sursis).
8 Chiarelli (Jean-Jules-Léon-Joseph), 9 mars 1910, n° 2143, 9e région (en sursis).
9 Proal (Jean-Camille-Louis), 27 septembre 1921, n° 1415, 8e région (en sursis).
10 Bire (Jean-André-Alfred), 7 juin 1923, n° 1767, administration centrale (en sursis).
11 Cournault (Gérard-Louis), 26 juin 1909, n° 119, Maroc (en sursis).
12 Desenard (Hubert-Marie-Urbain-Lucien), 8 septembre 1913, n° 219, 3e région, école (en sursis).
13 Noel (François), 24 décembre 1913, n° 1697, 10e région (en sursis).
14 Houdemont (Louis-Maurice), 4 octobre 1914, n° 238, F. F. Allemagne (en sursis)
15 Houille (Paul-Maurice-Camille-Alexis), 4 novembre 1909, n° 1740, 7e région (en sursis).
16 Herpin (Xavier-Martin-Marie), 10 novembre 1919, n° 966, F. F. Allemagne (en sursis).
17 Berjon (André-Henri-René-Jean), 2 avril 1921, n° 1223, 1re région (en sursis).
18 Dubois (Charles-Albert-Clément-Auguste), 17 février 1922, n° 1255, 1re région (en sursis).
19 Lercuvreur (Léon-Ernest-René-Maurice), 28 octobre 1913, n° 2317, F. F. Allemagne (en sursis).
20 Posty (Robert-Léon), 31 juillet 1914, n° 2007, Maroc (en sursis).
21 Marchand (André-Henri-Edmond), 14 novembre 1917, n° 471, F. F. Allemagne (en sursis).
22 Malezieux-Dehon (Jacques-Jean-Henri-Louis), 17 juin 1923, n° 2382, 3e région, école (en sursis).
23 Guyon (Jean-Joseph-Gilbert), 26 août 1915, n° 769, 10e région (en sursis).
24 Quarez (Jean-Alfred Clément), 5 décembre 1919, n° 625, 1re région (en sursis).
25 Tavernier (Pierre-Paul-Michel-Marie), 1er octobre 1914, n° 779, 9e région (en sursis).
26 Roch (André-Louis-François), 10 décembre 1921, n° 1656, 1re région (en sursis).
27 D'hoker (Raymond-Marie), 13 novembre 1918, n° 1364, 4e région, école (en sursis).
28 Gombeaud (Michel-Marie-Georges), 8 octobre 1916, n° 451, F. F. Allemagne (en sursis).
29 Zalay (René-André), 21 juin 1924, n° 2250, 3e région, école (en sursis).
30 Burgard (Pierre-Georges-Michel), 21 décembre 1922, n° 2227, 4e région, école (en sursis).
31 Gentilleau (Jean-Marie-André), 3 mars 1921, n° 2237, 3e région, école (en sursis).
32 Collin (Norbert-Adolphe), 3 mai 1913, n° 2029, F. F. Allemagne (en sursis).
33 Pichene (René), 13 décembre 1917, n° 1585, 6e région (en sursis).
34 Hauer (Joseph), 30 janvier 1922, n° 2346, 8e région, école (en (sursis).
35 Mazeyrac (Antoine-Eugène-Jean-Marie), 11 juin 1913, n° 2310, 10e région (en sursis).
36 Chopin (Raymond-Marius-Louis), 28 juin 1917, n° 315, F. F. Autriche (en sursis).
37 Giuliano (Joseph-Félix), 3 avril 1913, n° 1103, F. F. Allemagne (en sursis).
38 Pascual (Gilbert-Elole), 1er décembre 1923, n° 1728, F. F. Allemagne (en sursis).
39 Rolland (Marcel-Louis-Marie), 1er octobre 1918 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
40 Sarrus (Jacques-André), 24 septembre 1912, n° 1675, 10e région (en sursis).
41 Blondel (Henri), 27 décembre 1913, n° 2108, 6e région (en sursis).
42 Vet (Hugues-Eugène-Achille), 7 janvier 1920, n° 1372, 3e région, école (en sursis).
43 Lavalou (René), 5 mars 1918, n° 1597, 3e région, école (en sursis).
44 Masson (André-Fernand), 25 mars 1915, n° 530, 1re région (en sursis).
45 Stino (Louis-Joseph), 4 février 1915, n° 1169, 4e région, école (en sursis).
46 Hartmann (Emile), 14 septembre 1910, n° 2055, Maroc (en sursis).
47 Kaiser (Louis-Edouard), 1er mars 1909, n° 177, 6e région (en sursis).
48 Mozat (Gérard-Claude-François-Marie), 26 janvier 1926, n° 2501, 4e région, école (en sursis).
49 Rousseau (Marcel), 17 décembre 1914, n° 2156, 4e région, école (en sursis).
50 Baule (Robert-Guy), 17 mars 1918, n° 989, 1re région (en sursis).
51 Buzy-Debat (Vincent-Jean-Marie), 7 janvier 1921, n° 1123, 1re région (en stage).
52 André (Corentin-Marie), 21 mars 1919, n° 2303, 7e région (en sursis).
53 Gilles-Giovannoni (Alphonse-Marcel), 13 avril 1910, n° 1906, 10e région (en sursis).
54 Dazin (Etienne), 17 mars 1910, n° 1724, 10e région (en sursis).
55 Martineau (Maurice-Jacques-Roger-Daniel), 17 octobre 1915, n° 148, 6e région (en sursis).
56 Didier (Bruno-Joseph-Henri), 17 août 1918, n° 993, administration centrale (en sursis).
57 Lanternier (Jean-Maurice-François-Georges), 19 octobre 1914, n° 776, administration centrale (en sursis).
58 Roux (Albert-Marius), 12 août 1917, n° 1387, F. F. Allemagne (en sursis).
59 Ouvrard (Louis-Edmond-François), 17 décembre 1909, n° 1746, F. F. Allemagne (en sursis).
60 David (Guy-Jean-Louis), 7 juillet 1918, n° 1173, 6e région (en sursis).
61 Galvet (Marcel-Jean), 27 janvier 1908, n° 1193, F. F. Allemagne (en sursis).
62 Jaugeon (Louis-Victor), 16 juillet 1914, n° 1099, 6e région (en sursis).
63 Brault (Guy-Marie-François-Léon-Robert), 30 janvier 1916, n° 205, Maroc (en sursis).
64 Kaczmareck (Adalbert), 20 juin 1916, n° 1577, 10e région (en sursis).
65 Tiphine (Georges-Pierre), 31 juillet 1912, n° 1248, 4e région, école (en sursis).
66 De Taisne (Angélito-Christian-Marie-Urse), 15 septembre 1916, n° 139, 1re région (en sursis).
67 Deschard (Bernard-Georges-Marie), 6 octobre 1921, n° 1760, F. F. Allemagne (en sursis).
68 Aumonnier (Jean-Léon-Albert), 25 mai 1918, n° 1191, 4e région, école (en sursis).
69 Perez (Georges-Constant), 3 avril 1922 (1er janvier 1954), 10e région (en sursis).
70 Marengo (Fernand-Antoine), 24 septembre 1921, n° 1799, 10e région (en sursis).
71 Fargeot (André-Georges), 2 novembre 1914 (1er janvier 1954), 6e région (en sursis).
72 Peron (Hervé-Marie), 29 janvier 1915, n° 1643, 1re région (en sursis).
73 Rouanet (Henri-Marie-Camille-Pierre), 14 juin 1914, n° 356, Tunisie (en sursis).
74 Bouchard (Robert-Jean), 23 avril 1916, n° 1151, 4e région, école (en sursis).
75 Simon (Alexis-Louis), 2 mai 1914, n° 2122, 6e région (en sursis).
76 Beuret (André-Paul), 15 février 1912, n° 1992, 1re région (en sursis).
77 Allegrini (François-Gabriel), 18 novembre 1909, n° 1913, Tunisie (en sursis).
78 Ayral (René-Julien), 17 mai 1911, n° 310, administration centrale (en sursis).

79 Olivier (Henri-Lucien), 2 mai 1923, n° 2342, 4e région, école (en sursis).
80 Lonchampt (Edouard-Marie-Alfred), 16 août 1919, n° 1151, 5e région (en sursis).
81 Carmes (Maurice), 13 mars 1914, n° 135, 9e région (en sursis).
82 Groben (Henri), 1er décembre 1914 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
83 Oudot de Dainville (Philippe-Alix-Marie-Jean), 18 octobre 1920, n° 1987, 1re région (en sursis).
84 Sylvestre (Roger-Georges), 6 juillet 1914, n° 1296, 9e région (en sursis).
85 Maury (Albert-Charles-Louis), 15 septembre 1918, n° 1689, F. F. Allemagne (en sursis).
86 Hachin (Léopold), 7 décembre 1911, n° 1667, 6e région, école (en sursis).
87 Origne (Raymond-Francis), 17 janvier 1920 (21 avril 1954), 9e région (en sursis).
88 Bignon (Lucien-Marcel), 18 juin 1918 (1er avril 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
89 Isnard (Roger-Jean-Henri), 11 août 1922 (21 avril 1954), 1re région (en sursis).
90 Reboul (Georges-Henri), 10 avril 1919 (1er avril 1954), 6e région (en sursis).
91 Dubrana (Robert-Louis-Jean-Baptiste-Clément), 20 février 1912 (2 avril 1954), 6e région (en sursis).
92 Cazalet (Jean-Auguste), 11 juin 1919, n° 322, 1re région (en sursis).
93 Collenot (René-Ernest-Marie), 17 septembre 1920, n° 437, administration centrale (en sursis).
94 Baustert (Serge-Georges-Louis), 21 novembre 1911, n° 266, administration centrale (en sursis).
95 Ledoux (René-Auguste), 11 février 1920, n° 1519, 6e région (en sursis).
96 Prieur (Louis-André-Charles), 8 décembre 1917, n° 999, F. F. Allemagne (en sursis).
97 Renault (Fernand-Marie-Paul), 4 avril 1919, n° 1318, F. F. Allemagne (en sursis).
98 Laffargue (François), 18 novembre 1921, n° 1121, 8e région (en sursis).
99 Bentegeat (Pierre-Yves), 15 mai 1915, n° 230, administration centrale (en sursis).
100 Bardet (Pierre-Henri-Marie), 16 mai 1914, n° 1115, 8e région (en sursis).
101 Petit (Victor-Marie-Joseph), 1er novembre 1915, n° 372, administration centrale (en sursis).
102 Bertaud (Lucien-Désiré), 4 février 1915, n° 1109, Maroc (en sursis).
103 Wingert (Ernest-Louis), 27 juin 1919, n° 2157, 9e région (en sursis).
104 Guillaumeau (André-Robert-Paul), 24 mai 1917, n° 1708, F. F. Allemagne (en sursis).
105 Windson (Alfred-Camille), 20 juin 1916, n° 2048, Tunisie (en sursis).
106 Larrieu (Roger), 14 octobre 1910, n° 1845, Maroc (en sursis).
107 Lalanne (Roger-François-Alexandre), 6 février 1915, n° 931, F. F. Allemagne (en sursis).
108 Mercet (Prosper-Martial), 20 octobre 1913 (31 mars 1954), 6e région (en sursis).
109 Pichon (Elie-Auguste), 7 août 1916, n° 1506, Maroc (en sursis).
110 Blazy (Norbert-Joseph-Charles), 11 juillet 1917, n° 1185, 8e région (en sursis).
111 Daumont (Maurice), 20 septembre 1918, n° 1236, 6e région (en sursis).
112 Gondallier de Tugny (Henri-Gérard), 25 juin 1911, n° 1194, 1re région (en sursis).
113 Parcollet (André-Jean-Louis), 2 mai 1920, n° 811, F. F. Allemagne (en sursis).
114 Ulrich (Jean-Jacques), 15 octobre 1916 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
115 Auger (Léonce-Gabriel), 6 février 1910, n° 2185, 3e région (en sursis).
116 Griffi (Toussaint), 15 avril 1910, n° 1219, 10e région (en sursis).
117 Rochette (Louis-Jean), 27 juin 1920, n° 2302, 8e région (en sursis).
118 Brogniart (Marcel-Louis-Joseph), 27 avril 1916 (1er juillet 1954), 2e région (en sursis).
119 Rollet (Serge-Lucien), 11 août 1912, n° 1247, 3e région, école (en sursis).
120 Coudrin (Guy-Pierre-Louis), 4 décembre 1918 (1er octobre 1953), 4e région, école (en sursis).
121 Fagot (Robert-Louis-Constant), 11 novembre 1913, n° 720, F. F. Allemagne (en sursis).
122 Bailly (René-Adrien-Emile), 28 mai 1917, n° 2288, 6e région (en sursis).
123 Bouard (Lucien-Joseph-Maurice), 6 novembre 1917, n° 1256, Maroc (en sursis).
124 Bonnet (Lucien-Victor), 17 novembre 1922 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
125 Nizon (Edmond-François), 19 août 1916 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
126 Barbier (Jacques-Victoire-Henri), 29 novembre 1918, n° 1447, 4e région, école (en sursis).
127 Sieffert (André-Jean), 10 novembre 1919, n° 2385, 6e région (en sursis).
128 Guillot (Roger-Henri-Louis), 5 mai 1914, n° 1079, 7e région (en sursis).
129 Fontaine (Edmond-Louis), 20 novembre 1911, n° 2092, 10e région (en sursis).
130 Tikhodoumoff (Vitaly), 5 janvier 1912, n° 1531, 3e région, école (en sursis).
131 Pugnet (Lucien-Louis-Henri), 19 mai 1918, n° 1398, Maroc (en sursis).
132 Kirsch (Erwin-Armand), 28 mars 1915, n° 1234, 6e région (en sursis).
133 Groselier (Joseph-Henri-Paul-Marie), 11 mars 1915, n° 869, F. F. Allemagne (en sursis).
134 Agnes (Roger-Emile-Louis), 12 juin 1913, n° 2295, 3e région (en sursis).
135 Dellenbach (Marcel-Léon), 3 janvier 1923, n° 1803, 1re région (en sursis).
136 Ghisgant (Marcel-Anatole-Charles-Eugène), 22 juillet 1916, n° 1734, Maroc (en sursis).
137 Proux (André), 23 septembre 1920, n° 1430, F. F. Allemagne (en sursis).
138 Barbier (Marcel-Maurice-Florimond), 28 mars 1917, n° 916, 10e région (en sursis).
139 Salducci (Pierre), 26 janvier 1909, n° 1283, F. F. Allemagne (en sursis).
140 Tordelli (André), 5 mai 1913 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
141 Douay (Lucien-Fernand), 12 mars 1914 (2 avril 1954), 1re région (en sursis).

Liste « A ».

MM.
142 Gardarin (Jean-Maurice), 19 février 1920, n° 2051, 5e région.
143 Bacquet (Albert-Emile), 3 juin 1914, n° 2049, administration centrale.
144 Donizeau (Rolland-Maurice), 21 mai 1912, n° 796, Maroc.
145 Llonnet (Georges-Pierre), 12 janvier 1914, n° 498, administration centrale.
146 Coulc (Idesbalde), 24 février 1913, n° 364, administration centrale.

Liste « B ».

MM.
147 Reynaud (Raoul-Alfred), 6 juillet 1914, n° 405, administration centrale.
148 Ghanem Abou Samra (Henri), 12 décembre 1908, n° 1869, administration centrale.
149 Le Scouarnec (Lucien-Jean-Joseph-Nicolas), 8 janvier 1921, n° 1412, 1re région.
150 Guidicelli (Symphorien-Jules-Léon), 6 août 1921, n° 1164, 1re région.
151 Joullie (Gaston-Emile), 27 avril 1914, n° 607, 9e région.
152 Dupont de Dinechin (François-Xavier-Marie-Léonce), 25 juin 1920, n° 1431, 1re région.
153 Boivin (Henri), 11 novembre 1920, n° 1013, 1re région.
154 Laroche (Serge-Claudius), 7 mai 1921, n° 1821, 1re région.
155 Barbat (Jean-Camille), 1er juillet 1921, n° 1891, 1re région.
156 Souffes-Despre (Yves-Hervé-Raymond), 4 janvier 1922, n° 1438, 1re région.
157 Brouquisse (Guy-Aimé), 14 septembre 1923 (1er octobre 1953), 1re région.
158 Maillat (Jean-Pierre-Louis), 7 septembre 1919, n° 1187, 1re région.
159 Silve (Guy-Albert-Damien), 11 septembre 1922, n° 1221, 1re région.
160 Lorioux (Gaston-René-Pierre), 23 octobre 1923, n° 2131, 1re région.
161 Deau (Joseph-Henri-Jean), 10 janvier 1921, n° 1440, 1re région.
162 Souyri (André-Pierre-Marc-Adrien), 25 avril 1920, n° 2358, 1re région.
163 Lamy (Jean-Louis-André), 21 août 1921, n° 2353, 1re région.
164 Roger (Louis-Jean-Alphonse-Marie), 6 octobre 1921, n° 1108, 1re région.
165 Tiphine (Bernard-Léon), 20 juin 1919, n° 1066, 1re région.
166 Toulouse (Arnould-Gérard), 12 juillet 1920, n° 991, 1re région.
167 Vandevoorde (Valère-Cormeille), 12 septembre 1917 (2 avril 1954), 2e région.
168 Geneste (Amable-Joseph), 4 mai 1912 (1er avril 1954), Maroc.
169 Pageot (Raymond-André), 1er octobre 1910, n° 2373, 4e région, école.
170 Adam (Victor-Marie), 4 mai 1917 (1er janvier 1954), 3e région, école.
171 Tardiveau (Marcel-Henri), 25 juillet 1908, n° 1307, 3e région.
172 Durnerin (Michel-Marie-Charles), 11 mars 1921, n° 986, administration centrale.

173 Lefebvre (Fernand), 2 janvier 1919 (1er avril 1954), Maroc.
174 Moulinier (Moïse), 9 septembre 1916 (2 avril 1954), 3e région, école.
175 Ares (Raymond-Julien), 23 janvier 1909, n° 1831, 7e région.
176 Passevent (Léon-Pierre), 21 février 1908, n° 1288, 7e région.
177 Martin (Marcel-Jules), 30 août 1909, n° 1284, 6e région.
178 Jarrot (Pierre-Anatole-Jean), 10 février 1918, n° 726, Maroc.
179 Maire (Marcel-Louis-François), 30 juin 1912, n° 2125, 6e région.
180 Bauer (André-Louis), 1er août 1917 (1er avril 1954), 6e région.
181 Ditte (Hugues), 30 mars 1916, n° 1195, 3e région, école.
182 Jacaud (Paul-Henri), 11 septembre 1912 (21 avril 1954), Maroc.
183 Chaput (André-Octave), 24 juillet 1916 (2 avril 1954), 8e région.
184 Messan (Fortuné-Joseph), 6 janvier 1909 (2 avril 1954), 9e région.
185 Guillon (Pierre-Paul-Alfred), 17 mai 1921, n° 2418, F. F. Allemagne.
186 Bosse (Gustave-Théophile-Francis-Arthur), 6 janvier 1907, n° 1276, F. F. Allemagne.
187 Renault (Robert-Edmond), 14 mai 1919, n° 1293, 6e région.
188 Juif (Delphin-Victor-Emile), 17 décembre 1909, n° 2155, 7e région.
189 Beck (Serge), 18 juillet 1911 (1er octobre 1953), 8e région.
190 Balducchi (Jean-Baptiste), 20 février 1923, n° 2434, 6e région.
191 Coudriou (André-Joseph), 4 décembre 1918, n° 1683, 6e région, école.
192 Robert (Pierre-Jean-Alfred), 5 février 1920, n° 2311, 6e région.
193 Gauthier (Célestin-Charles), 8 mars 1915, n° 1554, 1re région.
194 Bourrelly (Raymond-Elie-Georges), 22 août 1913, n° 1626, administration centrale.
195 Sol (René-Joseph), 16 mai 1918, n° 1152, 3e région, école.
196 Chareton (Antoine-Jean-Louis), 9 février 1914, n° 809, administration centrale.
197 Jeanjean (Ernest-René), 20 février 1910, n° 2372, 6e région.
198 Pelitfils (Fernand-Abdel-Edmond), 23 août 1918, n° 1318, 10e région.
199 Guillonneau (Maurice-Pierre-Georges), 2 novembre 1914, n° 1522, 6e région.
200 Couic (Pierre-Idesbalde), 13 avril 1916, n° 947, F. F. Allemagne.
201 Marret (Louis), 18 avril 1913 (1er avril 1954), 7e région.
202 Hertgen (Marcel-André), 22 octobre 1917, n° 2220, 6e région.
203 Rouger (Jean-Hilarion), 4 mars 1906, n° 1274, 9e région.
204 Bourdon (Georges-André), 10 septembre 1911 (1er avril 1954), 6e région.
205 Cayuela (Miguel), 4 janvier 1912, n° 2294, 1re région.
206 Vandenberghe (Marcel-Adrien), 26 novembre 1913 (1er janvier 1954), Tunisie.
207 Squelart (Marcel-Eugène), 18 décembre 1910, n° 2376, 10e région.
208 Orta (Raymond-Antoine), 12 septembre 1905, n° 1198, 10e région.
209 Paganon (Emile-Marcel), 19 juillet 1916 (31 mars 1954), 8e région.
210 Bapst (Clément-Jules-Joseph), 11 juin 1917 (21 avril 1954), 6e région.
211 Decker (Auguste-Charles), 30 décembre 1915 (1er octobre 1953), Maroc.
212 Manteau (Paul-Fernand-Marie), 18 mars 1914, n° 2505, 6e région.
213 Guedel (Bernard-Paul-Victor-Octave), 2 mars 1920, n° 2418, 9e région.
214 Aubry de Maraumont (Raymond-Louis-Alexandre), 15 février 1912, n° 1832, 6e région.
215 Renneville (Louis-Georges), 8 juillet 1914, n° 1356, 3e région.
216 Capieu (Raymond-Georges), 6 février 1914, n° 1210, 1re région.
217 Saubion (André-François-Joseph), 26 janvier 1916 (1er janvier 1954), 5e région.
218 Renault (Henri-Edmond), 24 novembre 1921, n° 1311, 10e région.
219 Thanguy (Louis-Marie-Jean-Vincent), 31 août 1919, n° 1213, F. F. Allemagne.
220 De Barbot (Guy-Marie), 27 février 1921, n° 1379, administration centrale.
221 Gergon (Jean-Marie-Emile-Ernest-Joseph), 13 juin 1910 (1er octobre 1953), 1re région.
222 Bourges (Pierre-Edmond-Gabriel), 22 mai 1917 (2 avril 1954), 10e région.
223 Mouchonnet (Pierre-André-Marie-Adrien), 5 mars 1921, n° 1014, F. F. Allemagne.
224 Marchal (Désiré), 8 mai 1914, n° 1561, 10e région.
225 Valery (Louis-Gaston-Léon), 3 janvier 1911, n° 2464, 4e région.
226 Barth (Charles-Frédéric), 9 mars 1910, n° 1681, F. F. Allemagne.
227 Thery (Pierre-René-Paul), 20 octobre 1918, n° 1134, F. F. Allemagne.
228 Lapébie (Clovis), 9 décembre 1907, n° 1112, Tunisie.
229 Verdel (Jacques-François), 23 octobre 1916, n° 2216, 6e région.
230 Normand (Jean-Roger-Francis), 16 septembre 1923, n° 1793, 10e région.
231 Lucas (Gustave-Louis-Baptiste-Constant), 18 octobre 1911 (1er octobre 1953), 3e région.
232 Collier (Eugène-Louis), 12 janvier 1912 (1er janvier 1954), Tunisie.
233 Provent (Auguste-Edmond-Victor), 11 novembre 1914 (2 avril 1954), F. F. Allemagne.
234 Dupont (Jules), 16 mai 1913 (1er janvier 1954), 6e région.
235 Peron (François-René-Jean), 9 février 1913 (1er janvier 1954), 6e région.
236 Revel (Louis-François-Claude), 16 août 1917, n° 1015, 8e région.
237 Lavigne (Marc-Léon-Julien), 20 septembre 1910, n° 196, 2e région.
238 Thiery (Michel-Georges-Albert), 24 avril 1915, n° 962, Maroc.
239 Le Flouch (Francis-René-Marie), 22 avril 1918 (1er janvier 1954), 3e région.
240 Gatti (Albert), 8 mars 1915 (1er janvier 1954), 9e région (école).
241 Mareau (Joseph-Victor-Marcel), 19 janvier 1916, n° 2516, 6e région (école).
242 Coust (Jean-Dominique), 13 novembre 1917, n° 1010, 6e région (école).
243 Louis (Gaston-Lucien-Edmond), 3 mars 1912 (1er janvier 1954), 4e région.
244 Bourreau (Paul-Marie-Désiré), 13 décembre 1909 (1er octobre 1953), 6e région.
245 Desbordes (Henri-Jean), 15 avril 1908, n° 2305, 1re région.
246 Gaudin (Emile-Marius), 4 mars 1908, n° 1019, F. F. Allemagne.
247 Poignand (Maurice-Jean-Robert), 10 janvier 1908, n° 1020, 6e région.
248 Cosson (Joseph-Eugène), 28 mai 1913 (1er janvier 1954), Maroc.
249 Defert (Jean-Marie), 12 avril 1918, n° 908, Maroc.
250 Wio'and (Henri-Jean-Marie-Alphonse), 29 janvier 1921, n° 2005, 1re région.
251 Pigeaud (François-Jean), 8 janvier 1914, n° 1294, administration centrale.
252 Clementz (André), 2 novembre 1913 (1er janvier 1954), 10e région.
253 Balladur (Edmond-Léonard-Marie-Pascal), 29 mars 1919, n° 914, Maroc.
254 Acquier (Martial-Gabriel-Jules), 6 janvier 1909 (1er janvier 1954), Tunisie.
255 Havret (Louis), 20 avril 1914 (1er octobre 1953), 2e région.
256 Thiers (Raymond-Albert), 8 octobre 1912 (1er janvier 1954), 6e région.
257 Fidaire (Achille-Jean-Joffre), 5 février 1915 (1er janvier 1954), Maroc.
258 Le Forestier (André-Alfred-Raoul-Maurice), 12 décembre 1914 (1er janvier 1954), 6e région.
259 Médard (Lucien-Gilbert), 1er février 1913 (1er janvier 1954), 6e région.
260 Simonin (Félix-Ernest-Jules), 12 avril 1913 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
261 Schmittlin (Fernand), 24 avril 1909 (1er octobre 1953), 6e région.
262 Charve (Humbert-Paul-Eugène), 15 octobre 1915, n° 1391, 10e région (école).
263 Leguern (Alexis), 5 juillet 1911 (1er janvier 1954), Maroc.
264 Gambier (Gaston-Emile-Gabriel), 5 novembre 1911 (1er janvier 1954), 8e région.
265 Lambert (Henri), 1er mars 1908, n° 524, 6e région.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Blache (Camille-Marius-Emile), 27 mai 1919, n° 591, 8e région (en sursis).
2 Beray (Joseph-Marie-Félicien), 21 juillet 1918, n° 630, 8e région (en sursis).
3 Maspero (Robert-César-Antoine), 22 mars 1921, n° 339, 1re région (en sursis).
4 Fiore (Hubert-Vivian-Isidore), 24 septembre 1920, n° 1218, 1re région (en sursis).
5 Bergougnan (René-Jacques-Dominique), 1er janvier 1920, n° 1035, F. F. d'Allemagne (en sursis).
6 Loncan (Charles-Jules), 20 janvier 1922, n° 267, F. F. Allemagne (en sursis).
7 Fremion (Bernard-Onésime), 11 mai 1922, n° 1050, 6e région (en sursis).
8 Audrain (Emile-Léon-Marie), 16 décembre 1916, n° 1122, F. F. d'Allemagne (en sursis).
9 Baliu (Louis-Eugène), 29 juin 1920, n° 919, 1re région (en sursis).
10 Laparade (Jean), 23 juillet 1918 (1er octobre 1953), 1re région (en sursis).
11 Marchai (Joseph-Fernand), 14 février 1917, n° 1918, 6e région (en sursis).
12 May (Jacques-Henri), 4 mai 1924, n° 508, F. F. Allemagne (en sursis).
13 Pecout (Stève-Antoine), 1er septembre 1923, n° 1521, F. F. Allemagne (en sursis).
14 Hodé (André-Pierre-Eugène), 17 février 1924, n° 1301, F. F. Allemagne (en sursis).
15 Leost (Jacques-François-Marie), 5 septembre 1924, n° 1065, F. F. Allemagne (en sursis).
16 Maire (Michel-Marie-Alexandre), 23 août 1919, n° 1427, F. F. Allemagne (en sursis).
17 Macaud (Jean-Louis-Yves), 26 avril 1919, n° 345, 4e région (en sursis).
18 Poirier (Marcel-Etienne), 12 juin 1923, n° 326, F. F. Allemagne (en sursis).

19 Haberkorn (Maurice-Léon), 23 mai 1914, n° 365, 6e région (en sursis).
20 Pinault (Roger-Maurice-Jean-Paul), 13 octobre 1921, n° 1198, 6e région, école (en sursis).
21 Vandais (Paul-Lucien), 3 décembre 1920, n° 562, 6e région (en sursis).
22 Poel (Francis-Edmond-André), 19 mai 1917, n° 1569, 8e région (en sursis).
23 Tassot (Roger-Paul), 9 janvier 1920, n° 623, F. F. Allemagne (en sursis).
24 Legrieux (Bernard-Edmond-Emile), 4 août 1913, n° 533, F. F. Allemagne (en sursis).
25 Fresneau (Maurice-Joseph-Yves-François), 6 décembre 1925, n° 1261, 3e région, école (en sursis).
26 Maffenet (Jacques-René-Marcel), 31 mai 1926, n° 1162, 6e région, école (en sursis).
27 Rosenblat (Roger-Georges), 4 octobre 1919, n° 764, 6e région (en sursis).
28 Bayart (Paul-Auguste-Emmanuel), 24 décembre 1920, n° 1327, 3e région, école (en sursis).
29 Mosnacchi (Roger-Félix), 17 août 1923, n° 1219, 4e région, école (en sursis).
30 Cache (Bernard-Antoine), 1er juin 1927, n° 1861, Maroc (en sursis).
31 Charton (Robert-René), 31 octobre 1923, n° 1262, 6e région (en sursis).
32 Monyren (Georges-Philippe), 12 juillet 1918, n° 752, 10e région (en sursis).
33 Thomas (Georges-René), 3 août 1926, n° 1155, 7e région, école (en sursis).
34 Lausseur (Philibert-Louis), 22 juillet 1913, n° 1173, 4e région école (en sursis).
35 Mommier (Pierre-Edmond), 3 décembre 1924, n° 1354, 3e région école (en sursis).
36 Roubertier (Laurent-Armand), 5 janvier 1922, n° 935, 8e région (en sursis).
37 De Perier (Yves-Antoine-Adjuter), 14 juillet 1921, n° 1113, F. F. Allemagne (en sursis).
38 Cheynis (Paul-Fernand-Léon), 26 juillet 1920, n° 647, Tunisie (en sursis).
39 Bertrand (Georges-Pierre-Victor), 18 août 1914, n° 786, Maroc (en sursis).
40 Cochaud (Jacques-Victor-Noël), 25 décembre 1923, n° 817, Maroc
41 Lombard (Léon-Olivier-Marie), 22 mai 1925, n° 1134, 3e région école (en sursis).
42 Lemonnier (Francis-Louis-Stanislas), 1er novembre 1921, n° 960, 6e région (en sursis).
43 Schettling (Auguste-Alfred), 15 mai 1918, n° 788, 8e région (en sursis).
44 Valery (Edouard), 29 février 1924, n° 992, 10e région (en sursis).
45 Raffat (Amédée-Marie-Etienne-Henri), 21 octobre 1911 (1er mars 1918), 1re région (en sursis).
46 Bonna Arbod Borssat de Laperousse (Henry), 10 novembre 1924, n° 1161, F. F. Allemagne (en sursis).
47 Goudon de Lalande de l'Hérandière (Michel-Yves-Marie-Robert), 28 décembre 1926, n° 1302, F. F. Allemagne (en sursis).
48 Schmauch (Robert-Roger), 9 juin 1919, n° 1561, 4e région, école (en sursis).
49 Pillon (Pierre-René), 13 avril 1914, n° 720, 8e région, école (en sursis).
50 Olivier (Jean-Marius-Paul), 6 juillet 1922, n° 976, F. F. Allemagne (en sursis).
51 Alevesque (Pierre-Germain), 5 octobre 1919, n° 917, Maroc (en sursis).
52 Paquet (René-Henri), 3 novembre 1921, n° 802, 1re région (en sursis).
53 Milot (Jean-Richard-Augustin), 2 août 1919, n° 915, 2e région (en sursis).
54 Bugne (Raymond-Pierre-Antoine), 31 octobre 1914, n° 1467, F. F. Allemagne (en sursis).
55 Plain (Juline-René-Lucien), 12 septembre 1919, n° 789, F. F. Allemagne (en sursis).
56 Rigaut (Roger), 2 août 1917, n° 795, 8e région (en sursis).
57 Marcout (Jacques-Marie-Charles), 28 mai 1926, n° 1404, 4e région, école (en sursis).
58 Boistard (André-Emile), 6 août 1922, n° 1053, F. F. Allemagne (en sursis).
59 Crommer (Gabriel), 27 mai 1917, n° 914, 1re région (en sursis).
60 Guyon (Jules-Hippolyte), 12 avril 1919, n° 921, F. F. Allemagne (en sursis).
61 Fusil (Yves-Jean-Raymond), 12 août 1920, n° 1558, F. F. Allemagne (en sursis).
62 Percon (Isidore-Charles-Marie-Donatien), 16 avril 1919, n° 910, F. F. Allemagne (en sursis).
63 Huby (Marcel-Louis-Vincent), 2 juillet 1918, n° 1030, F. F. Allemagne (en sursis).
64 Petit (Antoine), 11 mai 1914, n° 1565, F. F. Allemagne (en sursis).
65 David (Léon-Francis), 10 juin 1914, n° 719, 9e région (en sursis).
66 Sechi (Roméo), 2 avril 1920, n° 1475, 8e région, école (en sursis).
67 Blanchard (Henri-Lucien-Félix), 6 mai 1918, n° 1120, 10e région, école (en sursis).
68 Jenn (Paul-Joseph), 5 avril 1913, n° 1595, 6e région (en sursis).
69 Dieryck (René-Emile), 14 août 1911, n° 1461, F. F. Allemagne (en sursis).
70 Defouillon (Robert-Raymond-Henri), 31 mai 1926, n° 1315, 4e région, école (en sursis).
71 Thiblet (Marcel), 22 août 1920, n° 662, F. F. Allemagne (en sursis).
72 Le Peillet (Pierre-Jean-Marie), 21 août 1926, n° 1156, 3e région, école (en sursis).
73 Silve (Louis-Jean-Charles-Léopold), 4 mars 1926, n° 1132, 3e région, école (en sursis).
74 Daout (Alfred-Adrien), 18 juin 1917, n° 1561, F. F. Allemagne (en sursis).
75 Faure (Maurice-Léon-Roger), 7 mai 1919 (1er janvier 1951), Maroc (en sursis).
76 Rodallec (Henri-Marie), 18 juin 1926, n° 1131, 4e région, école (en sursis).
77 Calard (Marc), 1er mai 1920, n° 946, F. F. Allemagne (en sursis).
78 Biard (Julien-François-Robert), 17 mai 1916, n° 658, 8e région (en sursis).
79 Lippert (Roger-Elie-Gustave), 28 février 191 , n° 685, F. F. Allemagne (en sursis).
80 Messon (René-François), 13 septembre 1919, n° 659, 10e région (en sursis).
81 Mouleyre (Henri), 10 mars 1917, n° 570, 3e région, école (en sursis).
82 Cloppe (Paul-Albert), 7 juillet 1916, n° 732, Tunisie (en sursis).
83 Courliol (René-Fernand-Louis), 30 août 1923, n° 1061, F. F. Allemagne (en sursis).
84 Gueno (Jean-Robert-Marie), 11 février 1920, n° 797, Maroc (en sursis).
85 Demay (Jean-Mary-Francis), 8 septembre 1913, n° 652, F. F. Allemagne (en sursis).
86 Bayon (Jean-Marie-Alexis), 12 mars 1922, n° 1359, Maroc (en sursis).
87 Ardouin (Gabriel), 25 avril 1918, n° 750, Tunisie (en sursis).
88 Ruggiero (Marcel-Jean), 16 novembre 1919, n° 727, 10e région (en sursis).
89 Laurent (Pierre-Ernest-Auguste), 5 avril 1915, n° 349, 8e région (en sursis).
90 Van Appelghem (Octave-Maurice-Victor), 22 août 1916, n° 644, F. F. Allemagne (en sursis).
91 De Cours Saint-Gervasy (Pierre-Louis), 15 juin 1919, n° 1425, F. F. Allemagne (en sursis).

Liste « A ».

MM.

92 Sanvert (Gérard-Jules), 13 mars 1924, n° 1887, 6e région.
93 Giboudeau (Georges-Germain-Augustin), 1er septembre 1917, n° 519, 8e région.
94 De Perthuis (Ernest-Claude), 19 octobre 1918, n° 357, administration centrale.

Liste « B ».

MM.

95 Lamoureux (André-Paul-Louis), 22 février 1924, n° 1491, 10e région, école.
96 Halle (Jacques), 12 avril 1926, n° 1528, F. F. Allemagne.
97 Daussin (Marius-Francisque-Désiré), 18 septembre 1909, n° 363, 8e région.
98 Vironneau (Kléber-René), 1er décembre 1910, n° 388, 4e région.
99 Thomas (Jacques-Julien-Auguste), 5 mars 1925, n° 1523, 1re région.
100 Minni (Emile-Joseph), 29 janvier 1915, n° 1746, F. F. Allemagne.
101 Bonnieux (Jean-Marie-Michel-Juste), 8 novembre 1926, n° 1414, F. F. Allemagne.
102 Racinet (Jean-Claude-Maurice), 2 juin 1922, n° 1880, 4e région.
103 Gentou (Jean-Louis), 30 janvier 1916, n° 1754, 4e région.
104 Stil (Robert-Emile-André), 20 mars 1914, 1er avril 1951, F. F. Allemagne.
105 Cadi (Guy-Jacques), 21 décembre 1919, n° 1911, F. F. Allemagne.
106 Jouvin (Louis-Jean-Marie), 7 juillet 1924, n° 1550, F. F. Allemagne.
107 Renaud (Lucien-Louis), 1er novembre 1915, n° 1279, F. F. Allemagne.
108 Le Duc (Georges-Roger), 23 avril 1917, n° 566, 4e région, école.

Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1950.

Marocains.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Ziady Mustapha, présumé 1923, n° 18, Maroc (en sursis).
2. Mohamed ou Haddou, présumé 1914, n° 1, Maroc (en sursis)

Liste « B ».

MM.
3 Mustapha ben Mohamed ben Aomar, présumé 21 avril 1925, n° 55, 6e région.
4 Abdelkader ben Ahmed ben Caïd Jilali, présumé 1926, n° 62, (Maroc).
5 Moulay Tahar ben Moulay Abbes, présumé 1924, n° 59, Maroc.

Algériens.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Belrechid Mohamed El Mouloud, 16 janvier 1917, n° 37, F. F. Allemagne (en sursis).
2 Bairi Mohamed ben Ali, 9 novembre 1907, n° 5, 10e région (en sursis).
3 Feraga Abdallah ben Slimane, 23 juillet 1915, n° 57, 10e région (en sursis).

Tunisiens.

Liste « A ».

1 M. Khelil ben Hamadi ben Abdallah, présumé 1919, n° 11, 6e région.

Liste « B ».

MM.
2 Bechir Bouaïchi, 26 août 1913, n° 26, Tunisie.
3 Bechir ben Mohamed ben Hamed Hamza, 23 février 1914, n° 42, Tunisie.

Sous-lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Bertrand (Martin-Henri-Joanes), 26 février 1915 (1er octobre 1953), Maroc (en sursis).
2 Guyot (Bernard-Marcel-Fernand), 2 avril 1928, n° 438, 8e région (en sursis).
3 Berten (Pierre-Edmond-Joseph), 13 avril 1928, n° 413, 2e région (en sursis)
4 Delhorbe (Robert-Cyrille-Paul), 15 février 1927, n° 400, 3e région (en sursis).
5 Poisson (Xavier-Marie-Jacques), 25 novembre 1930, n° 276, F. F. Allemagne (en sursis).
6 Le Bihan (Roger-Joachim-Marie), 17 février 1928, n° 253, F. F. Allemagne (en sursis).
7 Lesouef (Pierre-Jean-Baptiste-René), 29 août 1927, n° 215, 3e région (en sursis).
8 Leveque (Henri-Alexis-Julien-Marie-Joseph), 30 janvier 1923 (1er novembre 1953), 6e région (en sursis).
9 Henry (Jacques), 7 mai 1924 (1er septembre 1952), 9e région (en sursis).
10 Penez (Francis-Marie), 12 mars 1918 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
11 Richebon (Max-Lucien), 19 mai 1927 (1er octobre 1953), Tunisie (en sursis).
12 Poy (Jacques-Paul-Gabriel), 19 septembre 1927 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne (en sursis).
13 Huvet (Claude-Maurice-Yves), 23 janvier 1927 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne (en sursis).
14 Cussonneau (Robert-Jean), 8 janvier 1920 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
15 Jacobs (Willy), 24 août 1920 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
16 Gehringer (Eugène), 29 juin 1917 (2 avril 1954), 6e région (en sursis).
17 Germanotti (Lucien-Augustin-Philippe), 13 décembre 1945, n° 491, Maroc (en sursis).
18 Autet (Pascal-Henri-Emile-Joseph), 15 avril 1914, n° 345, 3e région (en sursis).
19 Gach (Denis-Irénée), 29 novembre 1923 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
20 Paris (Robert-Octave-Henri-Jean), 20 mars 1916, n° 346, F. F. Allemagne (en sursis).
22 Abat (Antoine-Ferdinand), 12 novembre 1921, n° 467, Maroc (en sursis).

Personnel des musiques militaires.

Chefs de musique lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Dautricourt (Alphonse), 20 avril 1914, n° 24, 6e région.
2 Deudon (Henri), 7 décembre 1909, n° 23, Maroc.

Sous-chefs de musique adjudants.

Liste « A ».

MM.
1 Fregosi (Florian-Paul), 2 juin 1922 (1er juillet 1954), 1re région.
2 Adriansen (Noël-André-Yves), 25 décembre 1928 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
3 Laurent (Guy), 3 avril 1931 (1er juillet 1953), 8e région.
4 Wantiez (Fernand), 21 mai 1923 (1er juillet 1953), 3e région.
5 Beaufort (Raphaël-Camille-Emile), 21 mai 1923 (1er juillet 1953), 3e région.

TOUR SPÉCIAL

Chefs de bataillon.

MM.
1 Geminel (Maurice), 12 janvier 1930 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
2 Perros (Jean), 31 mars 1911 (2 avril 1954), Maroc.
3 Bastien (Georges), 2 novembre 1910, n° 867, 6e région.
4 Trinquier (Jean), 21 novembre 1910, n° 859, 9e région.

Capitaines.

(Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

1 M. Terrier (Maurice-Jules), 31 janvier 1917, 1er octobre 1953, 10e région (en sursis).

Liste « A ».

MM.
2 Gerard (Roger), 22 novembre 1908, n° 2171, 6e région.
3 Milalaret (André-Jean), 5 février 1919, n° 2146, 10e région.
4 Boixo (Jacques-Sauveur), 23 avril 1915, n° 2256, 5e région.
5 du Mortier (Jules-Edouard), 9 janvier 1912, n° 2108, 7e région.
6 Marty (Marcelin-Alphonse), 9 août 1910, n° 2111, 5e région.
7 Lecuelle (Louis-Auguste), 9 octobre 1908, n° 2060, 7e région.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Camassel (Georges-André), 12 janvier 1922, n° 966, 6e région, école (sursis).
2 Faugon (Jacques-Louis-André), 2 juillet 1920, n° 354, 6e région (sursis).
3 Forteguerre (Guy-Rollapd-Daniel), 17 mai 1925, n° 830, 5e région, école (sursis).

Liste « B ».

MM.
4 Boudart (Georges-Adrien), 31 octobre 1915, n° 1784, F. F. Allemagne.
5 Guarinos (Gabriel-Arthur-Alexandre), 17 janvier 1922, n° 733, 10e région.
6 Bigot (Roger-Armand), 11 septembre 1921, n° 601, 8e région.
7 Chaffangeon (Jean-Louis), 3 juin 1916, n° 1915, F. F. Allemagne.
8 Bourda (Bertrand-Alfred), 12 août 1916, 1er avril 1954, F. F. Allemagne.
9 Farges (Roger), 17 avril 1921, n° 1771, 1re région.

Sous-lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Pes (François), 16 juillet 1913, n° 465, 1re région (sursis).
2 Chevalme (Michel-Ernest), 18 décembre 1918 (1er octobre 1953), 4e région (sursis).

Liste « B ».

MM.
3 Levadoux (Robert-Michel-Louis-André), 1er février 1921, n° 156, F. F. Allemagne.
4 Jordan (Maurice-Marcel), 18 février 1923 (1er novembre 1953), 7e région.
5 Didier (Robert), 3 août 1917, n° 469, F. F. Allemagne.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

(Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

1 M. Borel (Louis-Laurent), 9 juillet 1904, n° 95, 10e région.

Liste « A ».

MM.
2 Journes (Charles-Gustave-Henri), 8 novembre 1909 (1er juillet 1954), F. F. A.
3 Hennion (Jean-Henri-Ernest-Adolphe), 23 janvier 1910 (1er juillet 1954), 1re région, écoles.

4 Potut (Charles-Elie), 7 février 1907 (2 avril 1954), 7e région.
5 Bouchet (Bernard-Noël-Edouard), 1er janvier 1905 (2 avril 1954), F. F. A.
6 Hargous (Bertrand-Gaston-Martin), 11 novembre 1908 (2 avril 1954), 5e région.
7 L'Eleu de La Simone (Marie-Léon-André), 11 septembre 1907 (2 avril 1954), 4e région, écoles.
8 Harimann (Guy), 12 décembre 1904 (2 avril 1954), 6e région.
9 Argoud (Antoine-Charles-Louis-Marie), 26 juin 1914 (1er avril 1954), administration centrale.
10 Rivière (Jean-Paul-Gaston), 4 janvier 1908 (31 mars 1954), 10e région.

Chefs d'escadrons.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Issaverdens (Hubert-Edouard-Antoine), 18 janvier 1913 (1er octobre 1953), F. F. A.
2 Mouret (Guy-Justin-Max), 7 avril 1911 (1er octobre 1953), 3e région, écoles.

Liste « A ».

MM.
3 Paris (Jean-Gilbert-Marie-Auguste), 29 novembre 1920 (1er juillet 1954), administration centrale.
4 Malavoy (André-Jacques-Henri), 1er décembre 1913 (1er juillet 1954), 1re région, écoles.
5 Mourrieras (Louis-Arthur), 27 août 1914 (1er juillet 1954), 6e région.
6 De Taffanel de la Jonquiere (Jean-Rémy-Albert-Marie-Frédéric), 3 août 1917 (1er juillet 1954), administration centrale.
7 Ballarin (Jean), 16 janvier 1915 (2 avril 1954), 1re région.
8 Baillou (Jean-Marie-Edouard), 28 mai 1916 (2 avril 1954), F. F. A.
9 Miler (Jacques-Marie-Louis), 22 mai 1918 (2 avril 1954), F. F. A.
10 Couriet Bossan de Garagnol (William-Marie-Paul), 26 avril 1918 (2 avril 1954), administration centrale.
11 De Foulhiac de Padirac (Armand-Maurice-Marie-Joseph), 20 avril 1914 (2 avril 1954), Maroc.
12 Page (Pierre-Etienne-Désiré), 19 septembre 1914 (2 avril 1954), 8e région.
13 Cadart (Pierre-Gustave-Edmond), 30 mars 1914 (2 avril 1954), F. F. A.
14 Deschard (Jean-Raymond-Louis-Marie), 21 novembre 1914 (2 avril 1954), 3e région.
15 Chemioux (Maurice-Clément-Célestin), 25 mai 1907 (2 avril 1954), F. F. A.
16 Paucot (Jean-Albert), 8 août 1918 (2 avril 1954), 2e région.
17 Benoist d'Azy (Adalbert-Anne-Mathieu-Marie), 17 septembre 1954, (1er avril 1954), F. F. A.
18 D'Annam (Charles-Théo), 6 juillet 1910 (1er avril 1954), Maroc.
19 Filliette (Jean-Pierre), 21 février 1914 (31 mars 1954), 3e région, écoles.
20 Delavenne (Roger-Isidore-Charles), 14 avril 1911 (31 mars 1954), 3e région.
21 Jeanneret (François-Emile-André), 27 janvier 1915 (31 mars 1954), Maroc.
22 Fraval de Coatparquet (Guy-Armand-René-Marie), 15 juillet 1909, n° 373, 3e région.
23 Barbier de la Serre (Guy-Hubert-Eugène-Marie), 31 janvier 1915, n° 370, 3e région.
24 Puga (Huberto), 27 octobre 1915, n° 369, administration centrale.
25 Rivard (Georges), 8 décembre 1909, n° 364, 6e région.
26 Lamaze (Jean-Edmond), 7 janvier 1912, n° 362, 10e région.
27 Journeau (Roger-Albert), 17 novembre 1911, n° 357, 10e région.
28 De Warenghien (Jean-Paul-Marie-Georges), 26 novembre 1909, n° 356, 1re région.

Capitaines.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Galand (Pierre-Emile-Frédéric-Daniel), 16 novembre 1916 (1er octobre 1953), F. F. A.
2 Galouzeau de Villepin (Christian-Marie-René-Alphonse), 1er juin 1923, n° 874, 3e région (écoles).
3 Roger (Marcel), 11 octobre 1924 (2 avril 1954), F. F. A.
4 De Roquefeuil (Yves-Guillaume-Marie-Xavier), 11 février 1924 (2 avril 1954), F. F. A.
5 François dit Chauffour (Jacques-Louis-Jean), 24 avril 1921 (2 avril 1954), 3e région.
6 Jouslin (Marie-Joseph-Raymond), 9 mai 1913, n° 836, 10e région.
7 Lair (Antoine-Marie), 12 novembre 1920, n° 835, 1re région.
8 Troullier (Jacques-Henri-Jean), 24 octobre 1920, n° 829, 3e région (écoles).
9 Beal (Joannès-Antony-Louis), 23 avril 1907, n° 587, 10e région.

Liste « A ».

MM.
10 Planchard (René-Claude-Louis), 18 août 1917, n° 584, 6e région.
11 Flavigny (Robert-Louis-Jean), 24 octobre 1920, n° 583, F. F. A.
12 Vallée (Pierre-Louis), 17 janvier 1911, n° 580, Tunisie.
13 Thoumieux (Roland), 13 janvier 1911, n° 579, 10e région.
14 Duwez (Georges-Paul), 5 mars 1920, n° 578, 6e région.
15 Caris (Jehan-Marie-Joseph), 27 mars 1917, n° 577, Tunisie.
16 Chevallier (Georges-André), 17 novembre 1924, n° 570, F. F. A.
17 Mourier (Gaston-Pierre), 22 février 1911, n° 569, 10e région.
18 Antonini (Etienne), 10 septembre 1909, n° 568, 9e région (écoles).
19 Laemle (Charles-Joseph-Auguste), 19 août 1909, n° 566, 1re région.
20 De Gauldrée de Boileau de Lacaze (Fernand-Marie), 13 avril 1907, n° 563, 5e région.
21 D'Arexy (Michel-Henri-Marcel-Marie), 14 juin 1919, n° 529, 1re région.
22 Bouchier (Louis-Octave-Eugène), 12 février 1921, n° 527, F. F. A.
23 Teyssedou (Jean-Joseph), 17 septembre 1912, n° 526, 5e région.
24 Dauffer (Michel-Nicolas-François-Yvon), 21 mars 1914, n° 522, 5e région.
25 Thery (Oscar-François), 30 mai 1912, n° 518, 7e région.
26 De Saint-Romain (Raoul-Louis-André), 27 mars 1918, n° 515, 10e région.
27 Weil (Charles), 8 mars 1916, n° 514, Maroc.
28 Gayet (Etienne-Paul-Marie), 25 avril 1920, n° 511, 1re région.
29 De La Roche (Jean-Louis-Paul), 31 mars 1919, 7e région.
30 Charaudeau (Gaston-Ambroise-Eugène-Louis), 22 octobre 1908, n° 475, F. F. A.
31 Ferrand (Charles-Fernand), 28 septembre 1908, n° 456, Maroc.
32 Maurice (Marcel-Edouard-Eugène), 17 septembre 1919, n° 404, F. F. A.
33 La Croix de Vimeur de Rochambeau (Philippe-Marie-Donatien-André), 27 août 1918, n° 401, 1re région.
34 Biraben (Charles-Jean), 25 octobre 1919, n° 400, 2e région.
35 Gazzeri (Gilbert-Alphonse), 18 décembre 1918, n° 399, 10e région.
36 Oberlaender (Pierre-Jacques), 2 août 1914, n° 396, Tunisie.
37 Aseglio-Castagnot (Jacques-René-Marie), 7 décembre 1914, n° 395, 6e région.
38 Chandelier (Bernard-Marie), 5 mai 1914, n° 393, F. F. A.
39 Delcasse d'Huc de Monsegou (Tristan-Roger-Bernard), 23 août 1914, n° 391, 3e région (écoles).
40 De Galbert (Bruno-Marie-Joseph-Henri), 1er janvier 1915, n° 390, F. F. A.
41 De Seroux (Louis-Marie-Antoine), 26 avril 1920, n° 387, 3e région (écoles).
42 Laine (Georges-Fernand), 14 novembre 1909, n° 386, 2e région.
43 Rodocanachi (Pandely-Jacques-Paul-Alexandre), 1er janvier 1914, n° 372, Maroc.
44 Chemier (Guy-Etienne-François), 7 mai 1918, n° 371, 6e région.
45 Ernst (Robert-Marcel), 18 février 1906, n° 358, 1re région.
46 Simonet (Jacques), 11 avril 1919, n° 343, F. F. A.
47 Bounaix (Louis-Aimé), 9 mai 1914, n° 331, F. F. A.
48 Lebert (Jean-Marie-Raymond-Joseph), 25 octobre 1927, n° 323, Tunisie.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Laurent (François-Justin), 1er janvier 1915 (1er avril 1954), administration centrale.
2 Bernard (Jean-Claude-Marie-Joseph), 5 juillet 1924, n° 345, 3e région (écoles).
3 Thierion de Monclin (André-Jean-Marie), 25 septembre 1924, n° 402, 3e région (écoles).
4 Besnard (Claude-Henri-Maurice), 13 août 1921, n° 397, 3e région (écoles).
5 Simon (Jacques), 23 janvier 1925, n° 409, 3e région (écoles).
6 Raphael-Amanrich (Maurice-Georges-Henri), 30 juin 1925, n° 407, 3e région (écoles).
7 Montillot (Pierre-Jean), 23 janvier 1920, n° 399, Maroc.
8 Bouvard (Auguste-Jean), 3 novembre 1917, n° 249, F. F. A.
9 Pochan (Albert-Raymond-Jean-Emile), 1er novembre 1919, n° 322, F. F. A.
10 Bertrand (Benoît-Charles-Henri), 3 juillet 1925, n° 352, 3e région (écoles).
11 Gombault (Maurice-Marie-Roger-Joseph), 16 mai 1923, n° 421, F. F. A.
12 Dibling (André), 23 juin 1916, n° 333, 3e région (écoles).
13 Adrien (Louis-Noël-Joseph), 27 décembre 1919, n° 275, F. F. A.
14 Aude (Henri-Ange), 3 septembre 1917, n° 280, F. F. A.
15 Fauconnet (Edmond-Henri), 10 octobre 1918 (1er janvier 1954), F. F. A.
16 Ventre (Marcel-Pierre), 10 novembre 1924, n° 108, 3e région (écoles).
17 Marchal (Marie-Gérard-Joseph), 20 juillet 1923, n° 382, 6e région (écoles).

18 Masse (Jean-Gaston-Denis), 5 septembre 1924, n° 302, 3e région (écoles).
19 De Vanssay (Jacques-Arthur-Guy-Marie), 11 janvier 1930, n° 379, F. F. A.
20 Brottier (Pierre-Marie-Augustin), 13 février 1924, n° 377, 3e région (écoles).
21 De Solms (Xavier-Marie-Christian), 4 novembre 1923, n° 385, F. F. A.

Liste « B ».

MM.
22 D'Ussel (Anne-Guy), 29 janvier 1926, n° 356, F. F. A.
23 Bocquillon Liger-Belair (Henry-Bertrand-Marie-Louis), 17 décembre 1928 (1er octobre 1953), 6e région.
24 Bachmann (Guy-André-Maurice), 17 janvier 1916, n° 125, F. F. A.
25 Barnabe (Philippe-Pierre-Joseph), 8 mai 1925, n° 417, 6e région.
26 Gorez (Francis), 11 février 1922, n° 290, F. F. A.
27 Pinel (Jean-Jacques-Lucien-Philippe), 10 juin 1919, n° 197, F. F. A.
28 Laporte (Georges-Paul), 25 janvier 1922, n° 291, Tunisie.
29 Perret (Jean-Pierre), 27 septembre 1923, n° 247, 10e région.
30 Lemaire (Gaston-Raymond), 20 avril 1923, n° 202, 6e région.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Faivre d'Arcier (Marie-Joseph-Maurice-Gérard), 20 mars 1928 (1er octobre 1952), 7e région.
2 Hocquet (Marcel-Jean-François), 19 août 1928 (1er octobre 1952), 7e région.
3 Gillet (Jacques-Marie-Joseph), 21 décembre 1926 (1er octobre 1952), 2e région.
4 Lobjois (Michel-Jean-Louis), 11 janvier 1929 (1er octobre 1952), 6e région.
5 Bret (François), 13 novembre 1926 (1er octobre 1952), 2e région.
6 Cordellier (Georges-Jean), 17 juillet 1927 (1er octobre 1952), 1re région.
7 Roger (Paul-Henri), 12 juillet 1928 (1er octobre 1952), 2e région.
8 Genevois (Jean), 3 août 1928 (1er octobre 1952), 6e région.
9 Heux (Pierre-Henry-Georges-Raymond), 16 novembre 1928 (1er octobre 1952), 10e région.
10 Garçon (André-Ferdinand), 16 février 1923 (1er octobre 1952), F. F. A.
11 Heck (Charles-Pierre), 4 novembre 1928 (1er octobre 1952), F. F. A.
12 Marquety (René-Pierre-Emile), 22 avril 1927 (1er octobre 1952), F. F. A.
13 Carayon (Paul-Raymond), 18 octobre 1929 (1er octobre 1952), F. F. A.
14 Thomas (Robert-Christian), 22 janvier 1928 (1er octobre 1952), F. F. A.
15 Pavageau (Robert-Armand-Louis-Marie), 11 mai 1928 (1er septembre 1952), 6e région.
16 De La Barre de Nanteuil (Benoît-Jean-Claude-Marie-Joseph), 27 décembre 1929 (1er septembre 1952), 6e région.
17 Ruffat (Yves-Marie-Edouard-Joseph), 20 mai 1930 (1er septembre 1952), 3e région.
18 Simon (Guy-Marie-Louis), 20 décembre 1927 (1er septembre 1952), 6e région.
19 Maistriaux (Roger-Raymond-Auguste-Julien), 8 avril 1925 (1er septembre 1952), 6e région.
20 Payn (Roger-Maurice-Omer), 7 août 1929 (1er septembre 1952), 3e région.
21 Colin (Jean-René-Yves-Henri-Marie), 16 juin 1930 (1er septembre 1952), 7e région.
22 Granger (Raymond-Julien-Louis), 10 septembre 1930 (1er septembre 1952), 10e région.
23 Brachet (René-Charles-Armand), 18 octobre 1928 (1er septembre 1952), 6e région.
24 Bichon (Claude-Edmond-Camille), 18 juillet 1931 (1er septembre 1952), F. F. A.
25 Beaussant (François-Marie-André), 7 octobre 1930 (1er septembre 1952), F. F. A.
26 Fesselet (Jacques-Louis-René), 20 avril 1925 (1er septembre 1952), F. F. A.
27 Alandry (Jacques-Raoul-Emile), 26 mars 1927 (1er septembre 1952), F. F. A.
28 Lockhart (Jean-Paul), 28 janvier 1929 (1er septembre 1952), Tunisie.
29 Mautret (Robert-Jean-Bernard), 17 décembre 1929 (1er septembre 1952), 10e région.
30 Schumacher (Jacques), 3 mars 1929 (1er septembre 1952), F. F. A.
31 Boillot (Robert-Léon), 30 janvier 1929 (1er septembre 1952), F. F. A.
32 Le Bot (Yvan-Charles-Henri), 27 juillet 1928 (1er septembre 1952), F. F. A.
33 Angenot (Patrick-Serge-Germain), 17 mai 1928 (1er septembre 1952), Tunisie.
34 Faulques (Claude-Bernard), 27 novembre 1932 (1er septembre 1952), Tunisie.
35 Milliot (Jean-Gabriel), 30 mai 1928 (1er septembre 1952), F. F. A.
36 Dupont de Dinechin (Bertrand-Marie-François-Henri), 22 décembre 1930 (1er septembre 1952), F. F. A.
37 Dupuy de La Grand'Rive (André), 6 mars 1931 (1er septembre 1952), Maroc.
38 Caudron (Raymond), 13 juin 1928 (1er septembre 1952), F. F. A.
39 Julien de Zelicourt (Jacques-Marie-Joseph-Camille), 23 février 1930 (1er septembre 1952), Tunisie.
40 Guidoux (Pierre-Louis-Marie), 11 novembre 1925 (1er septembre 1952), F. F. A.
41 Lambert (Bernard), 15 décembre 1927 (1er septembre 1952), 8e région.
42 Raymond (Alain-Marie), 3 mars 1929 (1er septembre 1952), F. F. A.
43 Louis (Bernard-Michel-Georges), 24 novembre 1929 (1er septembre 1952), F. F. A.
44 Delcourt (Bernard-Marie-Joseph), 31 mai 1930 (1er septembre 1952), Maroc.
45 Paillardin (Gaston-Georges-Eugène), 28 juin 1929 (1er septembre 1952), F. F. A.
46 Mialet (Michel-Marie-Adrien), 23 février 1929 (1er septembre 1952), Maroc.
47 Gaultier de La Ferrière (Jean-Louis-Marie), 3 août 1929 (1er septembre 1952), Tunisie.
48 Royer (Albert-René-Célestin), 25 février 1927 (1er septembre 1952), F. F. A.
49 Bourguignon (René-Albert), 8 septembre 1929 (1er septembre 1952), F. F. A.
50 Houdard (Jean-Pierre-François), 15 octobre 1928, (1er septembre 1952), Maroc.
51 Gervers (Richard-Roland-Lucien), 17 octobre 1927 (1er septembre 1952), F. F. A.
52 Badard (Claude-Daniel-Louis-Marie), 30 juin 1932 (1er septembre 1952), F. F. A.
53 Berlioux (Maurice-Marcel-Jean), 23 juin 1929 (1er septembre 1952), 8e région.

TOUR SPÉCIAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Moser (Robert), 29 juin 1912, n° 828, 10e région.
2 Le Hay (Jean-Marie), 10 août 1910, n° 805, 9e région.

Lieutenants.

Liste « B ».

MM.
1 Trucy (Paul-Alexandre-Jean), 16 avril 1920, n° 170, F. F. A.
2 De Cambourg (Philippe-Pierre-Augustin-Marie-Joseph), 3 mai 1921, n° 387, 3e région (écoles).

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

1 M. Jourdain (Raymond-Daniel-François), 20 novembre 1919 (1er octobre 1953), 10e région.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

1 M. Delcourt (André-Ernest-Marie-Joseph), 17 mars 1906 (2 avril 1954), 4e région.

Liste « A ».

MM.
2 Ceilerier (Jean-Paul-Henri-Marie), 12 mai 1909 (1er juillet 1954), 1re région.
3 Jaillot (Richard-Fernand), 16 février 1906 (1er juillet 1954), administration centrale.
4 Debayeux (André-Eugène-Auguste), 8 novembre 1907 (1er juillet 1954), 8e région.
5 Leroy (Henri), 24 octobre 1905 (1er juillet 1954), 1re région.
6 Picon (Paul-Emile-Fernand), 27 mars 1901 (1er juillet 1954), 4e région.
7 André (Pierre-Joseph-Jean-Marie), 6 septembre 1911 (1er juillet 1954), administration centrale.
8 Delannoi (Marcel-Paul), 19 septembre 1907 (1er juillet 1954), 9e région.

Chefs d'escadron.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Wener (Joseph-Hilaire), 14 janvier 1911, n° 490, administration centrale.
2 Dizier (Jean-Louis-André), 1er novembre 1913 (1er octobre 1953), 6e région.
3 Petitjean (Rémond-Emile), 3 octobre 1908 (1er janvier 1954), 6e région.
4 Gordien (Philippe), 30 avril 1914, n° 473, administration centrale.

Liste « A ».

MM.

5 Cassou (Pierre-Louis), 11 février 1915 (1er juillet 1954), 9e région.
6 Barthes (Pierre), 10 juin 1913 (1er juillet 1954), 7e région.
7 Becq (René-Gaston-Lucien), 9 novembre 1910 (1er juillet 1954), 1re région.
8 Simon (Jules-Alfred), 22 décembre 1909 (1er juillet 1954), 9e région.
9 Vedel (André-Gabriel-Célestin), 1er août 1909 (1er juillet 1954), 9e région.
10 Leguillier (Marcel-Louis), 31 octobre 1908 (1er juillet 1954), administration centrale.
11 Durand (Jean-Paul-André), 18 janvier 1915 (2 avril 1954), administration centrale.
12 Lavoix (Guy-Charles-Jules), 30 mars 1914 (2 avril 1954), 3e région (écoles).
13 Dedrouas (François-Marie-Augustin-Henry), 20 avril 1916 (2 avril 1954), 2e région.
14 Berard (Edmond-Claude), 4 avril 1911 (2 avril 1954), Allemagne.
15 Cordier (Jean), 21 octobre 1913 (2 avril 1954), 3e région (écoles).
16 Degois (Paul-Camille-Marie), 21 juin 1913 (2 avril 1954), Allemagne.
17 Fournier (Henri-Jean), 22 septembre 1912 (2 avril 1954), 6e région.
18 Fabregues (Paul-Jean-Baptiste), 13 janvier 1913 (2 avril 1954), 6e région.
19 Correge (Jean-Baptiste), 13 février 1911 (2 avril 1954), Maroc.
20 Vuillefroy de Silly (Tanneguy-Lucien-Marie), 23 août 1913 (2 avril 1954), 3e région.
21 Duval (Lucien-Jean), 19 décembre 1909 (2 avril 1954), 9e région.
22 Picard (Marcel-Auguste), 7 décembre 1910 (2 avril 1954), Allemagne.
23 Brussilowsky (Georges), 17 février 1913 (2 avril 1954), 8e région.
24 Zeller (Roger-Charles-Lactance-Emile), 11 décembre 1910 (2 avril 1954), 2e région.
25 Carrere (Paul-Robert), 2 novembre 1910 (1er avril 1954), 1re région.
26 Latasle (Armand-François-Joseph), 10 septembre 1910 (31 mars 1954), administration centrale.
27 Gely (Paul-Joseph-Gerard), 25 janvier 1909 (31 mars 1954), administration centrale.
28 Martel (Charles), 2 mars 1910, n° 462, 6e région.
29 Jarry-Lacombe (Charles-Jean), 25 janvier 1912, n° 461, 4e région.
30 Hemmerle (Edouard-Charles-Auguste), 1er octobre 1905, n° 460, 6e région.
31 Le Prioux Halna Du'retay (Robert-Louis-Joseph), 20 mars 1910, n° 459, administration centrale.
32 Calvino (Louis-Marie-Jean), 10 août 1909, n° 458, Allemagne.
33 Léger (Lucien-Charles-Aimé), 6 juin 1909, n° 457, Allemagne.
34 Panet (Marcel-Marie-Joseph), 7 avril 1911, n° 456, 2e région.

Capitaines.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Vachette (Roger-Gilbert), 15 décembre 1910, n° 586, 7e région.
2 Goumard (Pierre-Georges-Octave), 28 février 1918, n° 767, 1re région.
3 Anceau (Ernest-Abel-Louis), 6 août 1916, n° 982, Allemagne.
4 Giffard (René-Louis-Eugène-Albert), 28 juillet 1912, n° 934, 1re région.
5 Lalisse (Jean-François), 12 avril 1913, n° 939, 7e région.
6 Florentin (Fernand-Georges-André-Gaston), 15 février 1919, (1er octobre 1953), 6e région.
7 Jallet (Edouard-Auguste), 10 juin 1919 (1er octobre 1953), 7e région.
8 Kiecken (René-Pierre-Henri), 30 octobre 1910, n° 880, 2e région.
9 Bonnaure (Paul-Joseph), 17 janvier 1920 (2 avril 1954), 6e région.
10 Rigal (Hubert-Jean-Jacques), 19 février 1922 (31 mars 1954), 6e région.
11 Diemunsch (Louis), 28 octobre 1912, n° 879, Maroc.
12 Vaillant (Raymond-Louis-Joffre), 12 mars 1915, n° 876, 6e région.
13 Morel (Edmond-Paul), 30 août 1911, n° 881, Allemagne.
14 Olivier (Arthur-Eugène-Camille), 5 juin 1910 (2 avril 1954), 1re région.
15 Lenfant (Samuel-Paul-Joseph), 21 juillet 1911 (2 avril 1954), Allemagne.
16 Menager (Pierre-Donatien-Laurent), 30 avril 1918 (1er janvier 1954), 4e région.
17 Madec (Pierre-Marie), 25 juillet 1912 (1er janvier 1954), Allemagne.
18 Bourlier (Jean-Louis), 12 mars 1922 (1er avril 1954), Allemagne.
19 Bassaler (Antonin-André-Jules), 26 janvier 1911 (1er janvier 1954), 9e région.
20 O'Sullivan (Jean-Louis), 24 septembre 1922 (2 avril 1954), 1re région.
21 Chirie (Robert-Louis-Fernand), 21 janvier 1919 (1er juillet 1954), Allemagne.

Liste « A ».

MM.

22 Parayre (Louis-Martin-Jean), 9 décembre 1917, n° 827, Maroc.
23 Gayraud (Pierre-Raymond), 4 février 1915, n° 825, 6e région.
24 Raspaud (Jean-Léon), 24 septembre 1920, n° 823, Tunisie.
25 Lacombe (Henry-Paul-Fernand), 19 septembre 1920, n° 822, 10e région.
26 Vernet (Gilbert-Paul-Léon), 9 février 1919, n° 820, Allemagne.
27 Haye (Albert-Georges), 2 janvier 1918, n° 819, Tunisie.
28 Laugier (Georges-Victor-Antoine), 21 novembre 1922, n° 817, 6e région.
29 Perrault (Jean-Yves-Paul), 23 mai 1924, n° 814, 6e région.
30 Morillon (Jacques-Claude-Marie), 17 octobre 1922, n° 811, 9e région.
31 Boque (Fernand-Henri), 18 juillet 1914, n° 807, 6e région.
32 Moreaux (Gilbert-Georges), 22 juin 1911, n° 805, 1re région.
33 Jujard (Raymond-Marius-André-Ferdinand), 6 juin 1914, n° 804, Allemagne.
34 Givord (André), 1er décembre 1911, n° 803, 5e région.
35 Hucbourg (Marcel-Paul-Edouard), 4 octobre 1911, n° 802, Allemagne.
36 Girouin (Daniel-Maurice-Lucien), 6 janvier 1912, n° 796, 6e région.
37 Florimont (Jean-François-Joseph), 8 février 1909, n° 789, 7e région.
38 Messiez-Poche (Maurice-Auguste), 29 août 1909, n° 788, 8e région.
39 Soulaine (Roger-François-Joseph), 6 mai 1911, n° 786, 10e région.
40 Jourdan (René-Henri-Ernest), 22 juin 1920, n° 765, 10e région.
41 Diligent (René-Gustave), 12 janvier 1910, n° 758, 1re région.
42 Mangion (Paul-Marcel), 8 juillet 1921, n° 752, 6e région (écoles).
43 Le Grohenec (Louis-Jean-François-Pascal), 17 septembre 1916, n° 751, 9e région.
44 Ferand (Fernand-Louis-Alfred), 27 juin 1920, n° 750, Allemagne.
45 Gamain (Georges-Louis-Charles), 4 novembre 1917, n° 749, Allemagne.
46 Schaal (Alphonse-Georges-Maurice), 20 novembre 1919, n° 748, 6e région.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Lesage (Guy-Raymond-Marie), 11 octobre 1924, n° 633, 1re région.
2 Adang (Maxime-Gaston-Robert), 10 août 1919, n° 209, 7e région.

Liste « A ».

3 M. Verzat (Jean-Robert-Marie), 29 mai 1920, n° 400, Allemagne.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Guichard (Marcel), 17 avril 1929 (1er octobre 1952), Tunisie.
2 Berthevas (Lucien), 7 janvier 1926 (1er octobre 1952), 6e région.
3 Maillard (Henry-Louis-Marcel-André), 2 décembre 1930 (1er octobre 1952), 1re région.
4 Miller (Gilbert-Georges-Emile), 21 juin 1926 (1er octobre 1952), 6e région.
5 Picot (Henri-Eugène), 25 mars 1930 (1er octobre 1952), 7e région.
6 Germain (Guy-Jean), 12 octobre 1929 (1er octobre 1952), Allemagne.
7 Humeau (Raymond-Pierre-Marcel), 18 décembre 1930 (1er octobre 1952), 9e région.
8 Sandillon (Roland-Alexandre-Marcel), 21 septembre 1928 (1er octobre 1952), 4e région.
9 Stephan (François-Louis), 31 mars 1925 (1er octobre 1952), Allemagne.
10 Billet (Henri), 27 juillet 1928 (1er octobre 1952), 9e région.
11 Lepetit (Max-Gilbert-Aimé), 22 avril 1928 (1er octobre 1952), 8e région.
12 Roy (Gérard-Pierre-Laurent-Joseph-Armand), 10 août 1928 (1er octobre 1952), 2e région.
13 Turquet (Bernard-Gaston-Georges), 19 décembre 1929 (1er octobre 1952), 9e région.
14 Grande (Pierre), 28 septembre 1928 (1er octobre 1952), Maroc.
15 Gouanvic (Gabriel-Antoine-Jean), 17 avril 1928 (1er octobre 1952), 2e région.

16 Thuriault (Jean), 18 octobre 1930 (1er octobre 1952), Allemagne.
17 Foulachon (Olivier-Marcel), 25 janvier 1923 (1er octobre 1952), 7e région.
18 Denis (William-Serge), 17 juin 1929 (1er octobre 1952), Allemagne.
19 Le Celebart (Jean-Marcel-Marie), 25 juin 1926 (1er octobre 1952), Allemagne.
20 Le Dean (Roger-Emmanuel-Marie), 18 septembre 1929 (1er octobre 1952), 3e région.
21 Dureisseix (Gérard-André), 16 mai 1931 (1er octobre 1952), 1re région.
22 Blanchard (Pierre-Arthur), 2 janvier 1926 (1er octobre 1952), Allemagne.
23 Aubry (Jean-Jules-Louis), 19 septembre 1929 (1er octobre 1952), 4e région.
24 Beziè (Jean-Louis), 17 novembre 1927 (1er octobre 1952), 8e région.
25 Mabon (Yves-Jules-Stanislas), 23 août 1927 (1er octobre 1952), 10e région.
26 Caquot (André-Raymond-Gustave), 23 février 1928 (1er octobre 1952), 1re région.
27 Brule (Christian-Jean-Armand), 31 juillet 1929 (1er octobre 1952), Tunisie.
28 Caville (Charles-Jules-Louis), 11 février 1928 (1er octobre 1952), Allemagne.
29 Brethenoux (Lucien-André), 10 juillet 1927 (1er octobre 1952), 4e région.
30 Grondain (Jacques-Fernand), 3 mai 1928 (1er octobre 1952), Allemagne.
31 Krantz (Robert-Théophile), 25 décembre 1928 (1er octobre 1952), Allemagne.
32 Schwing (Georges-Charles), 9 janvier 1928 (1er octobre 1952), Maroc.
33 Dubois (Pierre-Louis-Alfred), 2 août 1926 (1er octobre 1952), 6e région.
34 Richard (Paul), 20 novembre 1911 (1er octobre 1952), no 264, administration centrale.
35 Jeanson (François-Edmé-Jean-Marie), 30 avril 1929 (1er septembre 1952), 7e région.
36 Jacquet (Pierre-Raymond-Désiré), 22 décembre 1924 (1er septembre 1952), 6e région.
37 Boyer (André-Jean), 24 février 1928 (1er septembre 1952), 6e région.
38 Bacq (Pierre-Louis-Eugène), 27 octobre 1926 (1er septembre 1952), 6e région.
39 Millières (Christian), 6 février 1926 (1er septembre 1952), 6e région.
40 Lebœuf (Jacques-Gustave-Maurice), 22 février 1927 (1er septembre 1952), 7e région.
41 Grout de Beaufort (Gilles-Marie-Georges), 11 octobre 1928 (1er septembre 1952), 6e région.
42 Baillbe (Lucien-François-Jean), 3 mars 1928 (1er septembre 1952), 6e région.
43 Lesur (Pierre-André), 21 juillet 1928 (1er septembre 1952), 6e région.
44 Musso (Louis-César-Charles), 10 janvier 1929 (1er septembre 1952), Tunisie.
45 Lemoinne (Jean-Joseph-Germain), 5 mai 1930 (1er septembre 1952), 6e région.
46 Forestier (Yves-Pierre-Joseph), 27 février 1930 (1er septembre 1952), 9e région.
47 Roux (Maurice-Ernest-Marie), 28 janvier 1927 (1er septembre 1952), 7e région.
48 Goursat (Marc-Henri-Marie), 25 juillet 1929 (1er septembre 1952), 6e région.
49 Dorlencourt (Pierre - Louis - Robert - François), 22 janvier 1931 (1er septembre 1952), 6e région.
50 Guintrand (Pierre-Jean-Albert), 5 septembre 1929 (1er septembre 1952), 7e région.
51 Gili (René-Raymond-Jean), 5 avril 1929 (1er septembre 1952), 6e région.
52 Demorel (Louis-Marie-Joseph-Jean), 1er mars 1927 (1er septembre 1952), 4e région.
53 Carlo (Joseph-Louis), 5 février 1931 (1er septembre 1952), 2e région.
54 François (Jacques-Augustin-Jean), 12 décembre 1923 (1er septembre 1952), 6e région.
55 Thebaud (Robert-Roger-Marcel), 23 mai 1927 (1er septembre 1952), 7e région.
56 Curis (Daniel-Marie-Antoine), 1er janvier 1929 (1er septembre 1952), 10e région.
57 Leroy (Henry), 25 novembre 1928 (1er septembre 1952), 8e région.
58 Bigorne (René-Louis-François-Florent), 9 février 1927 (1er septembre 1952), 2e région.
59 Dubourg (Jacques-Emile-Jean), 14 avril 1930 (1er septembre 1952), 10e région.
60 Broissand (Armand), 28 juin 1928 (1er septembre 1952), 10e région.
61 Garnerone (Michèle-Bernardo), 20 septembre 1926 (1er septembre 1952), 6e région.
62 Donay (René-Arthur-Cornil), 28 décembre 1927 (1er septembre 1952), 2e région.
63 Grognet (Philippe-Louis-Henri), 15 novembre 1927 (1er septembre 1952), 2e région.
64 Bonnaud (Michel-Maurice), 16 décembre 1929 (1er septembre 1952), Tunisie.
65 Derrien (Jacques-Louis-Yves), 11 août 1930 (1er septembre 1952), Allemagne.
66 Valery (Daniel), 14 février 1932 (1er septembre 1952), Maroc.
67 Treff (Gérard-Charles), 7 mars 1929 (1er septembre 1952), 9e région.
68 Simonet (Jean-Henri), 21 octobre 1927 (1er septembre 1952), 4e région.
69 Nedelec (Marcel-Marie), 21 novembre 1931 (1er septembre 1952), 9e région.
70 Allix (Gilbert-Roger-Auguste), 28 avril 1929 (1er septembre 1952), Allemagne.
71 Biscant (Serge-Henri-Louis), 29 septembre 1928 (1er septembre 1952), Allemagne.
72 Feytil (Gilbert-Romain-Georges), 31 août 1929 (1er septembre 1952), 9e région.
73 Klein (Jacques-Yves-Robert), 31 mars 1930 (1er septembre 1952), 6e région.
74 Bazire (Jacques-Louis-Edmond), 27 juin 1930 (1er septembre 1952), Allemagne.
75 Bernardet (Michel-Eugène-Achille), 8 janvier 1926 (1er septembre 1952), 2e région.
76 Teillet (Serge-Georges), 2 mai 1926 (1er septembre 1952), 8e région.
77 Cailloux (Philippe-Marie-Julien-Maurice), 25 juin 1931 (1er septembre 1952), 8e région.
78 Tabary (Michel-Henri-Louis-Marie), 20 avril 1927 (1er septembre 1952), 4e région.
79 Duval (Yves-Maurice-Lucien), 20 mai 1928 (1er septembre 1952), Allemagne.
80 Gossiaux (Robert-Lucien-Gabriel-Ghislain), 14 juillet 1929 (1er septembre 1952), 10e R. M.
81 Laurent (Jacques-Guy-René), 29 juin 1928 (1er septembre 1952), Tunisie.
82 Lefort (Pierre-Marcel-André), 7 novembre 1926 (1er septembre 1952), Maroc.
83 Delsart (Jean-François-Jules), 31 août 1930 (1er septembre 1952), 2e région.
84 Fontaine (Christian-Jules-Ernest), 13 août 1928 (1er septembre 1952), 6e région.
85 Calmels (Raymond-Julien-Marie), 14 juillet 1927 (1er septembre 1952), Maroc.
86 Pecquet (Michel-Pierre-Christian), 19 février 1927 (1er septembre 1952), Allemagne.
87 Gilbert (Bruno-Marie-René-Pierre), 13 avril 1930 (1er septembre 1952), Allemagne.
88 Martin (Lucien-Félix-Adrien), 29 mai 1926 (1er septembre 1952), 2e région.
89 De Manheulle (Charles-Robert-Laurent), 3 avril 1927 (1er septembre 1952), Allemagne.
90 Darellon (Georges-Yves-Pierre), 4 octobre 1924 (1er septembre 1952), 9e région.
91 Allbert (Marcel-Raoul), 20 janvier 1930 (1er septembre 1952), 1re région.
92 Beclandier (Maurice-Gaston), 12 février 1930 (1er septembre 1952), Maroc.
93 Rochat (Alain-Joseph-Pierre-Jacques), 12 février 1928 (1er septembre 1952), Allemagne.
94 Calleja (Pierre-Fernand-Augustin), 12 septembre 1928 (1er septembre 1952), Allemagne.
95 Richard (Jean-Roch), 26 décembre 1929 (1er septembre 1952), 8e région.
96 Tarlel (Michel-Ferdinand-Pierre), 27 juillet 1929 (1er septembre 1952), 10e région.
97 Goubil (André), 29 mars 1929 (1er septembre 1952), Allemagne.
98 Vernerey (Norbert-Vital-Joseph), 10 février 1930 (1er septembre 1952), 8e région.
99 Larduinat (Jean-Pierre), 5 juillet 1928 (1er septembre 1952), Allemagne.
100 Malval (Pierre-Robert-Adrien), 9 janvier 1927 (1er septembre 1952), 8e région.

TOUR SPÉCIAL

Chefs d'escadron.

Liste « A ».

MM

1 Deprey (Robert-Gustave), 18 février 1910 (1er janvier 1954), 9e région.
2 Becq (René), 19 janvier 1910 (1er octobre 1953), Allemagne.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.

1 Lahorgue (Victor), 26 février 1918 (1er janvier 1954), 4e région.
2 Devemy (Henri-Alphonse), 29 juillet 1907, n° 920, 2e région.

Train.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste « A ».

1 M. Bonnefoy-Clerc (Robert-Arthur-Paul), 11 janvier 1903 (2 avril 1954), 3e région.

Chefs d'escadron.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Portoleau (Louis-Victor-Eugène), 1er septembre 1912 (1er janvier 1954), 1re région.
2 Mario (René-Paul-Jean), 21 août 1909 (1er octobre 1953), 1re région.
3 Homassel (André-Eugène-Charles), 10 février 1914, n° 180, 1re région.
4 Duranel (François-Marie-Louis), 9 décembre 1913 (2 avril 1954), 2e région.
5 Conre (André-Aimé-Louis), 13 mars 1903 (2 avril 1954), Maroc.
6 Martin (Jacques-René-Daniel), 8 août 1913 (2 avril 1954), 4e région.

Liste « A ».

MM.

7 Humbert (Gaston-Camille), 5 octobre 1903 (1er juillet 1954), 7e région.
8 Thurel (Léon-Abel), 23 août 1910 (1er juillet 1954), F. F. A.
9 Quillement (Noël-Henri), 7 décembre 1902, n° 170, 2e région.
10 Douit (Armand-Emile), 5 octobre 1909, n° 169, Maroc.
11 Chevillion (Albert), 4 avril 1910, n° 166, 3e région (écoles).
12 Gazaigne (Léopold-Frantz), 14 juillet 1910, n° 164, F. F. A.
13 Riedinger (Rodolphe-Martin), 13 février 1913, n° 163, administration centrale.
14 Jacquot (André-Edmond), 6 octobre 1909, n° 162, 6e région.
15 Martin (André-Ernest), 28 juin 1911, n° 159, F. F. A.
16 Delpech (Pierre-Paul), 28 septembre 1909, n° 158, F. F. A.
17 Dangler (Frédéric-Charles), 26 juillet 1912, n° 156, 10e région.
18 Bunevod (Pierre-Félix-Aimé), 15 avril 1914, n° 155, 1re région.
19 Aubin (Jean-Louis-Léon), 28 juillet 1913, n° 154, administration centrale.
20 Cadu (Abel-Henri), 8 janvier 1910, n° 153, Maroc.
21 Josse (René-Pierre-Marie), 13 janvier 1912, n° 152, 6e région.
22 Fichmeister (André-Armand-Joseph), 19 avril 1909, n° 150, 6e région.

Capitaines.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Ruiz (Joseph), 19 décembre 1909, 2 avril 1954, 5e région.
2 Ledoux (Michel-Louis-René), 27 février 1912, n° 125, 1re région.
3 Demotte (Marc-Ernest), 7 juillet 1919, n° 128, 1re région.
4 Basset (Paul-Gilbert), 27 février 1920, n° 395, 2e région.
5 Delay (Jean-Denis), 17 mars 1922, 1er janvier 1954, 1re région.

Liste « A ».

MM.

6 Dubourg (Pierre), 6 mai 1911, n° 355, 4e région.
7 Chevallet (Désiré-Alfred), 23 juin 1909, n° 351, 6e région.
8 Le Maréchal (Pierre-Jean-Marie), 7 janvier 1915, n° 348, 2e région.
9 Stefani (Ange-Michel-Jean), 29 septembre 1908, n° 344, Maroc.
10 Tissot (Charles-Joseph-Louis), 23 novembre 1912, n° 343, 5e région.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Nadal (Pierre-Roger), 12 janvier 1921, 1er octobre 1953, 9e région.
2 Wicker (Michel-Joseph-François), 3 décembre 1927, 1er octobre 1953, 1re région.
3 Beniard (Jacob), 5 décembre 1909, n° 305, 6e région.
4 Polblanc (Jean-Joseph-Marie), 19 février 1923, n° 80, 9e région.
5 Du Tertre-Delmarcq (Hubert-Marie-Joseph), 28 juillet 1918, n° 206, 1re région.
6 Beyer (Albert-Léonard), 12 novembre 1921, n° 168, 3e région (écoles).
7 Proutat (Jean-Fernand), 1er février 1924, n° 78, 1re région.
8 Brunier (René-Gilbert-Maurice), 14 mars 1920, n° 257, 7e région.
9 Henriot (Pierre-Marcel), 17 avril 1924, n° 333, 6e région.
10 Bresson (Jacques-René), 21 avril 1925, n° 175, 6e région (écoles).
11 Claitte (Maurice-Louis-Alexandre), 25 février 1924, n° 176, 3e région (écoles).
12 Cristofari (Rémy-Barthélemy), 10 décembre 1922, n° 184, 6e région.
13 Humblot (Marcel), 29 novembre 1918, n° 119, F. F. A.
14 Vincent (Jean-Georges), 6 mai 1923, n° 77, 1re région.
15 Ganne (Pierre-Germain), 25 avril 1915, n° 132, Maroc.
16 Cullieyrier (Roger-Maurice), 24 octobre 1923, n° 84, F. F. A.

Liste « B ».

MM.

17 Meppiel (Marcel-Oscar), 15 janvier 1924, n° 177, Tunisie.
18 Dudziak (Stanislas), 8 avril 1919, n° 133, 2e région.
19 Cardi (Gaston-Jacques-Jean), 10 septembre 1920, n° 150, F. F. A.
20 Merlet (Joseph-Pierre), 20 mars 1918, n° 209, 2e région.
21 Baudart (Claude-Camille-André), 4 décembre 1924, n° 312, Maroc.
22 Chauvel (René-Louis-Marie), 9 juillet 1922, n° 128, Maroc.
23 Jeannin (René), 18 mars 1915, n° 101, 7 région.

Sous-lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

1 M. Bescond (Yves-Adolphe-Marie), 20 juin 1924, n° 86, 9e région.

Liste « A ».

MM.

2 Bassac (Jean-Marie-Albert), 26 septembre 1928, 1er septembre 1952, 10e région.
3 Hourdain (Jacques-Michel-Emile), 16 janvier 1929, 1er septembre 1952, 10e région.
4 Vilmain (Pierre-Claude), 20 février 1930, 1er septembre 1952, 1re région.
5 Saint-Espes (Pierre), 22 avril 1928, 1er septembre 1952, Tunisie.
6 Houmeau (André-Alfred-Charles), 1er mai 1926, 1er septembre 1952, 4e région.
7 Goumard (Jacques), 3 janvier 1929, 1er septembre 1952, 2e région.
8 Portmann (Joseph-Thiébault), 8 juin 1927, 1er septembre 1952, 8e région.
9 Laurelle (Gérard-Charles-François), 18 février 1928, 1er septembre 1952, 2e région.
10 Seguin (Robert-Jean), 15 octobre 1930, 1er septembre 1952, 6e région.
11 Bossier (Guy), 17 février 1928, 1er septembre 1952, 2e région.
12 Bruniaux (André-Louis-Etienne), 4 août 1927, 1er septembre 1952, 1re région.
13 Garric (René-François), 1er août 1928, 1er septembre 1952, 4e région.
14 Amblard (Paul-Alexis-Félix), 30 janvier 1928, 1er septembre 1952, 1re région.

TOUR SPÉCIAL

Capitaines.

Liste « A ».

Minot (Robert-Eugène), 24 juillet 1915, n° 414, 6e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

Devimeux (Jean-Pierre-Désiré), 24 janvier 1921, n° 136, 6e région.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR NORMAL

Commandants.

Liste « A ».

MM.

1 Baudoin (Robert-Marcel), 2 avril 1902 (2 avril 1954), administration centrale.
2 Minni (Alfred), 13 novembre 1907, n° 24, 10e région.
3 Michel (Emile-Philippe-Edouard), 22 mai 1901, n° 23, administration centrale.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.

1 Dameron (Jean-Marie), 4 octobre 1906 (1er juillet 1954), administration centrale.
2 Fery (Paul-Gustave), 27 décembre 1907 (2 avril 1954), 10e région.
3 Boutès (Jean-Joseph), 21 mars 1908 (2 avril 1954), 5e région.
4 Pagot (Pierre-Gustave), 28 avril 1912 (2 avril 1954), F. F. A.
5 Lesne (Louis-Joseph), 11 mai 1909 (31 mars 1954), administration centrale.
6 Gauche (Gustave-Albert-André), 7 février 1904 (1er janvier 1954), 6e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Masson (René-Arsène), 27 décembre 1912 (1er avril 1954), 1re région.
2 Latuner (Godefroy), 5 mai 1912 (1er avril 1954), 10e région.
3 Didelot (René-Adrien), 8 décembre 1912 (1er avril 1954), 1re région.
4 Rimont (Fernand-Dominique), 6 mars 1912 (1er avril 1954), 6e région.
5 Jeanne (René-Célestin-Maurice), 2 janvier 1915 (1er octobre 1953), 3e région.
6 Mader (Robert-Louis), 1er novembre 1916 (1er octobre 1953), administration centrale.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Gautier (Georges-Léon), 15 juin 1915 (2 avril 1954), 4e région.
2 Garrivet (Guy-Ferdinand), 6 septembre 1914 (2 avril 1954), organismes suprarégionaux.
3 Blaineau (Lucien-Pierre), 2 novembre 1916, n° 47, administration centrale.
4 Bonningues (René-Gustave-Henri), 31 décembre 1920, n° 41, administration centrale.
5 Méau (Paul-Marie), 16 mars 1915, n° 39, administration centrale.
6 Genty (France-Louis), 27 décembre 1919, n° 38, administration centrale.

TOUR SPÉCIAL

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Ronsaut (René-Adrien-Valentin), 5 août 1916 (2 avril 1954), 1re région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Commandants.

Liste « A ».

MM.

1 Uteza (Adrien-Aristide-Léon), 15 novembre 1901, n° 31, 5e région.
2 Lafaille (Lucien-Léon-Marius), 30 mars 1901, n° 33, 4e région (écoles).
3 Lataillade (Joseph-Martin-Robert), 1er janvier 1903, n° 31, 4re région (écoles).

Capitaines.

(Officiers dont la mise en route a été retardée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Thurwaechter (Georges), 4 décembre 1901, n° 165, 6e région.
2 Boucle (Pierre-Marie-Lucien), 15 octobre 1907 (2 avril 1954), 7e région.

Liste « A ».

MM.

3 Marin (André-Jean-Eugène), 14 janvier 1907 (1er juillet 1954), 3e région (écoles).
4 Charlemagne (André-Fortuné-Léon), 24 décembre 1907 (1er juillet 1954), organismes supranationaux.
5 Svinger (Victor-René), 16 novembre 1908 (1er juillet 1954), 6e région.
6 Coulot (Roger-Charles-Dominique), 3 juillet 1907 (2 avril 1954), F. F. A.
7 Einsweiler (Jean-Pierre-Michel), 2 août 1908 (2 avril 1954), 1re région.
8 Vilhier (Albert-Camille), 25 février 1901 (2 avril 1954), 8e région.
9 Monier (Léon-Elie), 10 mai 1909 (2 avril 1954), administration centrale.
10 Demars (Antoine), 30 mars 1901 (2 avril 1954), 10e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Maubert (Germain-Albert), 17 mai 1911, n° 223, administration centrale.
2 Poinsignon (Albert), 25 mai 1911, n° 222, administration centrale.
3 Paren (Albert-Marcel-André), 22 mars 1906, n° 171, 7e région.
4 Bernard (Gustave-Charles), 28 mai 1910, n° 170, 2e région.
5 Miche (Gabriel), 3 novembre 1907, n° 166, 10e région.
6 Malavialle (Georges-Paul-Joseph), 3 février 1903, n° 165, 1re région.
7 Ganne (Robert-Emile), 17 septembre 1909, n° 163, 1e région.
8 Bocquillon (André), 29 mai 1909, n° 160, Maroc.
9 Saillard (André-Valentin-Maurice), 18 janvier 1908, n° 159, 3e région.
10 Nivière (André-Fernand), 22 août 1905, n° 158, 10e région.

TOUR SPÉCIAL

Commandants.

Liste « A ».

MM.

1 Travers (Marcel), 29 mars 1900 (1er janvier 1954), 5e région (écoles).
2 Jamme (André-René-Célestin-Lucien), 8 janvier 1909 (2 avril 1954), 3e région (écoles).

Capitaines.

Liste « A ».

MM.

1 Louis (Pierre), 2 novembre 1903, n° 138, Maroc.
2 Villiseck (Léon-Charles), 25 décembre 1907, n° 167, 7e région.
3 Aubin (Emile-Marius), 10 mars 1908 (2 avril 1954), 9e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Gely (René-Xavier), 18 juin 1913 (1er octobre 1953), 10e région (écoles).
2 Desreaux (Georges-Louis-Alexandre), 20 septembre 1906, n° 192, 1re région.
3 Saint-Marie (Jean-Léon), 23 mai 1911, n° 221, 9e région (écoles).
4 Le Tacon (François-Marie), 5 avril 1915, n° 167, 3e région.

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Gauthier (Fernand-Emile-Alexandre), 21 janvier 1913, n° 17, 6e région (écoles).

TROUPES AEROPORTEES

TOUR NORMAL

Infanterie.

Capitaines.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Brassens (Michel-Daniel-Emile), 17 novembre 1922 (1er janvier 1954), 5e région (en sursis).
2 Mora (Amédée), 5 mars 1915, n° 521, 5e région (en sursis).
3 Pech (Jules-Prosper-Jean), 17 mars 1921, n° 1893, 10e région (en sursis).

Liste « B ».

4 Glever (Pierre-Louis-Marie), 22 juin 1918, n° 1686, 10e région.
5 Burignat (Georges-Hippolyte), 11 mars 1922, n° 2135, 5e région.
6 Perret (Roger), 10 mars 1919, n° 1693, 10e région.
7 Alamasset (Auguste), 21 janvier 1914 (1er janvier 1954), 5e région.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Girard (Emile-Jacques), 8 avril 1921, n° 1588, 5e région.

Liste « B ».

2 Boal (Jean-Jacques-Albert), 8 octobre 1922, n° 680, 5e région.
3 Cochet (Michel-Jacques), 4 juin 1923, n° 1058, 10e région.
4 Osswald (Maurice-Georges), 21 août 1924, n° 1061, 5e région.
5 Onimus (Joseph), 2 mai 1923, n° 1214, 5e région.

Sous-lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.

1 Boitte (Maurice-Henri), 26 mars 1915, n° 358, 5e région (en sursis).
2 Chaumillon (Jean-Constant-Lucien), 1er octobre 1920 (1er octobre 1953), 5e région (en sursis).

Liste « A ».

3 Bertin (Roger-Joseph-Honoré), 4 février 1923 (1er novembre 1953), 5e région.
4 Paulaud (Georges), 14 mars 1921 (1er novembre 1953), 5e région.
5 Fourrier (Eugène-Jean-Eloi), 5 novembre 1922 (1er novembre 1953), 5e région.
6 Crouzille (Mathieu-Désiré), 12 juillet 1922 (1er novembre 1953), 10e région.
7 Humblot (François-Marie-Jules), 17 avril 1928, n° 479, 5e région.
8 Canon (René-Paul-Denis), 26 juillet 1929 (1er octobre 1952), 5e région.
9 Audouy (Léon-Fernand-Noé), 13 octobre 1928 (1er octobre 1952), 5e région.
10 Noé (Willibald-Pierre), 28 mai 1926 (1er octobre 1952), 5e région.
11 Baille (Denis-François-Marie), 24 octobre 1930 (1er octobre 1952), 5e région.
12 Souquet-Basiege (Gérard-Louis-André), 23 avril 1927 (1er octobre 1952), 5e région.

Arme blindée et cavalerie.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.

1 Assemat (Jean-Raoul-Christian), 25 avril 1919, n° 826, 5e région.
2 Girard (Jacques-Gabriel), 6 juin 1924, n° 795, 5e région.
3 Fleury (Marcel-Charles), 21 mai 1916, n° 639, 5e région.
4 Fedrizzi (Aimée), 5 septembre 1918, n° 628, 5e région.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Broudin (Gabriel-Georges), 13 avril 1928 (1er octobre 1952), 5e région.
2 Miramon (Pierre-André-Pascal), 17 mai 1929, 1er septembre 1952), 5e région.

Train.

Chef d'escadron.

Liste « A ».

1 M. Thiriet (Emile-Joseph), 4 avril 1910 (1er janvier 1954), F. F. A.

Capitaine.

1 M. Fredj (Fernand-Makloif), 2 février 1914, n° 36, 5e région.

Lieutenant.

Liste « B ».

1 M. Weppe (Albert-Serge), 6 octobre 1926 (1er octobre 1953), 5e région.

Transmissions.

ARME

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Lemasquerier (Bernard-Fernand-Pierre), 28 avril 1928 (1er octobre 1953), 5e région.
2 Dupont (Pierre-André-Alexis), 9 octobre 1927 (1er octobre 1953), 5e région.

PERSONNEL TECHNIQUE DES FORMATIONS GEOGRAPHIQUES

TOUR NORMAL

Techniciens géographes.

Lieutenant-colonel.

1 M. Lesur (Jacques-Marie-Joseph-Etienne-Louis), 12 août 1907 (1er octobre 1953), 7e région (artillerie).

Commandants.

MM.

1 Falgueirettes (Auguste-Louis-Germain-François), 25 août 1910, n° 863, F. F. A. (infanterie).
2 Guidot (Robert-Georges-Gaston), 17 septembre 1907, n° 233, 7e région (artillerie).
3 Quemard (Théophile-Louis-Marie), 1er février 1904, n° 462, F. F. A. (infanterie).

Techniciens « terrain ».

Sous-lieutenants.

MM.

1 Haybrard (Paul-André-Hugo), 18 novembre 1916, n° 361, 7e région (artillerie).
2 Weil (Lucien), 23 mars 1918, n° 362, 7e région (artillerie).
3 Proust (Marcel-Alphonse), 5 septembre 1917, n° 458, F. F. A. (infanterie).

Techniciens « reproduction tirages ».

Capitaines.

MM.

1 Guiche (Roland-Camille), 24 juillet 1916, n° 727, F. F. A. (artillerie).
2 Macaisne (Gervais-Henri-Gabriel), 1er juillet 1912, n° 692, 7e région (artillerie).

Lieutenant.

1 M. Mainetti (Roger), 24 avril 1918, n° 1937, 7e région (infanterie).

Extrait de la liste A établi à la date du 1er juillet 1954.

Références :

D. M. n° 37284 PM/1-B du 15 juin 1949.
Modificatif n° 1 du 27 septembre 1949.
Modificatif n° 2 du 31 décembre 1949.
Modificatif n° 3 du 6 juin 1950.
Modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.
Modificatif n° 5 du 6 février 1952.
Modificatif n° 6 du 10 mars 1952.
C. M. n° 172983 PM/1-B du 10 octobre 1952.

NOTA. — La date figurant après les prénoms des officiers inscrits sur la liste ci-dessous est la date de naissance des intéressés. Elle est suivie soit du numéro d'inscription des ces officiers sur les listes générales d'ancienneté arrêtées au 1er juillet 1953, soit de la date de promotion dans les grades des intéressés.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait de liste de tour de départ (tour normal et tour spécial) annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du 4e trimestre 1954, l'extrait établi à la date du 2 avril 1954, inséré au *Journal officiel* du 21 avril 1954, pages 3850 et 3851.

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er octobre 1954 et le 1er janvier 1955.

Les officiers seront soumis, dans les moindres délais à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949, leur aptitude physique au transport par voie aérienne devra en particulier être déterminée. Les officiers brevetés parachutistes, appartenant ou nom à une formation aéroportée, seront en outre soumis à une visite médicale de contrôle d'aptitude au saut dans les conditions prévues par l'instruction provisoire n° 5115-2/7/DCSSA du 22 octobre 1948.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction des transmissions, avant le 31 juillet 1954, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

Ne figurent pas également sur le présent extrait les officiers mis en sursis en application de la D. M. n° 45-387 PM/1-B du 19 mars 1953.

IV. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ, aucun des officiers inscrit sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information, qui aurait pour résultat de retarder son départ.

V. — *Prescriptions particulières.* — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction des transmissions, le 31 juillet 1954, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéresses auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs ou à celui du régiment de Corée en Indochine.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 **Demont (Eugène-Lucien-Jean-Baptiste), 5 mars 1901 (1er octobre 1953, administration centrale.**
2 **Plaetevoet (Edmond-Edouard-Henri), 6 juillet 1907, n° 38, 1re région, écoles.**
3 Allaux (Maurice-Marius-Urbain), 2 juillet 1901, n° 32, 3e région.

Chefs de bataillon.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Duhamel (Albert-Marcel-Francis), 6 mars 1915, n° 123, 1re région.

Liste « A ».

2 Leprat (Marc-Emile), 15 août 1913 (1er juillet 1954), 1re région.
3 Kay (Louis-Philippe), 1er décembre 1913 (1er juillet 1954), administration centrale.
4 Robert (Maurice-Emile), 6 juin 1914 (1er juillet 1954), 10e région.
5 Duchon (Marie-Joseph-Franiz), 1er décembre 1915 (2 avril 1954), 6e région.
6 Chastanet (Marius-Emmanuel), 26 mars 1914 (2 avril 1954), administration centrale.

Capitaines.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Bedouredе (Joseph-Jean-Marie-René), 31 juillet 1916, n° 389, 1re région.
2 Monnier (Robert-Henri-Ernest), 7 novembre 1913, n° 383, 6e région.
3 Estiot (André-Louis-Jules), 10 septembre 1912, 1er octobre 1953, 6e région.

Liste « A ».

4 Paris (Jean-Marius-François), 7 mai 1919 (1er octobre 1953), 7e région.
5 Granier (Ernest-Roger), 24 mars 1917 (1er octobre 1953), 8e région.
6 Bouchez (René-Louis-Albert), 17 février 1916, n° 416, 1re région.
7 Pareau (Edmond-Jules-René-Marie), 2 avril 1916, n° 373, 10e région.
8 Parent (René-Louis-Léon), 11 août 1912, n° 372, F. F. A.
9 Belloir (Auguste-Bernard), 16 novembre 1913, n° 361, 1re région, écoles (en sursis).
10 Loutrein (Lucien-Hippolyte), 1re août 1915, n° 360, 9e région.
11 Escoffier (René-Ulysse-Charles), 24 avril 1909, n° 359, 1re région.
12 Susini (Charles), 4 janvier 1911, n° 357, 6e région.
13 Masson (Pierre-Raoul), 5 mars 1911, n° 355, 2e région.
14 Maire (Georges-Prosper), 21 décembre 1916, n° 353, 6e région.
15 Paradeis (Pierre-Joseph), 2 octobre 1914, n° 352, 1re région.
16 Gerard (Robert-Charles), 27 septembre 1912, n° 351, 6e région.
17 Vernier (André-Jules), 25 février 1911, n° 244, administration centrale.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

MM.
1 Beignet (François-Xavier), 26 février 1927, n° 234, 1re région.
2 Allemandou (Philippe-Marie-Albert), 11 septembre 1928, n° 235, F. F. A.

Liste « A ».

MM.
3 Barot (Jean-Pierre-Marie-François), 22 mars 1927, n° 343, 1re région (en sursis).
4 Dalboussiere (Georges-Paul), 24 février 1930 (1er octobre 1952), 6e région.
5 Creissel (Joseph-Pierre-François), 30 avril 1927 (1er octobre 1952), 2e région.
6 Levis (Jean-Pierre-Humbert-Henri), 6 juillet 1929 (1er octobre 1952), F. F. A. (en sursis).
7 Aptel (Raoul-Georges-Jean), 31 août 1928 (1er octobre 1952), 1re région.
8 Vasseur (Pierre-Louis), 10 août 1928 (1er octobre 1952), Maroc.
9 Levi (Philippe), 22 juillet 1928 (1er octobre 1952), 10e région.
10 Thais (Gérard-Michel-Louis-Antoine), 26 avril 1930 (1er octobre 1952, F. F. A. (en sursis).
11 Joanin (Jacques-Paul-Louis), 11 août 1928 (1er octobre 1952), 7e région.
12 Perrochon (Raymond-Eugène), 27 avril 1926, n° 270, 10e région (en sursis).
13 Tournier (André-Louis), 8 mai 1925, n° 124, 1re région (en sursis).

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Le Gall (Jean), 16 juillet 1928 (1er octobre 1952, 3e région.
2 Deforge (Michel-Alphonse), 26 juin 1928 (1er octobre 1952), 3e région.
3 Baudrais (Gérard-Joseph-Marcel), 2 décembre 1929 (1er octobre 1952), 1re région.
4 Muckley (René-Jean-Pierre), 1er février 1929 (1er octobre 1952), 1re région (en sursis).

5 Cholin (Jean-Marie-Georges-Hubert), 8 juin 1929 (1er octobre 1952), 6e région.
6 Madie (Marcel-Edmond), 6 novembre 1930 (1er octobre 1952), 1re région.
7 Dameron (Jean), 20 décembre 1928 (1er octobre 1952), 1re région.
8 Beaudoux (Claude-Jean-Marcel), 12 mars 1928 (1er octobre 1952), 6e région.
9 Charras (Raymond-Georges), 23 mars 1930 (1er octobre 1952), 10e région.
10 Terrien (Eddie-Pol), 7 novembre 1930, (1er octobre 1952), F. F. AU.
11 Dupraz (Marcel-Bernard-René), 30 mai 1928 (1er octobre 1953), F. F. A.
12 Houriez (Edmond-Ernest-Benoît), 16 mai 1930 (1er septembre 1952), 3e région.
13 Epaillard (Bernard-Jean-François-Joseph), 26 octobre 1927 (1er septembre 1952), 3e région.
14 Leguedois (Norbert-Eugène), 23 octobre 1927 (1er septembre 1952), 3e région.
15 Bucquet (Paul-Faldoni-Louis), 12 septembre 1929 (1er septembre 1952, 6e région.
16 Chanard (Jacques-Guy), 13 mai 1930 (1er septembre 1952), 2e région (en sursis).
17 Imbert (Yves-Marie-Joseph), 18 mai 1930 (1er septembre 1952), 6e région.
18 Coutellier (Max-Lucien-Gaston), 22 mai 1929 (1er septembre 1952), 6e région.
19 Genin (Raymond-Auguste), 11 août 1929 (1er septembre 1952), 8e région.
20 Loigerot (Marcel-Albert-Germain), 22 septembre 1924, (1er septembre 1952), 7e région.
21 Zaragoza (Jacques), 12 juin 1928 (1er septembre 1952), 1re région.
22 Maillard (Maurice), 31 mars 1929 (1er septembre 1952), 1re région.
23 Rouchand (Guy-Raymond-Roger), 14 septembre 1927 (1er septembre 1952), 1re région (en sursis).
24 Bechet (Michel-Ursmar-Joseph), 3 octobre 1929 (1er septembre 1952), 3e région (en sursis).
25 Duffort (Denis-Aimé-Jean), 10 juin 1928 (1er septembre 1952), 3e région.
26 Vuillermet (Bernard-Alfred-Léon-Michel), 30 juin 1927 (1er septembre 1952), F.F. A.
27 Jolie (Roger), 14 décembre 1924 (1er septembre 1952), F. F. A.
28 Pares (Robert), 21 juin 1928 (1er septembre 1952), Maroc.
29 Lemonnier (Norbert-Alphonse), 11 août 1930 (1er septembre 1952), 1re région.
30 Freund (Henry), 9 octobre 1927 (1er septembre 1952), F. F. A.
31 Simoni (Roger), 13 janvier 1927 (1er septembre 1952), F. F. A.
32 Quentin (Pierre-Charles), 19 mai 1926 (1er septembre 1952), 1re région.
33 Mouras (Claude-Henri), 28 octobre 1929 (1er septembre 1952), F. F. A.

TOUR SPÉCIAL

Capitaine.

Liste « A ».

1 M. Blazy (Albin-Symphorien), 1er juin 1910 (1er janvier 1954), 6e région.

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Got (Martin-Joseph), 25 octobre 1927, n° 298, F. F. A.

Adjoints des services des matériels.

Subdivision Transmissions.

TOUR NORMAL

Commandant.

Liste « A ».

1 M. Poney (Adolphe-Joseph-Dominique-Ignace), 13 juin 1900, n° 4, 2e région.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Mariotte (André-Maurice-Auguste), 25 septembre 1905 (2 avril 1954), 1re région.
2 Gallas (Roland-André), 13 novembre 1907 (2 avril 1954), 8e région.
3 Baudens (Jean), 24 mars 1910 (2 avril 1954), 3e région.
4 Uteza (François-Pierre), 5 juillet 1907 (1er janvier 1954), 4e région.
5 Rames (Yves-Emile-Lucien Joseph), 26 juillet 1903, n° 34, administration centrale.

Lieutenants.

(Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.)

1 M. Foule (Roland-René), 15 décembre 1911 (1er octobre 1953), 6e région.

Liste « A ».

MM.
2 Ribbes (Ernest), 29 octobre 1914 (1er avril 1954), F. F. A.
3 Remy (Albert-Paul-Joseph), 31 décembre 1914 (1er avril 1954), 6e région.
4 Durbone (Paul Marius-Maurice), 17 juillet 1914 (1er avril 1954), 1re région.
5 Gras (Etienne-Louis), 1er avril 1915 (1er avril 1954), 8e région.
6 Belhomme (Maurice-Raoul), 9 septembre 1910, n° 48, 1re région.
7 Scalabrino (Eugène-Louis), 26 janvier 1910, n° 47, F. F. A.
8 Lecomte (Louis-Raymond-Emile), 13 janvier 1905, n° 45, F. F. A.
9 Balandraud (Jean-Louis-Victor), 14 juillet 1911, n° 43, 9e région.
10 Amoric (Paul-Elie-Laurent-Hippolyte), 3 mai 1909, n° 39, 8e région.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Obled (Robert), 26 avril 1914 (2 avril 1954), 1re région.
2 Ployez (André-Louis), 12 novembre 1914 (2 avril 1954), 6e région.
3 Cador (Octave-Eugène-Joseph), 15 mai 1914 (2 avril 1954), 1re région.
4 Dufour (Robert-Jean-Henri-Louis), 19 septembre 1919 (1er octobre 1953), 1re région (écoles).
5 Pinte (Abel-Paul-René), 7 octobre 1922 (1er octobre 1953), 1re région.
6 Remaud (Georges-Auguste), 31 juillet 1918 (1er octobre 1953), 3e région.
7 Sagnieres (Léon-Jean), 25 août 1918 (1er octobre 1953), 8e région.

TOUR SPÉCIAL

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Jourdan (Joseph), 5 octobre 1914 (1er octobre 1953), 4e région.

Service des essences des armées.

Extrait des listes A et B établies au 1er juillet 1954.

Référence: I.M n° 97284 PM/IB du 23 juin 1949 et ses modificatifs.

I. — Le présent extrait des listes A et B annule et remplace pour les mises en route à effectuer au cours du quatrième trimestre 1954 l'extrait établi à la date du 1er avril 1954 et publié au *Journal officiel* du 21 avril 1954.

II. — Les officiers et agents techniques dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route au cours du quatrième trimestre 1954.

Ils seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite dans les conditions précisées par l'instruction ministérielle n° 472 8/2 DCSSA en date du 19 août 1949.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction centrale des essences pour le 26 juillet 1954, dernière limite.

Ces documents ne seront pas établis pour les officiers et agents techniques ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

Liste « A ».

A. — OFFICIERS

I. — INGÉNIEURS DES TRAVAUX

a) ***Ingénieurs principaux des travaux.***

1 Pacot (P.-L.-A.-H), de la direction des essences en A. F. N.
2 Maldémé (C.-E.-R.), de la direction centrale des essences.

b) ***Ingénieurs de 1re classe des travaux.***

1 Aimadieu (G.-H.), de la direction centrale des essences.
2 Bourdel (J.), de la direction des essences en A. F. N.

c) *Ingénieurs de 2e classe des travaux.*

1 Guillet (G.-J.-L.), de la direction des essences du Nord.
2 Godot (B.-E.), de la direction des essences du Nord.

II. — ADJOINTS ET ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

a) *Adjoints d'administration principaux.*

1 Monier (J.), de la direction centrale des essences.
2 Pons (J.-C.), de la direction des essences en A. F. N.

b) *Attachés d'administration de 1re classe.*

1 Albagnac (J.-L.), de la direction des essences du Sud.
2 Dubois (H.), de la direction des essences en A. F. N.

B. — AGENTS TECHNIQUES

a) *Agents techniques principaux.*

1 Mabire (A.-L.), de la direction des essences du Nord.
2 Minvielle (J.-P.), de la direction des essences du Sud.
3 Frapier (J.-P.), de la direction des essences du Nord.
4 Garo (J.-P.), de la direction des essences du Sud.

b) *Agents techniques ordinaires.*

1 Montfort (R.-M.), de la direction des essences du Sud.
2 Robic (R.-J.), de la direction des essences du Nord.
3 Le Joncour (F.-J.), de la direction des essences du Nord.
4 Baot (A.), de la direction des essences en A. F. N.

Liste « B ».

OFFICIERS

INGÉNIEURS DE DIRECTION

Ingénieurs principaux des essences.

1 Laylle (D.-M.-J.), de la direction des essences des F. F. A.
2 Gerbaud (M.-H.-N.), de la direction des essences en A. F. N.
3 Verzaux (J.-M.-G.), de la direction des essences du Nord.
4 Gallet de Saint-Aurin (P.-M.-J.-A.), de la direction des essences du Nord.

Le présent extrait sera publié au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 54-729 du 10 juillet 1954 relatif aux attributions du ministre des finances, des affaires économiques et du plan concernant le commissariat général du plan.

Le président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu la loi du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu les décrets n° 46-2 du 3 janvier 1946, n° 47-119 du 16 janvier 1947, n° 51-1417 du 11 décembre 1951 et n° 53-455 du 19 mai 1953 relatifs au commissariat général du plan;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan exerce, sous la haute autorité du président du conseil des ministres, les attributions antérieurement dévolues à celui-ci en ce qui concerne les affaires et les services relevant du commissariat général du plan.

En conséquence, le commissariat général du plan relève administrativement du ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ÉMILE HUGUES.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND,

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KŒNIG.

Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
ROBERT BURON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre du logement et de la reconstruction,
MAURICE LEMAIRE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Le secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et au progrès technique,
HENRI LONGCHAMBON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au plan,
HENRI CAILLAVET.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,
ANDRÉ BARDON.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
JEAN RAFFARIN.

Décret du 13 juillet 1954 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au plan,

Vu le décret du 30 septembre 1953 relatif à l'assainissement du marché de la viande;

Vu le décret du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation et au fonctionnement des organismes d'intervention économique de caractère privé;

Vu le décret du 28 octobre 1953 fixant la composition du comité consultatif pour la gestion du fonds d'assainissement du marché de la viande,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan à M. Sagne, inspecteur des finances, chargé de mission à la direction générale des prix et des enquêtes économiques, et par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au plan à M. Orgeolet, chef de service à la direction des relations économiques extérieures, à l'effet de signer, chacun en ce qui le concerne, toutes conventions passées avec les exportateurs pour l'exécution des opérations effectuées avec le concours du fonds d'assainissement du marché de la viande.

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au plan sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au plan,
HENRI CAILLAVET.

Affectation provisoire au secrétariat d'Etat au budget (direction générale des impôts, enregistrement et service des domaines) d'un chalet édifié dans le département de la Meuse.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949, modifié par le décret n° 53-1091 du 5 novembre 1953, relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du ministre de la reconstruction et du logement en date du 15 février 1954;

Vu l'avis émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 2 juin 1954,

Arrête:

Art. 1er. — Est affecté, à titre provisoire, au secrétariat d'Etat au budget (direction générale des impôts [enregistrement et service des domaines]), en vue de l'installation du service de l'inspection de l'enregistrement et des domaines à Ancerville (Meuse), le chalet édifié par le ministère de la reconstruction et du logement sur un terrain d'une contenance de 8 ares 99, cadastré section BI, n° 90, 91 p, 92 p, et 93 p, lieudit L'Enclos du château, sis à Ancerville.

Art. 2. — L'affectation donnera lieu au versement par le service affectataire au profit de la caisse autonome de la reconstruction d'une indemnité annuelle égale au loyer d'un logement du type VB des H. L. M. avec application du coefficient réducteur 0,8. Cette indemnité subira les majorations semestrielles de 10 p. 100 prévues par l'arrêté ministériel du 29 juin 1949.

Art. 3. — Le directeur général des impôts, chef du service des domaines, au secrétariat d'Etat au budget, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1954.

HENRI ULVER.

Calcul de la réserve mathématique et des capitaux constitutifs des rentes réglées financièrement à servir par les sociétés d'assurances à la suite d'accidents du travail.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, et notamment son titre XI;

Vu le décret du 17 août 1941 relatif aux cautionnements et aux réserves exigibles des sociétés d'assurances et de capitalisation, et notamment ses articles 9 et 10,

Arrête:

Art. 1er. — La réserve mathématique des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et à leurs ayants droit doit être calculée au minimum sur les bases ci-après:

1° Le taux d'intérêt de 4,75 p. 100;

2° La table de mortalité C. R.

Le barème résultant de ces éléments est annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er s'appliquent aux rentes réglées financièrement à partir du 1er janvier 1954.

Les réserves des rentes réglées antérieurement doivent être évaluées au minimum:

1° D'après le barème annexé à l'arrêté du 29 décembre 1920 si le règlement a été effectué avant le 1er janvier 1920;

2° D'après le barème annexé à l'arrêté du 29 décembre 1949 si le règlement a été effectué du 1er janvier 1920 au 31 décembre 1921;

3° D'après le barème annexé à l'arrêté du 27 février 1922 si le règlement a été effectué du 1er janvier 1922 au 31 décembre 1932;

4° D'après le barème annexé à l'arrêté du 27 décembre 1932 si le règlement a été effectué du 1er janvier 1933 au 4 mai 1942.

Les indications de ces barèmes doivent être majorées de 5 p. 100 pour frais de gestion et frais de payement;

5° D'après le barème annexé à l'arrêté du 23 novembre 1942 si le règlement a été effectué du 5 mai 1942 au 31 décembre 1944.

Les indications de ce barème doivent être majorées de 2,50 p. 100 pour frais de gestion et frais de payement;

6° D'après le barème annexé à l'arrêté du 29 décembre 1944 si le règlement a été effectué du 1er janvier 1945 au 31 décembre 1947;

7° D'après le barème annexé à l'arrêté du 21 janvier 1948 si le règlement a été effectué du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1949;

8° D'après le barème annexé à l'arrêté du 8 juin 1950 si le règlement a été effectué du 1er janvier 1950 au 31 décembre 1953.

Art. 3. — Pour le calcul de la réserve mathématique, la date de naissance du rentier sera reportée au 31 décembre le plus voisin.

Afin de tenir compte de la non-coïncidence de l'entrée en jouissance de la rente avec l'origine des trimestres civils, on ajoutera au chiffre résultant de l'application des barèmes une correction égale au huitième de la rente.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1954.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Table de mortalité C. R. 4,75 p. 100.

Rentes viagères.

AGE à la constitution.	PRIX d'une rente viagère de 1 F.	AGE à la constitution.	PRIX d'une rente viagère de 1 F.
16 ans.....	17,470	59 ans.....	10,094
17 —	17,385	60 —	9,808
18 —	17,305	61 —	9,517
19 —	17,230	62 —	9,221
20 —	17,158	63 —	8,922
21 —	17,088	64 —	8,620
22 —	17,018	65 —	8,315
23 —	16,945	66 —	8,010
24 —	16,867	67 —	7,706
25 —	16,781	68 —	7,402
26 —	16,687	69 —	7,101
27 —	16,586	70 —	6,803
28 —	16,476	71 —	6,509
29 —	16,360	72 —	6,220
30 —	16,238	73 —	5,936
31 —	16,110	74 —	5,659
32 —	15,976	75 —	5,391
33 —	15,836	76 —	5,130
34 —	15 689	77 —	4,878
35 —	15,535	78 —	4,635
36 —	15,374	79 —	4,401
37 —	15,207	80 —	4,176
38 —	15,033	81 —	3,960
39 —	14,853	82 —	3,755
40 —	14,667	83 —	3,560
41 —	14,476	84 —	3,377
42 —	14,278	85 —	3,209
43 —	14,072	86 —	3,055
44 —	13,860	87 —	2,915
45 —	13,639	88 —	2,789
46 —	13,411	89 —	2,673
47 —	13,176	90 —	2,566
48 —	12,937	91 —	2,460
49 —	12,694	92 —	2,352
50 —	12,448	93 —	2,237
51 —	12,201	94 —	2,114
52 —	11,952	95 —	1,977
53 —	11,700	96 —	1,828
54 —	11,444	97 —	1,656
55 —	11,185	98 —	1,473
56 —	10,920	99 —	1,233
57 —	10,650	100 —	0,935
58 —	10,374		

Table de mortalité C. R. 4,75 p. 100

Rentes temporaires jusqu'à 16 ans.

AGE à la constitution.	PRIX d'une rente temporaire de 1 F.	AGE à la constitution	PRIX d'une rente temporaire de 1 F.
0 an (naissance)	9,781	8 ans.....	6,572
1 an.....	10,095	9 —	5,883
2 ans.....	9,847	10 —	5,160
3 —	9,460	11 —	4,400
4 —	8,969	12 —	3,603
5 —	8,419	13 —	2,767
6 —	7,840	14 —	1,891
7 —	7,224	15 —	0,969

Calcul de la réserve mathématique et des capitaux constitutifs des rentes à servir par les sociétés d'assurances et afférentes aux opérations visées aux paragraphes 9°, 9° « bis », 10°, 12° et 17° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, et notamment son titre XI;

Vu le décret du 17 août 1941 relatif aux cautionnements et aux réserves exigibles des sociétés d'assurances et de capitalisation, et notamment ses articles 18 et 19,

Arrête:

Art. 1er. — La réserve mathématique des rentes afférentes aux opérations d'assurances visées aux paragraphes 9°, 9° *bis*, 10°, 12° et 17° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938 doit être calculée au minimum sur les bases ci-après:

1° Le taux d'intérêt de 4,75 p. 100;

2° La table de mortalité C. R.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er s'appliquent lorsque l'accident est survenu depuis le 1er janvier 1954.

Les réserves afférentes aux accidents survenus antérieurement doivent être évaluées au minimum:

1° D'après la table de mortalité A. P;

2° Suivant les taux d'intérêt ci-dessous:

4,25 p. 100 si l'accident est antérieur au 1er janvier 1942;

3,50 p. 100 si l'accident est survenu entre le 1er janvier 1942 et le 31 décembre 1944;

3 p. 100 si l'accident est survenu entre le 1er janvier 1945 et le 31 décembre 1947;

2,50 p. 100 si l'accident est survenu entre le 1er janvier 1948 et le 31 décembre 1949;

3° D'après la table de mortalité CR et le taux de 4,25 p. 100 si l'accident est survenu entre le 1er janvier 1950 et le 31 décembre 1953.

Toutefois, pour le calcul des réserves mathématiques des rentes servies en vertu de contrats assurant l'invalidité par suite de maladie, les sociétés d'assurances pourront proposer au ministre des finances, des affaires économiques et du plan l'emploi de tables de mortalité spéciales.

Art. 3. — Pour le calcul de la réserve mathématique, la date de naissance du rentier est reportée au 31 décembre le plus voisin.

Il est tenu compte du fractionnement des rentes et de la non-coïncidence de leur entrée en jouissance avec la date de l'inventaire.

La réserve ainsi obtenue est chargée de 5 p. 100 de son montant pour frais de gestion et frais de payement en ce qui concerne les accidents survenus entre le 1er janvier 1942 et le 31 décembre 1949.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1954.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Conditions dans lesquelles certaines marchandises introduites dans le département de la Réunion sont exonérées des droits d'octroi de mer.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 48-451 du 19 mars 1946 tendant au classement de la Réunion comme département français, modifiée par les textes subséquents;

Vu l'article 5 du décret n° 47-2393 du 27 décembre 1947 portant extension au département de la Réunion de la législation et de la réglementation douanières métropolitaines;

Vu le décret n° 54-618 du 9 juin 1954 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Réunion en date du 16 février 1954 modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans le département;

Vu la délibération susvisée, et notamment les second et troisième alinéas de l'article 5,

Arrête:

Art. 1er. — L'exonération des droits d'octroi de mer prévue pour les marchandises introduites dans le département de la Réunion par l'armée, par les administrations et par les services publics de l'Etat, du département ou des communes ou pour leur compte est accordée par le directeur des douanes du département sur demande écrite formulée, avant dédouanement, par le service destinataire. Le directeur des douanes peut habiliter les fonctionnaires sous ses ordres à statuer sur les demandes présentées.

Art. 2. — S'il s'agit de marchandises expédiées par les autorités militaires ou administratives aux services locaux de la Réunion, les titres de transport précisant la qualité des expéditeurs et des destinataires doivent être présentés au service des douanes à l'appui de la déclaration de douane.

Art. 3. — Si les marchandises ont été acquises directement par les services locaux de la Réunion, un certificat du chef de service ou du chef d'unité militaire intéressé doit être présenté à l'appui de la demande prévue à l'article 1er ci-dessus, attestant que les marchandises ont été ou seront payées par imputation sur les crédits de son service ou de son unité, et seront prises en charge dans sa comptabilité matières.

En ce qui concerne les marchandises acquises par les services du département ou des communes, ce certificat doit être revêtu du visa de l'autorité préfectorale.

Art. 4. — Lorsque les marchandises sont introduites à la Réunion par un intermédiaire, le certificat prévu à l'article 3 ci-dessus doit attester en outre:

a) Que les marchandises seront livrées au service ou à l'unité destinataire sans transformation à concurrence de la quantité pour laquelle l'exonération est demandée;

b) Que l'intermédiaire n'intervient qu'en qualité de commissionnaire et n'est à aucun moment propriétaire des marchandises, ou que lesdites marchandises ont fait l'objet, avant leur arrivée dans le département, d'un marché régulièrement approuvé (ou d'une commande ferme) passé entre le fournisseur et le service ou l'unité bénéficiaire.

Art. 5. — Dans tous les cas, le service des douanes conserve la faculté de subordonner l'exonération à la production de toutes autres justifications qui lui paraîtraient nécessaires et de prendre toutes mesures utiles pour garantir la livraison des marchandises au service destinataire. Il peut procéder à des vérifications après dédouanement pour s'assurer que les marchandises n'ont pas été détournées de leur destination privilégiée.

Art. 6. — Les marchandises exonérées des droits d'octroi de mer dans les conditions prévues par le présent arrêté ne peuvent, pendant un délai de trois ans à compter de la date d'enregistrement de la déclaration d'importation, être cédées ou prêtées à titre gratuit ou onéreux sans avoir acquitté le droit d'octroi de mer en vigueur au moment de la cession ou du prêt.

Art. 7. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1954.

HENRI ULVER.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Classement du nouveau tracé de la route nationale n° 651 dans la voirie nationale et déclassement du délaissé.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'au classement et déclassement de celles-ci;

Vu la délibération du conseil municipal de Mont-de-Marsan en date du 8 janvier 1953;

Vu la délibération du 27 avril 1954 de la commission départementale des Landes;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département des Landes en date du 28 janvier 1954;

Vu le plan au 1/10.000 visé par ce chef de service à la même date;

Vu l'avis favorable du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 13 mars 1954;

Vu l'avis favorable du ministre de l'intérieur en date du 30 juin 1954,

Arrête:

Art. 1er. — Est classé dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la R. N. n° 651, le nouveau tracé de cette route compris entre les P. K. 69,403,60 et 71,835,73, aux abords de l'aérodrome de Mont-de-Marsan, et figuré en rouge sur le plan susvisé, qui restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est déclassé l'ancien tracé de cette route compris entre les P. K. 69,403,60 et 71,696 d'une part, 72,332,50 et 73,618 d'autre part (ancien kilométrage) et figuré en teintes verte, bistre et bleue sur ledit plan.

Art. 3. — Est reclassée dans la voirie vicinale de la commune de Mont-de-Marsan la section délaissée comprise entre les P. K. 69,403,60 et 70,767,50 (anciens) et figurée en vert sur le plan.

Art. 4. — Est remise à la commune de Mont-de-Marsan la section figurée en bistre sur le plan, entre les P. K. 70,767,50 et 71,696 (anciens).

Art. 5. — Est reclassée dans la voirie urbaine de Mont-de-Marsan la section teintée en bleu comprise entre les P. K. 72,332,50 et 73,618 (anciens).

Art. 6. — Est incorporée au domaine public des bases aériennes militaires la section délaissée comprise entre les P. K. 71,696 et 72,332,50 (anciens) et figurée en jaune sur le plan.

Art. 7. — Le préfet des Landes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI ZIEGLER.

Examen pour l'obtention du certificat de motoriste à la pêche.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 16 novembre 1948 portant règlement d'administration publique pour la délivrance des titres exigés pour l'exercice des fonctions de chef mécanicien, chef de quart et d'adjoint au chef de quart sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance, modifié par celui du 1er septembre 1953, n° 53-800, lui ajoutant un article 7 *bis*, fixant les conditions de délivrance du « certificat de motoriste à la pêche »;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1953 relatif à l'examen pour l'obtention du « certificat de motoriste à la pêche », et notamment son article 4,

Arrête:

Art. 1er. — Les coefficients fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 octobre 1953 sont modifiés comme suit:

Supprimer:

« Réglementation ..... 1 ».

Au lieu de:

« Sécurité ..... 5 »,

Mettre:

« Sécurité ..... 6 ».

Art. 2. — Le paragraphe F: « Réglementation », du programme annexé audit arrêté, est annulé.

Fait à Paris, le 8 juillet 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ETIENNE HALLÉ.

Relèvement des péages perçus au port de Caen au profit de la chambre de commerce.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1954:

Page 5863, 2e colonne, au lieu de: « Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce », lire: « Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce ».

Au lieu de:

« Vu les délibérations du 27 octobre 1953 par lesquelles la chambre de commerce de Caen:

« 1° .....

« 2° S'est engagée à participer... aux dépenses occasionnées par les dragages du chenal d'accès et des passes extérieures du port de Caen-Ouistreham pour les années 1954 à 1956... »

Lire:

« Vu les délibérations du 27 octobre 1953 par lesquelles la chambre de commerce de Caen:

« 1° .....

« 2° S'est engagée à participer... aux dépenses occasionnées par les dragages d'entretien du chenal d'accès et des passes extérieures du port de Caen-Ouistreham pour les années 1954 à 1958... ».

Au lieu de:

« Vu les résultats de l'enquête ouverte sur cette demande et notamment l'avis de la commission permanente du port de Caen ».

Lire:

« Vu les résultats de l'enquête ouverte sur cette demande et notamment l'avis de la commission permanente d'enquête du port de Caen ».

Article 1er, I, Taxes sur les navires, 2° Réductions, au lieu de: « Lorsqu'un navire appartient à un service régulier, mis à la disposition du public et des dates fixées à l'avance... », lire: « Lorsqu'un navire appartient à un service régulier mis à la disposition du public à des dates fixées à l'avance... ».

Page 5864, 1re colonne:

Article 1er, II, Taxes sur les marchandises, 1° Taxation par tonne ou fraction de tonne et par article de déclaration:

Au lieu de:

Catégorie A.

. . . . . .

Minerai de molybdène, tungstène... (n° 302).

. . . . . .

Lire:

Catégorie A.

. . . . . .

Minerai de molybdène, tungstène... (n° 302).

Même page, 2e colonne:

Article 1er, II, Taxe sur les marchandises, 1° Taxation par tonne ou fraction de tonne et par article de déclaration:

Au lieu de:

Catégorie B.

. . . . . .

Goudron de houille (n° 315 A).

. . . . . .

Lire:

Catégorie B.

. . . . . .

Goudrons de houille (n° 318 A).

. . . . . .

Délégations de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1954: page 6526, 2e colonne, 64e ligne, au lieu de: « modifiés », lire: « modifié »; 65e ligne, après 1952, ajouter une virgule.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 7 juillet 1954, ont été promues au 2e échelon de leur emploi de sous-directeur à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, à compter du 1er octobre 1954:

Mme Confesson, Mlle Michel (Georgette).

Les avancements suivants ont été accordés, à partir des dates ci-après indiquées, aux fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, dont les noms suivent, savoir:

Administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon, promus au 2e échelon.

M. Decroix, au 1er octobre 1954.

M. Pilonchery, au 1er octobre 1954 (en service détaché).

Administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, promu au 2e échelon.

M. Billet, au 1er octobre 1954.

Agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, promu au 2e échelon.

M. Almes (Jean), au 10 septembre 1954.

Agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, promu au 2e échelon.

M. Brougnes (Henri), au 10 septembre 1954.

(*Supplément.*)

Secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, promue au 2e échelon.

Mlle Touchevieux, au 1er octobre 1954.

Adjoint administratif chef de groupe au 1er échelon, promu au 3e échelon.

M. Cacciaguera, au 1er octobre 1954.

Adjoint administratif de 8e échelon, promue au 9e échelon.

Mme Chavanon, au 10 septembre 1954.

Adjoint administratif de 1e échelon, promue au 3e échelon.

Mlle Yarimagas, au 1 septembre 1954.

Adjoint administratif de 3e échelon, promue au 1e échelon.

Mme Guegan, au 1er septembre 1954.

Adjoint administratif de 2e échelon, promue au 3e échelon.

Mme Galland, au 1er août 1954.

Employé de bureau dactylographe de 7e échelon, promu au 8e échelon.

M. Melayer, au 25 août 1954.

Employées de bureau dactylographes de 5e échelon, promues au 6e échelon.

Mme Le Digabel, au 24 septembre 1954.
Mlle Levy (Suzanne), au 1er octobre 1954.

Employée de bureau dactylographe de 4e échelon, promue au 5e échelon.

Mme Almeras, au 1er septembre 1954.

Employé de bureau de 6e échelon, promu au 7e échelon.

M. Mary, au 20 août 1954.

Employées de bureau de 1e échelon, promues au 3e échelon.

Mlle Fatoux, au 1er août 1954.
Mme Van Derhagen, au 1er août 1954.
Mme Dubray, au 26 août 1954.

Brigadier chef de 4e échelon, promu au 5e échelon.

M. Guerlain, au 1er octobre 1954.

Huissier chef de 5e échelon, promu au 6e échelon.

M. Houdin, au 15 août 1954.

Huissier de cabinet de 6e échelon, promu au 7e échelon.

M. Rey, au 16 août 1954.

Huissier de direction de 5e échelon, promu au 6e échelon.

M. Laloi, au 16 août 1954.

Agents de service de 5e échelon, promues au 6e échelon.

Mme Chatelet, au 1er octobre 1954.
Mme Gabinet, au 1er octobre 1954.

Agent de service de 4e échelon, promu au 5e échelon.

M. Gouin, au 1er août 1954.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, les avancements suivants ont été accordés, à compter des dates ci-après indiquées, aux fonctionnaires ci-dessous de la direction générale du tourisme:

Chef de bureau, 1er échelon, promue au 2e échelon.

Mlle Segalat, à compter du 1er octobre 1954.

Rédacteur, 1e échelon, promue au 3e échelon.

Mlle Bousquet, à compter du 1er octobre 1954.

Officiers de port.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté en date du 22 octobre 1953 en ce qu'elles concernent la nomination de M. Helary en qualité de lieutenant de port et l'affectation de l'intéressé à Bordeaux.

M. Helary, déclaré admissible à l'emploi de lieutenant de port à la suite du concours ouvert en 1953, a été nommé, à compter du 1er août 1954, lieutenant de port stagiaire et affecté en cette qualité aux annexes du port de Marseille.

Ponts et chaussées.

Le tableau d'avancement des ingénieurs en chef des ponts et chaussées pour le grade d'inspecteur général de 2e classe a été fixé ainsi qu'il suit, pour l'année 1954, savoir:

A. — *Cadre des services ordinaires.*

MM. Gaspard (R.) (déjà inscrit en 1952 et 1953).
Roucher (déjà inscrit en 1953).
Pietri (déjà inscrit en 1952 et 1953).
Buovolc (déjà inscrit en 1951, 1952 et 1953).
Duriez.
Fleury (déjà inscrit en 1951, 1952 et 1953).
Kirchner (déjà inscrit en 1953).
Levy (L.-A.) (déjà inscrit en 1952).
Charrueau (déjà inscrit en 1953).

B. — *Cadre des services détachés.*

MM. Quesnel (déjà inscrit en 1953).
Bouly (déjà inscrit en 1952 et 1953).
Beau (F.) (déjà inscrit en 1951, 1952 et 1953).
Girard (G.) (déjà inscrit en 1952 et 1953).
Giguet (déjà inscrit en 1952 et 1953).
Delattre (déjà inscrit en 1952 et 1953).
Rouelle (déjà inscrit en 1951, 1952 et 1953).

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, le tableau d'avancement des ingénieurs des ponts et chaussées pour le grade d'ingénieur en chef a été fixé ainsi qu'il suit, pour l'année 1954, savoir:

I. — CADRE PERMANENT

Ingénieurs ordinaires de 1re classe proposés pour ingénieurs en chef de 2e classe.

M. Durrieu.
MM. Jay, Ternant, Regnier, Tixeront, Vasseur (J.), Chaste, Sors, Pousse, Boulloche, Mogaray, Caudrelier-Benac, Merlin (P.), Rossard, Legrand (M.), Crosnier, Crussard (déjà inscrits en 1952 et 1953); M. Kemler (déjà inscrit en 1951, 1952 et 1953); MM. Pezet, Wennagel, Deschenes, Leroy, Richard, Antoine, Blachere, Boue, Bonnemoy, Spinetta, Clement, Texier (déjà inscrits en 1953); MM. Abu, Cambau, Guillon, Lordet, Herzog, Olivier, Mailhebiau, Monneret, La Roche, Bourrieres, Jouvent, Teyssendier de La Serve, Vicariot.

II. — CADRE LATÉRAL

Ingénieurs ordinaires de 1re classe proposés pour ingénieurs en chef de 2e classe.

MM. Couvreux (déjà inscrit en 1953), Monnier.

III. — CADRE SPÉCIAL DES BASES AÉRIENNES

Ingénieurs ordinaires de 1re classe proposés pour ingénieurs en chef de 2e classe.

MM. Jaby (déjà inscrit en 1952 et 1953), Giacobbi.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, a été confirmée l'inscription de M. Balensi, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées (cadre des transports), sur la liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur en chef des ponts et chaussées du même cadre.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, les avancements suivants ont été accordés, à compter du 1er juillet 1954, dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, savoir:

I. — CADRE PERMANENT

Ingénieurs en chef de 1re classe promus à la hors-classe.

MM. Bigot, Poitevin, Antoine, Duval, Griveaud, Vigier, Arribehaute, Pialoux, Gallien, Maurin, Glasser, Ruais, Thenault, Reffay, Colin, Haas, Le Vert, Rouilier, Mialet, Mathis, Bideau, Piquemal, Chaucboy, Bringer, Guy.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Ingénieurs en chef de 2e classe promus à la 1re classe.

MM. Foin, Lion, Gendreau, Beltremieux, Jeandet, Olivier-Martin, Agard, Heuze, Olivesi, Estrade, Roques, Riquois, Peltier, Long-Depaquit, Aubriot, Deutsch, Col, Mazen, Jungelson, Duteil.

Ingénieurs ordinaires de 2e classe promus à la 1re classe.

MM. Marcou, Terrail, Bourdin, Huron, Occhiminuti, Ferrière, Jacquier, Gendre, Avril, Chirat, Lacroix, Valiron, Bernard, Josse, Liaud, Mathieu, de Pardou-Massat (L.), Hasson, Beullac, Persuy, Aubert, Lesage, Gouet, Charreton, Brunschwig, Kirchner, Robin, Laure, Arsac, Cumin, Ponton, Dufour.

Ingénieurs ordinaires de 3e classe promus à la 2e classe.

MM. Comprie, Frybourg, Rogeaux, Pellecuer, Dufour (J.), Venet, Lacroix, Rouer, Oblin, Gauthier, Jaouen, Peugeot, Huyghe, Paupin, Millet, Cyna, Parriaud, Hirsch, Ricommard, Pouchot-Camoz-Gandorne, Comoy, Martin (P.), Bon, Vilain, Martin (M.), Thibaud, Mayer, Rousset.

II. — CADRE LATÉRAL

Ingénieurs en chef de 1re classe promus à la hors-classe.

MM. Delefile, Morel.

Ingénieur en chef de 2e classe promu à la 1re classe.

M. Genestier.

III. — CADRE SPÉCIAL DES BASES AÉRIENNES

Ingénieurs ordinaires de 2e classe promus à la 1re classe.

MM. Folacci, Perrychine.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, les ingénieurs des ponts et chaussées dont les noms suivent ont été promus à la hors-classe pour compter des dates ci-après indiquées:

I. — A compter du 1er juillet 1950.

A. — *Cadre permanent.*

MM. Forfert, Bisch, Trumelet, Grandjean, Lescanne, Caillol, Clément (P.), Lion, Gendreau, Olivier-Martin, Boulinier, Durrieu, Duteil, Davin, Foin, Amelin, Jeandet, Agard, Rollet, Heuze, Olivesi, Estrade, Mazen, Roques, Riquois, Jungelson, Pougnaud, Grand, Robert, Benoist, Peltier, Long-Depaquit, Hoffmann, Geais, Peyronnet, Aron, Hahl, Aubriot, Deutsch, Beltremieux, Lazard, Lamoureux, Barillon, Lavaill, Col, Vey, Banette, Moret, Rosier, Balensi, Bailly, Breton, Gibert, Vincent, Calvez, Dies, Luard, Balmain, Vasselet.

B. — *Cadre latéral.*

MM. Allias, Pinchon, Castagnoni, Genestier, Clerembault, Radek, Leyris, Franchi, Vavasseur, Thierry, Héritier, Leblanc, Grelard, Feraud, Duperié, Lahitete, Serviere, Eynard.

II. — A compter du 1er juillet 1951.

A. — *Cadre permanent.*

MM. Dor, Berteloot, Kemler, Dantu, Railon, Cassoux, Pairier-Wolodkowicz, Paoli, Desbazeille, Dumiry, Dumas (M.), Loviconi, Dubon, Marchal, Stein, Sarleau, Lacornerie, Petit.

B. — *Cadre latéral.*

MM. Stamboul, Vergnes, Pouliquen, Riobe, Duclos.

III. — A compter du 1er juillet 1952.

A. — *Cadre permanent.*

MM. Hombert, Boulloche, Jay, Sors, Pousse, Ternant, Régnier, Vasseur, Chaste, Ozon, Breuzard, Peuflier.

B. — *Cadre latéral.*

MM. Mouraille, Freychet, Paly, Roques, Gery.

IV. — A compter du 1er juillet 1953.

A. — *Cadre permanent.*

MM. Carrière, Rossard, Crassard, Legrand (M.), Crosnier, Vermont, Caudrelier-Benac, Balisle, Cadiere, Fromentin, Besançon, Artigue, Marme.

B. — *Cadre latéral.*

MM. Semat, Besombes-Vailhe, Grandmougin, Marquet, Mauclair, Rougier.

V. — A compter du 1er juillet 1954.

A. — *Cadre permanent.*

MM. Rey (G.), du Rouchet, Clément (J.), Pezet, Antoine, Leroy, Blachere, Abu, Guillon, Boue, Kerzog, Texier, Bonbonnoy, Wennagel, Deschenes, Richard, Marcel, Meo, Malhomme, Megissier.

B. — *Cadre latéral.*

MM. Barthez, Couvreux, Fagotat.

C. — *Cadre spécial des bases aériennes.*

MM. Jaby, Moulin.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, le tableau d'avancement de classe des ingénieurs des ponts et chaussées, fixé pour l'année 1953 par arrêté du 22 juillet 1953, a été complété comme suit:

I. — CADRE PERMANENT

Ingénieur en chef de 1re classe proposé pour la hors-classe.

M. Gautier (Camille).

M. Gautier (Camille), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, a été, à compter du 1er juillet 1953, promu à la hors-classe.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, M. Lacornerie, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Mulhouse, a été, à titre de régularisation, chargé, en sus de son service normal, de l'intérim de l'arrondissement Est du service ordinaire des ponts et chaussées du Haut-Rhin pour la période du 1er avril au 1er juin 1953.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, a été fixée au 16 août 1954 la date d'effet des dispositions de l'arrêté en date du 20 janvier 1954 portant affectation au service des ponts et chaussées du département des Pyrénées-Orientales (arrondissement Nord) de M. Almeras, ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées à Niort.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, M. Girardot (Roland), ingénieur de 3e classe des ponts et chaussées à Mulhouse, a été provisoirement chargé, à compter du 1er juin 1954, à la même résidence, de l'intérim de l'arrondissement Est du service ordinaire des ponts et chaussées du Haut-Rhin; à la même date, il a été déchargé de l'intérim du poste d'adjoint à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du même service.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, M. Mathurin-Edme (Claude), ingénieur de 3e classe des ponts et chaussées, détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été réintégré, à compter du 26 juillet 1954, dans les cadres de son administration d'origine et chargé de l'arrondissement Nord du service des ponts et chaussées de la Sarthe, en remplacement de M. Ceyion, affecté à un autre poste.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 9 juillet 1954:

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour limite d'âge: M. Beaufils, directeur départemental à Caen.

A été muté à Carcassonne: M. Rivière, directeur départemental à Guéret.

Ont été nommés directeurs départementaux et titularisés dans le grade correspondant les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Caen: M. Deloche, de Paris-Télécommunications.

A Guéret: M. Duguet, de Paris-Télécommunications.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 54-730 du 16 juillet 1954 relatif aux primes de rendement susceptibles d'être attribuées au personnel titulaire de la radiodiffusion-télévision française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi n° 53-1335 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de la radiodiffusion-télévision française pour l'exercice 1954;

Vu le décret n° 54-711 du 3 juillet 1954 relatif aux attributions du ministre de l'industrie et du commerce concernant la radiodiffusion et la télévision;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Des primes de service et de rendement peuvent être allouées aux personnels administratifs et techniques titulaires de la radiodiffusion-télévision française dans les conditions fixées aux articles ci-dessous.

Art. 2. — Ces primes, essentiellement variables et personnelles, sont attribuées compte tenu de la valeur et de l'activité de chacun des agents appelés à en bénéficier, dans la limite des maxima fixés pour les différentes catégories de personnels; elles ne peuvent excéder, en aucun cas, 18 p. 100 du traitement le plus élevé du grade.

Le taux et les conditions d'attribution de ces primes sont fixés chaque année dans la limite des crédits ouverts à cet effet par décision du ministre chargé de la radiodiffusion-télévision française, sans que les intéressés puissent se prévaloir de la prime allouée au titre de l'année précédente et sans que le taux moyen desdites primes excède celui qui résulterait de l'application à l'ensemble des personnels intéressés au taux de 5 p. 100 des traitements moyens.

Art. 3. — Les primes instituées par le présent décret ne sont pas cumulables avec les indemnités allouées à certains fonctionnaires des administrations centrales en application du décret n° 50-196 du 6 février 1950.

Art. 4. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1954.

Fait à Paris, le 16 juillet 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MASSON.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont incorporés à la liste des plants joints à l'arrêté du 3 janvier 1953 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses la « Boîte de dérivation type BDA 2 », construite par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zörnhoff, à Saverne (Bas-Rhin), la notice descriptive et le plan F 569, joints au présent arrêté, définissant une modification apportée à la fixation du couvercle.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 3 janvier 1954 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont incorporés à la liste des plants joints à l'arrêté du 3 janvier 1953 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses l' « Interrupteur type IRA 2 », construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zörnhoff, à Saverne (Bas-Rhin), la notice descriptive et le plan F 567 joints au présent arrêté, définissant une modification apportée à la fixation du couvercle.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 3 janvier 1953 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont incorporés à la liste des plants joints à l'arrêté du 19 février 1952 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, la « Boîte à dérivation type BDA O », par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zörnhoff, à Saverne (Bas-Rhin), la notice descriptive et le plan F 566 joints au présent arrêté, définissant deux modifications pouvant être apportées à l'interrupteur.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 19 février 1952 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont incorporés à la liste des plants joints à l'arrêté du 9 février 1952 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « Boîte à dérivation type BDA O », construite par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zörnhoff, à Saverne (Bas-Rhin), la notice descriptive et le plan F 568 joints au présent arrêté définissant une modification apportée à la fixation du couvercle.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 9 février 1952 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Transformateur dans le quartz type 250 H 7 », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 0,5 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La hauteur de quartz au-dessus des parties actives ne devra en aucun point être inférieure à 150 mm. La vérification devra en être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les boîtes à câbles, coffrets d'appareillage, boîte pour thermostat, boîte pour limiteur de tension qui peuvent équiper ces appareils devront être d'un type agréé et faire avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « Tubulure type T E 354 », construite par les établissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 12 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces tubulures que si elles sont équipées d'un socle de prise de courant 125 A d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Coffret d'appareillage basse tension type S D F 10 », construit par la Société d'usinage de matériel électrique, 26-28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leurs carters, ou chacun des éléments de ceux-ci, devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous les pressions de:

5,5 hpz pour le compartiment supérieur,
7 hpz pour le compartiment inférieur.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de boîtes à câbles, plaques d'obturation et dispositifs de raccordement d'un type agréé, faisant avec les carters un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de ceux-ci.

Ces appareils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur (ou de tout autre appareil de coupure tel que prise de courant, prolongateur, etc.). Une plaque indicatrice très apparente, fixée sur le couvercle du compartiment inférieur, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant de retirer ce couvercle.

Cette condition n'est toutefois pas obligatoire lorsque le compartiment inférieur renferme uniquement un interrupteur à l'exclusion de tout autre appareillage tel que disjoncteur, contacteur, relais, fusibles, etc.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Coffret de mesure d'isolement type C S 3 », construit par la Société d'usinage de matériel électrique, 26-28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 7 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes :

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câbles d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « Boîte à boutons-poussoirs type D B 2 », construite par la Société d'usinage de matériel électrique, 28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 5 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes des boutons-poussoirs et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 12 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, l'arrêté d'agrément en date du 8 décembre 1953 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, montée sur les « Coffrets Alsthom GCH 1011 X, Y et Z », agréés par arrêté en date du 9 novembre 1948, la « Tubulure de raccordement type Alsar », construite par les Ateliers M. G. R., 74, rue du Progrès, à Seyssinet-les-Iles (Isère), est annulé.

Cet arrêté est remplacé par l'arrêté d'agrément (C. G. n° 2785 A).

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « Hublot type B 53 », construit par les Etablissements Bayard A. Clement, 12, rue Clément, à Levallois (Seine).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 6,5 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° S'ils sont munis d'un interrupteur, la différence de diamètre entre l'axe de cet interrupteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « Tubulure de raccordement type Alsar », construite par les Ateliers N. G. R., 74, rue du Progrès, à Seyssinet-les-Iles (Isère).

Les tubulures livrées doivent être conformes aux types agréés. La tubulure ainsi que le compartiment supérieur du coffret sur lequel elle est montée devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 6 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces tubulures que si elles répondent aux conditions suivantes:

1° Elles devront obligatoirement être montées sur des coffrets de chantier Alsthom type GCH 1011 X, Y et Z, agréés par arrêté du 8 novembre 1948, ou types GCP 1011 Z et GC 2 D 1011 Y et Z, agréés par arrêtés du 10 octobre 1949;

2° Elles seront équipées de dispositifs de raccordement ou de plaques d'obturation d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 7 avril 1948 agréant, pour être employées dans les mines grisouteuses, les « Perforatrices types PMT 39 AD et PMT 311 AD », construites par la société Constructions électro-mécaniques de Saint-Etienne, 36, avenue de Rochetaillée, à Saint-Etienne (Loire), la notice descriptive et le plan D28 C911, joints au présent arrêté, définissant le remplacement de la commande par gâchette par une commande par poignée rotative, et le changement de la nature de l'alliage du carter.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 7 avril 1948 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 3 janvier 1952 agréant, pour être employés dans les mines grisouteuses, les « Moteurs types MV 180 x et y - MVT 180 x et y », construits par la société anonyme Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), la notice descriptive et le plan 31 310, joints au présent arrêté, définissant une modification apportée à la fixation du flasque côté opposé au bout d'arbre.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 3 janvier 1952 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 19 mars 1948 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « Moteur NPG 36,6/44 M à rotor à double cage », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les paragraphes 2° et 3° de l'article 3 de l'arrêté du 19 mars 1948 sont annulés et remplacés par les suivants:

« 2° Ils seront équipés de prises de courant ou d'entrées de câble d'un type agréé;

« 3° Si une seule prise ou une seule entrée est montée sur le moteur, l'orifice resté libre sera obturé par la plaque prévue à cet effet ».

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses les « Moteurs séries E et Gamma types 31 N 1 (ou 316), 31 N 2 (ou 316 *bis*), 31 N 3 (ou 316 *ter*), modèles FRNA/F et FASA/F », construits par la Maison Bréguet, 3, boulevard Vauban, à Douai (Nord).

Les appareils livrés doivent être conformes aux types agréés et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 5 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de dispositifs de raccordement ou de plaque d'obturation d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 juillet 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Coffret type E A D 10/25 », construit par la société anonyme Matériel électrique et mécanique du Nord, 256-240, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille (Nord).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 4 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° S'ils sont munis d'un axe de commande d'interrupteur, la différence de diamètre entre cet axe et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci;

3° S'ils sont montés en tableau, le joint d'assemblage entre deux coffrets voisins devra avoir une longueur d'au moins 25 mm.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 10 juillet 1954 portant déclaration d'utilité publique de travaux d'aménagement hydraulique entrepris par l'Etat en Camargue.

Par décret en date du 10 juillet 1954, sont déclarés d'utilité publique les travaux d'assainissement de terrains à exécuter en Camargue, à Arles et aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Les ouvrages seront remis, après achèvement, aux associations syndicales intéressées, dans les conditions prévues aux articles 6 et suivants de la loi du 7 juin 1951 et à l'article 5 du décret du 4er avril 1952.

La plus-value apportée aux fonds compris dans le périmètre des travaux sera récupérée sur les usagers intéressés, selon les modalités qui seront ultérieurement fixées.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er juin 1954, Mlle Prost (Jeanine), sténodactylographe des eaux et forêts, en congé de longue durée, est réintégrée dans les cadres de l'administration des eaux et forêts à compter du 16 juin 1954 et affectée, avec ses grade et échelon actuels, dans les bureaux de l'inspection des eaux et forêts de Besançon-Est (Doubs).

Par arrêté en date du 21 juin 1954, est acceptée, à compter du 21 juin 1954, la démission de Mme Poidebard (Irène), sténodactylographe de l'administration des eaux et forêts à Grenoble (Isère), cantonnement de Saint-Laurent-du-Pont.

Par arrêté en date du 21 juin 1954, les commis des eaux et forêts dont les noms suivent sont titularisés à l'issue de leur stage réglementaire:

M. Claudez (Marius), à Schirmeck (Bas-Rhin).

M. Fauchet (Henri), à Angers (Maine-et-Loire).

M. Puyhaubert (Georges), à Lyon (Rhône).

M. Riviere (J.-Baptiste), à Mende (Lozère).

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, sont éliminés définitivement, pour inaptitude professionnelle, les commis stagiaires des eaux et forêts dont les noms et affectations suivent:

M. Castagnes (Jean), à Melun (Seine-et-Marne) (bureaux de l'inspection des eaux et forêts).

M. Salaun (Fernand), à Chambéry (Savoie) (inspection des eaux et forêts R. T. M.).

Par arrêté du 1er juillet 1954:

Les chefs de district des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous:

M. Beaux (Charles), à Guillaumes (Alpes-Maritimes), district n° 13, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest, est affecté à Guillaumes (Alpes-Maritimes), maison forestière des Plans-de-Guillaumes, district n° 31, inspection de restauration des terrains en montagne.

M. Blagi (Roland), à Melzéral (Haut-Rhin), district n° 11, inspection des eaux et forêts de Colmar, est affecté à Soultzeren (Haut-Rhin), maison forestière de Soultzeren, district n° 9, inspection des eaux et forêts de Colmar.

M. Boudot (Ernest), à Jeugny (Aube), district n° 12, inspection des eaux et forêts de Sens, est affecté à Courgenay (Yonne), maison forestière de Courgenay, district n° 13, inspection des eaux et forêts de Sens.

M. Beurron (Paul), à Bozel (Savoie), district n° 28, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise, est affecté à Buis-les-Baronnies (Drôme), district n° 18, inspection des eaux et forêts de Die.

M. Deschang (Georges), à Hüsseren (Haut-Rhin), district n° 24, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin, est affecté à Cernay (Haut-Rhin), maison forestière de Cernay, district n° 22, inspection des eaux et forêts de Guebwiller.

M. Font (Joseph), le Pla (Ariège), district n° 5, inspection des eaux et forêts de Foix-Sud, est affecté à Ax-les-Thermes (Ariège), district n° 6, inspection des eaux et forêts de Foix-Sud.

M. Kolly (Georges), à Saint-Paul (Ile de la Réunion), maison forestière de Saint-Paul, district n° 6, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis, est affecté à Cluny (Saône-et-Loire), maison forestière d'Argerot, district n° 18, inspection des eaux et forêts de Mâcon.

M. Marchal (Robert), à Saint-Benoît (Vosges), district n° 42, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape, est affecté à Senones (Vosges), maison forestière de Petit-Colliot, district n° 46, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape,

M. Martinelli (Jean-Paul), à la Bathie (Savoie), district n° 25, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise, est affecté à Grasse (Alpes-Maritimes), district n° 10, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

M. Peyrie (André), à Auch (Gers), district n° 26, inspection des eaux et forêts d'Auch, est affecté à Tour-en-Sologne (Loir-et-Cher), maison forestière de Bracieux, district n° 12, inspection des eaux et forêts de Blois.

M. Piot (Léon), à Verzy (Marne), maison forestière de Saint-Basles, district n° 20, inspection des eaux et forêts de Reims, est affecté à Xamontarupt (Vosges), district n° 23, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Nord.

M. Tournoud (Raoul), à la Chapelle-en-Vercors (Drôme), district n° 5, inspection des eaux et forêts de Valence, est affecté à Bourg-d'Oisans (Isère), district n° 11, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

M. Valentin (Robert), à Gérardmer (Vosges), maison forestière des Petites-Royes, district n° 38, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié, est affecté à Couleuvre (Allier), maison forestière de la Corne-de-Roitais, district n° 6, inspection des eaux et forêts de Montluçon.

M. Villaceque (René), à Mont-Louis (Pyrénées-Orientales), maison forestière de la Cabanasse, district n° 29, inspection des eaux et forêts de Prades, est affecté à Prades (Pyrénées-Orientales), district n° 22, inspection des eaux et forêts de Perpignan.

M. Vorburger (Michel), à Moosch (Haut-Rhin), maison forestière de Moosch, district n° 25, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin, est affecté à Thann (Haut-Rhin), district n° 26, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin.

M. Waller (Léon), à Domèvre-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), maison forestière de Robert Bohl, district n° 7, inspection des eaux et forêts de Toul, est affecté à Fontoy (Moselle), district n° 1, inspection des eaux et forêts de Thionville.

Les agents techniques des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous:

M. Aitelli (Jean), à Poggio-di-Nazza (Corse), triage n° 52, inspection des eaux et forêts de Bastia, est affecté à Olmeto (Corse), triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Sartène.

M. Ancel (André), à Xonrupt (Vosges), maison forestière de Belbriette, triage n° 153, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié, est affecté à Xonrupt (Vosges), maison forestière de Retournemer, triage n° 152, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié.

M. Antona (Jean-Baptiste), à Valderoure (Alpes-Maritimes), triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest, est affecté à Tourrette-Levens (Alpes-Maritimes), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

M. Arroues (René), à Melles (Haute-Garonne), maison forestière de Melles, triage n° 60, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon, est affecté à Bassoues (Gers), triage n° 99, inspection des eaux et forêts d'Auch.

M. Barlogis (Germain), à Xonrupt (Vosges), maison forestière des Vieux Plombes, triage n° 151, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié, est affecté à Gérardmer (Vosges), triage n° 150, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié.

M. Barlheld (Martin), à Fresnes-en-Saulnois (Moselle), maison forestière de Fresnes-en-Saulnois, triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Metz, est affecté à Danne et Quatre-Vents (Moselle), maison forestière de Finstingerkopf, triage n° 132, inspection des eaux et forêts de Phalsbourg.

M. Bedele (Désiré), à Villey-sur-Tille (Côte-d'Or), triage n° 80, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est, est affecté à Hasnon (Nord), maison forestière du Grand-Bray, triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Valenciennes.

M. Beraud (Lucien), à Névache-Chef-lieu (Hautes-Alpes), triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Briançon, est affecté à Briançon-Fontchristiane (Hautes-Alpes), triage n° 9, inspection des eaux et forêts de Briançon.

M. Bonnet (Alexis), à Rambouillet (Seine-et-Oise), maison forestière de la Porte des Chartreux, triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Rambouillet, est affecté à Rambouillet (Seine-et-Oise), maison forestière de la Villeneuve, triage n° 70, inspection des eaux et forêts de Rambouillet.

M. Bonvalot (Charles), à Plancher-les-Mines (Haute-Saône), maison forestière de Saint-Antoine, triage n° 106, inspection des eaux et forêts de Lure, est affecté à Traves (Haute-Saône), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Vesoul.

M. Bourgeois (Yvon), à Coye-la-Forêt (Oise), maison forestière du Clos des Vignes, triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Chantilly, est affecté à Saint-Jean-de-Monts (Vendée), maison forestière de la Buzelière, triage n° 16, inspection des eaux et forêts de la Roche-sur-Yon.

M. Briot (Gilbert), à Salazie-Hell-Bourg (Ile de la Réunion), maison forestière de Belouve, triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis, est affecté à Inabo (Moselle), maison forestière de Hoube, triage n° 139, inspection des eaux et forêts de Phalsbourg.

M. Camus (Paul), à Beaumont-en-Argonne (Ardennes), triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Mézières, est affecté à Monzon (Ardennes), triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Mézières.

M. Cesari (César), à Guagno-les-Bains (Corse), triage n° 13, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio, est affecté à Zicavo (Corse), triage n° 75, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio.

M. Clément (Paul), à Bonneval (Drôme), triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Die, est affecté à Grignan (Drôme), triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Valence.

M. Collin (Maurice), à Doulaincourt (Haute-Marne), triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Joinville, est affecté à Arbot (Haute-Marne), triage n° 104, inspection des eaux et forêts de Langres.

M. Savary (Maurice), au Crozet (Ain), triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Nantua, est affecté à Soisy-sur-Seine (Seine-et-Oise), maison forestière de Soisy, triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Versailles.

M. Courbe (Louis), à Murlin (Nièvre), maison forestière de la Petite-Bertrange, triage n° 74, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord, est affecté à Varennes-les-Narcy (Nièvre), maison forestière de la Bertheri-Double, triage n° 75, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord.

M. Dalboussière (Emile), à Châteauneuf-d'Oze (Hautes-Alpes), triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Gap, est affecté à Marsanne (Drôme), triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Valence.

M. Delannoy (Gabriel), à Rivarennes (Indre-et-Loire), maison forestière de Jehan-de-Saintré, triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Tours, est affecté à Vitry-aux-Loges (Loiret), maison forestière de Nestin, triage n° 23, inspection des eaux et forêts d'Orléans.

M. Desire (Elie), à Lus-la-Croix-Haute (Drôme), triage n° 49, inspection des eaux et forêts de Die, est affecté à Malzieu-Forain (Lozère), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Mende-Ouest.

M. Ducros (Charles), à Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), maison forestière du Val-des-Choues, triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, est affecté à Chablis (Yonne), triage n° 62, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

M. Dufour (Pierre), à Larodde (Puy-de-Dôme), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest, est affecté à Condat-en-Feniers (Cantal), triage n° 16, inspection des eaux et forêts d'Aurillac.

M. Duhaut (Louis), à Coutarnoux (Yonne), triage n° 79, inspection des eaux et forêts d'Avallon, est affecté aux Bréviaires (Seine-et-Oise), maison forestière de Malbranche, triage n° 50, inspection des eaux et forêts de Rambouillet.

M. Dumargne (Gaston), à Montigny-sur-Meuse (Ardennes), maison forestière de Courcelles, triage n° 3, inspection des eaux et forêts de Charleville, est affecté à Sermiers (Marne), maison forestière du Cadran-Nord, triage n° 85, inspection des eaux et forêts de Reims.

M. Dupuy (Roger), à Saint-Lary (Ariège), triage n° 50, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons, est affecté à Saint-Girons (Ariège), triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons.

M. Faidherbe (André), à Pisseleux (Aisne), maison forestière de Mortefert, triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterets, est affecté à Borest (Oise), maison forestière de Borest, triage n° 65, inspection des eaux et forêts de Chantilly.

M. Ginguène (Ferdinand), à Beauvoir-en-Lyons (Seine-Inférieure), maison forestière des Acres, triage n° 45, inspection des eaux et forêts d'Evreux, est affecté à Saint-Martin-du-Bosc (Seine-Inférieure), maison forestière de Saint-Martin-du-Bosc, triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Dieppe.

M. Grosjean (Robert), à Passenans (Jura), triage n° 75, inspection des eaux et forêts de Lons-le-Saunier, est affecté à Chamole (Jura), triage n° 54, inspection des eaux et forêts de Poligny.

M. Hauff (Fernand), à Purlinsdorf (Haut-Rhin), triage n° 151, inspection des eaux et forêts de Mulhouse, est affecté à Morienval (Oise), maison forestière de Saint-Nicolas-de-Courson, triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Compiègne.

M. Immele (Robert), à Hunawihr (Haut-Rhin), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé, est affecté à Baldersheim (Haut-Rhin), maison forestière de Baldersheim, triage n° 120, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

M. Koribout-Dachkevitch (Jean), à Bâlon (Meuse), triage n° 131, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest, est affecté à Saint-Denis (Aude), triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Carcassonne.

M. Krebs (Jacques), à Saint-Amé (Vosges), triage n° 208, inspection des eaux et forêts de Remiremont, est affecté à Haguenau (Bas-Rhin), maison forestière de Dachshubel, triage n° 36, inspection des eaux et forêts d'Aguenau.

M. Lamotte (Louis), à Arc-et-Senans (Doubs), triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Pôle, est affecté à Arc-sous-Cicon (Doubs), triage n° 109, inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Lavaud (Jean-Baptiste), au Poinçonnet (Indre), maison forestière de Riau de la Motte, triage n° 26, inspection des eaux et forêts de Châteauroux, est affecté à Chatelus-les-Marcheix (Creuse), maison forestière de Boissieux, triage n° 5, inspection des eaux et forêts de Guéret.

M. Le Houedec (Armand), à Montmoyen (Côte-d'Or), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, est affecté à Grand-Couronne (Seine-Inférieure), maison forestière du Grésil, triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Rouen.

M. Le Marrec (Jean), à Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne), triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Châlons-sur-Marne, est affecté à Saint-Dizier (Haute-Marne), maison forestière de la Haie-Renaut, triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Joinville.

M. Ley (Ernest), à Escles (Vosges), triage n° 73, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud, est affecté à Oberhoffen (Bas-Rhin), maison forestière communale d'Oberhoffen, triage n° 48, inspection des eaux et forêts d'Haguenau.

M. Leypold (Marcel), à Bassemberg (Bas-Rhin), triage n° 202, inspection des eaux et forêts de Sélestat, est affecté à Grand-Fontaine (Bas-Rhin), maison forestière du Donon, triage n° 134, inspection des eaux et forêts de Schirmeck.

M. Loegel (Lucien), à Orbey (Haut-Rhin), triage n° 33, inspection des eaux et ofrêts de Ribeauvillé, est affecté à Obersteinbach (Bas-Rhin), maison forestière d'Obersteinbach, triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Wissembourg.

M. Marichal (André), à Orges (Haute-Marne), triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Chaumont, est affecté à Charmes (Vosges), triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Mirecourt.

M. Maurice (Jean), à Mont-sous-Vaudrey (Jura), triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Dole, est affecté à Chilly-sur-Salins (Jura), triage n° 39, inspection des eaux et forêts de Poligny.

M. Maurice (Marceau), à Réalcamp (Seine-Inférieure), maison forestière de Montpensier, triage n° 7, inspection des eaux et forêts de Dieppe, est affecté à Saint-Wandrille (Seine-Inférieure), maison forestière de la Haye-de-Gauville, triage n° 41, inspection des eaux et forêts de Rouen.

M. Melin (Maurice), à Lacanau (Gironde), maison forestière du Lion, triage n° 16, inspection des eaux et forêts de Bordeaux, est affecté à la Tramblade (Charente-Maritime), maison forestière des Brisquelles, triage n° 38, inspection des eaux et forêts de la Rochelle.

M. Mellier (Pierre), à la Celle-les-Bordes (Seine-et-Oise), maison forestière des Hauts Besnières, triage n° 69, inspection des eaux et forêts de Rambouillet, est affecté à Sainte-Gauburge (Orne), maison forestière de Francheville, triage n° 10, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

M. Meyer (Marcel), à Tavey (Haute-Saône), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Lure, est affecté à Largitzen (Haut-Rhin), triage n° 146, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

M. Morlo (Hervé), à Oz-en-Oisans (Isère), maison forestière d'Oz-en-Oisans n° 2, triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est, est affecté à Senonches (Eure-et-Loir), maison forestière du Rond-de-Condé, triage n° 67, inspection des eaux et forêts de Chartres.

M. Neus (Albert), à Cornieville (Meuse), maison forestière de Rangeval, triage n° 37, inspection des eaux et forêts de Commercy, est affecté à Saint-Michel-des-Andaines (Orne), maison forestière de Fontaine-Minérale, triage n° 23, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

M. Paris (Emile), à Asasp (Basses-Pyrénées), triage n° 34, inspection des eaux et forêts d'Oloron, est affecté à Bielle n° 1 (Basses-Pyrénées), triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Pau.

M. Patras (Arthur), à Gigors (Basses-Alpes), triage n° 60, inspection des eaux et forêts de Sisteron, est affecté à la Motte-du-Caire (Basses-Alpes), maison forestière de Beauséjour, triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Sisteron.

M. Pawlowski (Léon), à Weyer (Bas-Rhin), triage n° 92, inspection des eaux et forêts de la Petite-Pierre, est affecté à Dossenheim-sur-Zinzel (Bas-Rhin), maison forestière de Zellerhof, triage n° 98, inspection des eaux et forêts de Saverne.

M. Plumety (Jean), à Saint-Joseph (Ile de la Réunion), triage n° 24, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis, est affecté à Tampon (Ile de la Réunion), maison forestière de la Plaine-des-Cafres, triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis.

M. Ribes (Noël), à Réal (Pyrénées-Orientales), triage n° 86, inspection des eaux et forêts de Prades, est affecté à Mosset (Pyrénées-Orientales), triage n° 79, inspection des eaux et forêts de Perpignan.

M. Risso (Honoré), à Villars-sur-Var (Alpes-Maritimes), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest, est affecté à Blausasc (Alpes-Maritimes), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

M. Roubichou (Marcel), à Railleu (Pyrénées-Orientales), triage n° 95, inspection des eaux et forêts de Prades, est affecté à Puivert (Aude), triage n° 71, inspection des eaux et forêts de Quillan.

M. Salomon (André), à Saint-Sauveur (Oise), maison forestière du Hourvari, triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Compiègne, est affecté à Vieux-Moulin (Oise), maison forestière du Vivier-Frère-Robert, triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Compiègne.

M. Saumonneau (André), à Martailly-les-Brancion (Saône-et-Loire), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Mâcon, est affecté à Marigny (Deux-Sèvres), maison forestière du Grand-Mauduit, triage n° 25, inspection des eaux et forêts de la Rochelle.

M. Saurat (Raymond), à Formiguères (Pyrénées-Orientales), triage n° 88, inspection des eaux et forêts de Prades, est affecté à Labastide-du-Salat (Ariège), triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons.

M. Schaetzel (Joseph), à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), maison forestière de Clésio, triage n° 5, inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé, est affecté à Strasbourg (Bas-Rhin), maison forestière communale de Breitlach, triage n° 122, conservation des eaux et forêts de Strasbourg.

M. Schildknecht (Lucien), à Wisches (Bas-Rhin), maison forestière communale de Wisches, triage n° 130, inspection des eaux et forêts de Schirmeck, est affecté à Pfaffenheim (Haut-Rhin), maison forestière de Schauenberg, triage n° 65, inspection des eaux et forêts de Guebwiller.

M. Schweitzer (Alphonse), à Taninges (Haute-Savoie), triage n° 39, inspection des eaux et forêts de Bonneville, est affecté à Magland (Haute-Savoie), maison forestière communale du Pont, triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Bonneville.

M. Sibou (Aimé), à Saint-Sauves (Puy-de-Dôme), triage n° 78, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest, est affecté au Mont-Dore (Puy-de-Dôme), maison forestière communale du Mont-Dore, triage n° 80, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest.

M. Sinteff (Antoine), à Walscheid (Moselle), maison forestière de Walscheid, triage n° 102, inspection des eaux et forêts d'Abreschviller, est affecté à Saint-Avold (Moselle), maison forestière du Gros-Hêtre, triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Saint-Avold.

M. Susini (Jean-Baptiste), à Quenza (Corse), maison forestière de Bavella, triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Bastia, est affecté à Conca (Corse), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de sartène.

M. Tamisier (Fernand), à Carcans (Gironde), maison forestière de Crohot des Cavalles, triage n° 10, inspection des eaux et forêts de Bordeaux, est affecté à Soursac (Corrèze), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Tulle.

M. Tellier (Raymond), à Naves (Haute-Savoie), triage n° 17, inspection des eaux et forêts d'Annecy, est affecté à Saillanches (Haute-Savoie), triage n° 79, inspection de restauration des terrains en montagne.

M. Thierrouez (Jean), à Anchenoncourt (Haute-Saône), triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Vesoul, est affecté à Jussey (Haute-Saône), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Vesoul.

M. Truffet (Raymond), à Rambouillet (Seine-et-Oise), maison forestière de la Porte de Houdan, triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Rambouillet, est affecté à Sens (Yonne), triage n° 48, inspection des eaux et forêts de Sens.

M. Wild (Théodore), à Asque (Hautes-Pyrénées), triage n° 105, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau, est affecté à Soustons (Landes), triage n° 91, inspection des eaux et forêts de Dax.

M. Zarzelli (Pierre), à Olivèse (Corse), triage n° 73, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio, est affecté à Vero (Corse), triage n° 6, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954:

M. Toussaint (Claude), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à Paris, est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, chef de section au bureau du personnel de la direction générale des eaux et forêts à Paris, en remplacement de M. Perchenet, qui a été promu au grade supérieur.

M. Fol (Robert-Eugène), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à Ajaccio (Corse), est nommé, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade, classe et échelon actuels, rédacteur au 2e bureau de la direction générale des eaux et forêts à Paris, en remplacement de M. Talhouarne, qui a reçu une autre affectation.

M. Lorne (Rémond-Charles-Henri-Marie), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, au Mans (Sarthe), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Alençon (Orne), en remplacement de M. de Moustier, qui a reçu une autre affectation.

M. Jaffre (Henri), ingénieur principal des eaux et forêts, 1er échelon, à Obernai (Bas-Rhin), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Strasbourg (Bas-Rhin), en remplacement de M. Camus, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Japhet (Raymond-Léon), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à Moutiers (Savoie), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Auxerre (Yonne), en remplacement de M. Durand, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954:

M. Lamouroux (Eugène-Marius), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 1re classe, 1er échelon, à Aurillac (Cantal), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Florac (Lozère), en remplacement de M. Clauzel, qui a reçu une autre affectation.

M. Bertheas (Eugène-Jean), ingénieur des travaux de 2e classe, 3e échelon, à Auberive (Haute-Marne), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Dijon-Est (Côte-d'Or), en remplacement de M. Parde, qui a reçu une autre affectation.

M. Dubois (Albert-Marius-Joseph), ingénieur principal des travaux des eaux et forêts, 3e échelon, détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour le service forestier du Maroc, est réintégré, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, dans les cadres du service forestier de la métropole et nommé à Mende-Est (Lozère), en remplacement de M. Butel, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Ravinet (Paul-Charles), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2e classe, 3e échelon, bourge d'Oisans (Isère), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), en remplacement de M. Noisette, qui a reçu une autre affectation.

Services agricoles.

Par arrêté du 28 juin 1954:

M. Gagnebien, ingénieur des services agricoles, en service détaché, est réintégré dans son cadre d'origine, à dater du 1er juillet 1954.

M. Gagnebien, ingénieur des services agricoles, est affecté à la direction des services agricoles de la Creuse, à partir de la même date.

Administration centrale.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LE GRADE D'AGENT SUPÉRIEUR DE 1re CLASSE EN 1954

M. Jouniaux, agent supérieur de 2e classe, déjà inscrit en 1953 et 1953.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LE GRADE DE CONTREMAITRE EN 1954

M. Cassonnet, chef d'équipe.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LE GRADE DE CHEF D'ÉQUIPE EN 1954

M. Lesourd, ouvrier professionnel de 1re catégorie.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tableau d'avancement du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, pour l'année 1954.

Par arrêté en date du 13 février 1954 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent, ont été inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1954:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

A. — BRANCHE ADMINISTRATIVE

Pour la 1re classe du grade de directeur.

M. Colin (Louis).

Pour le grade de directeur de 2e classe.

MM. Bouchon (Henri), Brenet (André).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

M. Biraghi (Robert).

Pour le grade d'inspecteur principal de 2e classe.

MM. Lelouche (Roger), Naudit (Louis), Grondin (Pierre).

Pour le grade de chef de section de 2e classe des services administratifs.

MM. Reitel (Gabriel), Marques (Henri), Simon (Fernand), Mandon (Marcel), Terrachet (Jean).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur.

a) Au choix: MM. Nicolet (Jean), Royant (Jean), Dossch (Benjamin).
b) A l'ancienneté, néant.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur-rédacteur.

a) Au choix: MM. Le Berre (Jacques), Bouerat (Constant), Derenty (Gérard), Chappe (Marcellin).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur.

a) Au choix: MM. Doumenc (Pierre), Laneyrie (André).
b) A l'ancienneté: néant.

B. — DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

M. Lerognon (Henri).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur principal,

M. Olivier (Maurice).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

M. Aubry (Jacques).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur principal,

MM. Romain (Michel), Coste de Bagneaux (Joseph).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur,

a) Au choix: M. Moreau (Hubert).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur,

a) Au choix: MM. Puy (Joseph), Abdon (René), Gwinner (Paul).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur,

a) Au choix: M. Ozil (Charles).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe.
(Avancement exclusivement au choix.)

M. Pagesy (Gérard).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

a) Au choix: MM. Métayer (Raymond), Mas (Robert).
b) A l'ancienneté: néant.

C. — Branche de l'exploitation postale

Pour le grade de receveur supérieur de 1re classe.
(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Ploteau (Albert), Stefani (Joseph), Jampy (Jean), Jegou (Pierre), Lucette (Christophe).

Pour la 1re classe du grade de chef de section,

a) Au choix: néant.
b) A l'ancienneté: M. Payet (Albert).

Pour la 2e classe du grade de chef de section,

a) Au choix: MM. Stefani (Antoine), Taddei (Hyacinthe), Cognet (Michel), Pietri (Joseph), d'Emmerez de Charmoy (Henri).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade de chef de section de 3e classe.
(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Salles (Alphonse), Audigie (Joseph), Orue (Louis), Delanoue (Robert), Saunier (André), San Remo (Marcel), Theau (Marcel), Delhom (Urbain), de Saint-Jean (Jean), Le Breton (Jean), Raynal (Louis), Hombert (Charles), Jauze (Basile), Haeckel (Frédéric), Le Lann (Hervé), Crouzet (Louis), Le Cloirec (Robert), Martin (Jules), Clot (Pierre), Ferron (René), Ravel (Victor), Begaud (Marcel), Leclanche (Pierre), Lanata (Dominique).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur.

a) Au choix: MM. Harrault (Guy), Rajaonina, Coeffard (Francis), Legras (Raymond), Théon (Hbert), Fromangeond (Pierre), Jorda (Raymond), Marini (Antoine), Ranaivo (Flavien), Cheval (Henri).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe.
(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Barrere (Louis), Morin (Maurice), Roy (Michel), Ureun (Pierre), Claverie (André), Larroque (René), Gobart (Henri), Olieric (François), Peccard (Simon), Rolland (Jules), Guillemin (Pierre), Vesseron (Guy).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

a) Au choix: MM. N'Diaye (Adolphe), Milachon (Lucien), Seguin (Pierre), Peyrouse (Daniel), Benamar Madami, Barats (Jacques), Arnoux (Jacques), Briard (André), Migne (Camille), Boiteux (Hubert), Defaye (Henri), Salgas (Louis), Vignoles (André), Maisonneuve (Charles).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

a) Au choix: MM. Noël (Claude), Soula (Jules), Pinier (Jean), Laeng (Paul), Billaud (Louis), Faury (Jacques).
b) A l'ancienneté: M. Lecomte (Georges).

D. — Branche radioélectrique

Pour la hors-classe du grade de chef de centre supérieur radioélectricien.
(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Douguet (Louis), Levergos (René).

Pour le grade de chef de centre supérieur radioélectricien de 1re classe.
(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Moreau (André), Neimarie (Serge), Plazanet (Gaston).

Pour la 2e classe du grade de chef de section des installations radioélectriques.

a) Au choix: MM. Beucher (Charles), Chatonnet (René), Saunier (Charles), Merckel (Armand).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade de chef de section de 3e classe des installations radioélectriques.
(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Pijean (Gilbert), Cotrel (Raymond), Le Bars (Jean), Coudre (Jacques), Fournier (François).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur des installations radioélectriques.

a) Au choix: MM. Lariche (Victor), Leleu (Georges), Royer (Jean), Borrat (Pierre), Billon (Jacques), Amigues (Jean), Follet (Armand), Van Brabant (Pierre).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe des installations radioélectriques.
(Avancement uniquement au choix.)

MM. Dupont (Emile), Baumer (Jacques), Lacroix (Maurice), Loesch (Pierre), Ferry (Pierre), Godet (Pierre), Caminondo (Charles-Roger), Bouquin (Maurice), Cleret (Robert), Drucy (André), Candau (Antoine).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

a) Au choix: MM. Delpech (Marc), Hectus (Robert), Penanguer (Henri), Leroy (Jean), Pelissier (Jean), Delottre (Marcel), Moreau (Paul), Clavel (René), Thoby (Jacques), Coutant (Louis).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

a) Au choix: MM. Carrasco (Charles), Glenat (André), Hourtane (Louis), Roulier (Roger), Chauvicourt (Jean), Serrand (Jean), Lamy (Michel), Piloyan (Jean), Dedieu (Jean), Baque (Jean), Cristofol (Albert), Dupuy (Bernard), Leclercq (Louis), Farre (Louis).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

a) Au choix: MM. Ritz (Raymond), Lagoutte (Jean), Lapalu (Robert).
b) A l'ancienneté: néant.

E. — Branche des centraux télégraphiques et téléphoniques

Pour le grade de chef de centre supérieur de 1re classe des centraux.
(Avancement exclusivement au choix.)

M. Gilles (Jean).

Pour le grade de chef de section de 3e classe des centraux.
(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Watel (Clovis), Guillaud (Paul).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur des centraux.

a) Au choix: M. Pautrat (Maurice).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe des centraux.
(Exclusivement au choix.)

M. Aussel (Maurice).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

a) Au choix: MM. Laurent (Jean), Andrieux (Jean), Devos (Stéphane), Millot (Roger), Pellois (Maxime), Trochet (Pierre), Lenormand (Yves), Lacombe (Jean).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

a) Au choix: M. Dambourges (Gérard).
b) A l'ancienneté: néant.

F. — BRANCHE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des installations.

a) Au choix: M. Soulie (Emile).
b) A l'ancienneté: néant.

II. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

BRANCHE DE L'EXPLOITATION RADIOÉLECTRIQUE

Pour la 1re classe du grade de chef de centre radioélectricien.

a) Au choix: MM. Guerlain (Georges), Dubin (André), Toutain (René), Chautan (Pierre).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade de chef de centre radioélectricien de 2e classe.

(Avancement uniquement au choix.)

MM. Geraud (René), Richard (Marcel), Vinay (Guy), Lievraz (François), Tesche (Emile), Smagghe (Jean).

Pour la 1re classe du grade de chef de poste radioélectricien.

a) Au choix: MM. Guinault (Henri), Félix (Robert), Fischer (Eugène), Rudit (Jean), Bonnardot (Pierre), Vauthier (Albert), Mahy (Gilbert), Guichard-Deschamps (André), Vérité (Roland).
b) A l'ancienneté. néant.

Pour la 2e classe du grade de chef de poste radioélectricien.

a) Au choix: MM. Le Galle (Albert), Veche (Jean), Bruguier (Maurice), Mauger (Georges), Becard (André), Minier (Paul), Guillaume (Roger), Banabila (Mohamed).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade de chef de poste radioélectricien de 3e classe.

(Avancement exclusivement au choix.)

MM. Alfonsi (Angelin), Chevance (Victor), Bois (Raymond), Pouilly (Léon).

Pour la 1re classe du grade de sous-chef de poste radioélectricien.

a) Au choix: M. Sigaud (Alain).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade de sous-chef de poste radioélectricien.

a) Au choix: M. Lacroix (Louis).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade de contrôleur principal des installations radioélectriques.

a) Au choix: MM. Hervo (Joseph), Fronton (Pierre), Gimenez (Ramon).
b) A l'ancienneté: néant.

BRANCHE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Pour la 2e classe du grade de conducteur des installations.

a) Au choix: M. Pieuchot (Jean).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade de vérificateur principal des installations.

a) Au choix: M. Legat (Pierre).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 3e classe du grade de vérificateur principal des installations.

a) Au choix: M. Berthome (Guy).
b) A l'ancienneté. néant.

Pour le grade de vérificateur principal de 4e classe.

(Avancement exclusivement au choix.)

M. Moreau (Albert).

Pour la 1re classe du grade de vérificateur des installations.

a) Au choix: MM. Le Scour (Jean), Dupasquier (Georges), Labouré (Louis).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 2e classe du grade de vérificateur des installations.

a) Au choix: MM. Desmeules (Henri), Brault (Roland), Thuin (Ernest), Leprince (Louis).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 3e classe du grade de vérificateur des installations.

a) Au choix: MM. Fournel (Aimé), Bouana (Simon), Cayeux (Guy), Gagnol (Gilbert), Appelhauser (Edmond), Aubin (Guy), Badey (André), Quet (Pierre).
b) A l'ancienneté: néant.

BRANCHE DES LIGNES

Pour le grade de contrôleur de 1re classe du service des lignes.

(Avancement exclusivement au choix.)

M. Rey (Etienne).

Pour la 1re classe du grade de conducteur du service des lignes.

a) Au choix: MM. Bobichon (Edouard), Fromage (André).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour la 1re classe du grade de chef d'équipe principal du service des lignes.

a) Au choix: M. Burdin (André).
b) A l'ancienneté: néant.

Pour le grade de chef d'équipe principal de 2e classe du service des lignes.

(Exclusivement au choix.)

M. Bernard (André).

Pour la 3e classe du grade de chef d'équipe du service des lignes.

a) Au choix: M. Comes (Félix).
b) A l'ancienneté: néant.

Les fonctionnaires susnommés seront promus pour compter des dates auxquelles ils réuniront les conditions statutaires et après constatation de vacances d'emploi en ce qui concerne les avancements de grade.

PROMOTIONS

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 février 1954, les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été promus pour compter des dates indiquées ci-après (premier semestre 1954) tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

A. — BRANCHE ADMINISTRATIVE

A la 1re classe du grade de directeur.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Colin (Louis).

Au grade de directeur de 2e classe.

(Hors péréquation, Indochine.)

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Bouchon (Henri) (Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 28 jours).

Au grade d'inspecteur principal de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Lelouche (Roger), Naudit (Louis).

Au grade de chef de section de 3e classe des services administratifs.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Reilel (Gabriel), Marques (Henri), Simon (Fernand), Mandon (Marcel), Terracher (Jean).

A la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Nicolet (Jean), Royant (Jean), Bosseh (Benjamin) (rappels pour services militaires conservés: 4 ans 4 mois 29 jours, dont 2 ans non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).

A la 2e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Le Berre (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 8 jours).

A la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er avril 1954.)

M. Dommene (Pierre).

B. — DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

A la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Lerognon (Henri) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 1 jour, utilisables uniquement pour les franchissements d'échelon).

A la 1re classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Olivier (Maurice).

A la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Romain (Michel), Costa de Bagneux (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois).

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Puy (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 3 jours).

(Pour compter du 11 mai 1954.)

MM. Abdon (René), Gwinner (Paul).

A la 3e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 15 avril 1954.)

M. Ozil (Charles) (rappels pour services militaires épuisés).

A la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Melayer (Raymond) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 25 jours).

C. — BRANCHE DE L'EXPLOITATION POSTALE

Au grade de receveur supérieur de 1re classe.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Pleteau (Albert) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 4 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Stefani (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 28 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Jampy (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 15 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Jegou (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 15 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Lucette (Christophe) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade de chef de section.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Payet (Albert).

Au grade de chef de section de 3e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Salles (Alphonse) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 28 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Audigie (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 26 jours).
Orue (Louis) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 25 jours).
MM. Delanoue (Robert) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Saunier (André) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 21 jours).
San Remo (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Theau (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Delhom (Urbain) (rappels pour services militaires conservés: néant).
de Saint Jean (Jean) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Le Breton (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 10 jours, non utilisables pour les franchissements automatique d'échelon).
Raynal (Louis) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hombert (Charles) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 28 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Jauze (Basile) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 3 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
M. Haeckel (Frédéric) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 15 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Le Lann (Hervé) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Crouzet (Louis) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Le Cloirec (Robert) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Martin (Jules) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Clot (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 25 jours), non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).
Ferron (René) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ravel (Victor) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Begaud (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Leclanche (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lanata (Dominique) (rappels pour services militaires conservés, 26 jours).

A la 1re classe du grade d'inspecteur.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Harrault (Guy), Rajaonina, Coeffard (Francis), Legras (Raymond).

(Pour compter du 1er mars 1954.)

M. Theon (Ilbert) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 20 avril 1954.)

M. Fromageond (Pierre) (rappels pour services militaires épuisés).

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Barrere (Louis), Morin (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 7 jours).

(Pour compter du 6 mars 1954.)

MM. Roy (Michel), Urcun (Pierre).

(Pour compter du 11 mai 1954.)

M. Claverie (André).

(Pour compter du 1er juin 1954.)

M. Larroque (René).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. N'Diaye (Adolphe), Micachon (Lucien), Seguin (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 15 jours).

(Pour compter du 29 janvier 1954.)

M. Peyrouse (Daniel) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 17 mars 1954.)

M. Benamar (Madani).

(Pour compter du 4 mai 1954.)

M. Barats (Jacques).

(Pour compter du 21 mai 1954.)

M. Arnoux (Jacques) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 16 juin 1954.)

M. Briand (André) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 27 juin 1954).

M. Migne (Camille) (rappels pour services militaires épuisés).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Noel (Claude).
Soula (Jules).
Pinier (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 15 jours).
Laeng (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 24 jours).

D. — Branche radioélectrique

A la hors-classe du grade de chef de centre supérieur radioélectricien.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Douguet (Louis) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).
Levergos (René) (rappels pour services militaires conservés: 14 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Au grade de chef de centre supérieur radioélectricien de 1re classe.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Moreau (André) (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 20 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).
Neimarie (Serge) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).
Plazanet (Gaston) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 1 jour, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Au grade de chef de section de 2e classe des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Pijean (Gilbert) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 25 jours).
Cotrel (Raymond) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 12 jours).
Le Bars (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 6 jours).
Coudre (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).
Fournier (François) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 28 jours).

A la 1re classe du grade d'inspecteur des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Lariche (Victor).
Leleu (Georges).
Royer (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).
Borrat (Pierre) (rappels pour services militaires épuisés).
Billon (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans 3 mois 25 jours).

Au grade d'inspecteur de 2e classe des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Dupont (Emile).
Baumer (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois).
Lacroix (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: 1 an).
Loesch (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 2 mois 5 jours).
Ferry (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 1 mois 10 jours).
Godet (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 11 mois).

(Pour compter du 11 février 1954).

M. Caminondo (Charles-Roger).

(Pour compter du 19 février 1954.)

M. Bouquin (Maurice) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 26 avril 1954).

M. Cleret (Robert) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 17 mai 1954.)

M. Drucy (André) (rappels pour services militaires épuisés).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Delpech (Marc) (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 26 jours).
Hectus (Robert).
Penanguer (Henri).
Leroy (Jean).
Pelissier (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois 9 jours).

(Pour compter du 8 janvier 1954.)

M. Delottre (Marcel) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 24 mars 1954.)

M. Moreau (Paul).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Carrasco (Charles) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois 7 jours).
Glenat (André) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 15 jours).

(Pour compter du 10 janvier 1954.)

M. Hourtane (Louis) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 3 février 1954.)

M. Rouilier (Roger) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 1er avril 1954.)

M. Chauvicourt (Jean) (rappels pour services militaires épuisés).

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Ritz (Raymond).

(Pour compter du 3 juin 1954.)

M. Lagoutte (Jean) (rappels pour services militaires épuisés).

E. — Branche des centraux télégraphiques et téléphoniques

Au grade de chef de centre supérieur de 1re classe des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Gilles (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 18 jours).

Au grade de chef de section de 2e classe des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Watel (Clovis).
Guillaud (Paul).

A la 1re classe du grade d'inspecteur des centraux.

(Pour compter du 16 février 1954.)

M. Pautrat (Maurice).

Au grade d'inspecteur de 2e classe des centraux.

(Pour compter du 21 avril 1954.)

M. Aussel (Maurice).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Laurent (Jean).

(Pour compter du 16 février 1954.)

M. Andrieux (Jean).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Dansbourges (Gérard).

F. — Branche des installations techniques des postes, télégraphes et téléphones

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

M. Soulie (Emile).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

Branche de l'exploitation radioélectrique

A la 1re classe du grade de chef de centre radioélectricien.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Guerlain (Georges).
Dubin (André) (rappels pour services militaires conservés: 6 ans 4 jours, dont 3 ans non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).

(Pour compter du 25 avril 1954.)

M. Toulain (René).

Au grade de chef de centre radioélectricien de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1954.)

MM. Geraud (René) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 7 mois 21 jours).
Richard (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 20 jours).
Vinay (Guy).
Lievraz (François) (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 29 jours).
Tesche (Emile) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 11 jours).
Smagghe (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 11 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).

Corps des administrateurs de la France d'outre-mer.

Tableau d'avancement pour l'année 1954 établi par ordre de mérite

(Les dates indiquées ci-dessous sont celles à partir desquelles les promotions sont possibles).

A. — *Pour la classe exceptionnelle du grade d'administrateur en chef.*

1 Verdier (Henri) (1er janvier 1954).
2 Granier (René) (1er janvier 1954).
3 Lallemand (Fernand) (1er janvier 1954).
4 Deligne (Charles) (1er janvier 1954).
5 De La Tribouille (Antoine) (1er janvier 1954).
6 Gouriou (René) (1er janvier 1954).
7 Belisaire (Vélisarios) (1er janvier 1954).
8 Faucherand (Georges) (1er janvier 1954).
9 Dronne (Raymond) (1er janvier 1954).
10 Segealon (Georges) (1er janvier 1954).
11 Lestrade (Auguste) (1er janvier 1954).
12 Rouchon (André) (1er janvier 1954).
13 Marescaux (Albert) (1er janvier 1954).
14 Landrau (Jean) (1er janvier 1954).
15 Sanson (Pierre) (1er janvier 1954).
16 Leray (Henri) (1er janvier 1954).
17 Galy (Maurice) (20 janvier 1954).
18 Dulphy (Gérard) (30 janvier 1954).
19 Alesandrini (Maurice) (11 avril 1954).
20 Gayon (Yves) (12 juin 1954).
21 Mano (Raymond-Pierre) (1er juillet 1954).
22 Gabirault (Pierre) (17 septembre 1954).
23 Lavergne (Georges) (20 septembre 1954).
24 Nerac (René) (20 novembre 1954).

B. — *Pour le grade d'administrateur en chef 1er échelon.*

1 Sagnes (Jacques) (1er janvier 1954).
2 Niollet (Pierre) (1er janvier 1954).
3 Buisson (Eugène) (1er janvier 1954).
4 Leberger (Jean) (1er janvier 1954).
5 Compagnon (Jean) (1er janvier 1954).
6 Diffre (Thadée) (1er janvier 1954).
7 Legouy (René) (1er janvier 1954).
8 Chaumet (François) (1er janvier 1954).
9 Thiercy (Georges) (1er janvier 1954).
10 Philip (Georges) (1er janvier 1954).
11 Ollivier (Albert) (1er janvier 1954).
12 Caillat (Roland) (1er janvier 1954).
13 Prues (Albert) (1er janvier 1954).
14 Augstburger (Georges) (1er janvier 1954).
15 Goutorbe (Lucien) (1er janvier 1954).
16 Roux (Louis) (1er janvier 1954).
17 Delahaye (Henri) (1er janvier 1954).
18 Buffet (Henri) (1er janvier 1954).
19 Felix (André) (1er janvier 1954).
20 Milleliri (Paul) (1er janvier 1954).
21 Sellier (Michel) (1er janvier 1954).
22 Olive (Henri) (1er janvier 1954).
23 Xeridat (Lucien) (1er janvier 1954).
24 Barthelemy (Yves) (1er janvier 1954).
25 Lagardelle (Pierre) (1er janvier 1954).
26 Marie (Francisque) (1er janvier 1954).
27 Gastou (Georges) (1er janvier 1954).
28 Pedoya (Maurice) (1er janvier 1954).
29 Ottavis (Georges) (1er janvier 1954).
30 Gariod (Louis) (1er janvier 1954).
31 Poupel (Jean) (1er janvier 1954).
32 Schmautz (Charles) (1er janvier 1954).
33 Marchand (Pierre) (1er janvier 1954).
34 Gery (René) (1er janvier 1954).
35 Dumont (Georges) (1er janvier 1954).
36 Senac (Marcel) (1er janvier 1954).
37 Caillol (Charles) (1er janvier 1954).
38 Blaud (Christian) (1er janvier 1954).
39 Lecompte (Ernest) (1er janvier 1954).
40 Brachet (Pierre) (1er janvier 1954).
41 Rouet (Marcel) (1er janvier 1954).
42 Buzaud (Jacques) (1er janvier 1954).
43 Henno (Pierre) (1er janvier 1954).
44 Devigne (Georges) (1er janvier 1954).
45 Boudenot (Denis) (1er janvier 1954).
46 Haas (Yves) (1er janvier 1954).
47 Mallet (René) (1er janvier 1954).
48 Bouchart (Léon) (1er janvier 1954).
49 Menager (Louis) (1er janvier 1954).
50 Quatorze (Jean) (1er janvier 1954).
51 Chatanay (Jacques) (1er janvier 1954).
52 Van Den Wiele (Paul) (1er janvier 1954).
53 Sauvint (Jacques) (1er janvier 1954).
54 Berge (Philippe) (1er janvier 1954).
55 Vallée (Michel) (1er janvier 1954).
56 Rouan (Albert) (1er janvier 1954).
57 Doz (Lucien) (1er janvier 1954).
58 Girardet (Jacques) (1er janvier 1954).
59 Blays (Georges) (1er janvier 1954).
60 Crouan (Alain) (1er janvier 1954).
61 Degremont (Robert) (1er janvier 1954).
62 Agostini (Joseph) (1er janvier 1954).
63 Le Roux (Jean-Joseph) (1er janvier 1954).
64 Dheur (Marcel) (1er janvier 1954).
65 Cornilliet (Maurice) (1er janvier 1954).
66 Lahaut (Jules) (1er janvier 1954).
67 Peres (Gérard) (1er janvier 1954).
68 Geneviere (Jean) (1er janvier 1954).
69 Mathivet de La Ville de Mirmont (Pierre) (1er janvier 1954).
70 Luxeuil (Emile) (1er janvier 1954).
71 Gilbrin (Georges) (1er janvier 1954).
72 Romani (Pierre) (1er janvier 1954).
73 Rey (Raymond) (1er janvier 1954).
74 Combaz (Gabriel) (1er janvier 1954).
75 Menez (Raymond) (1er janvier 1954).

C. — *Pour le grade d'administrateur, 1er échelon.*

1 Copin (Claude) (1er janvier 1954).
2 Prunet (Jacques) (1er janvier 1954).
3 Frances (Roger) (1er janvier 1954).
4 Germain (Jacques) (1er janvier 1954).
5 Morand (Jacques) (1er janvier 1954).
6 Bramoulle (Adrien) (1er janvier 1954).
7 Regnault (Jacques) (1er janvier 1954).
8 Gex (Claude) (1er janvier 1954).
9 Pietrantoni (Robert) (1er janvier 1954).
10 Carret (Jean) (1er janvier 1954).
11 Dumoulin (Pierre), (1er janvier 1954).
12 Sibet (Jean) (1er janvier 1954).
13 Le Flem (Roger) (1er janvier 1954).
14 Dufour (Henri) (1er janvier 1954).
15 Rialland (Edmond) (1er janvier 1954).
16 Avalli (René) (1er janvier 1954).
17 Deniau (Xavier) (1er janvier 1954).
18 Montel (Jean-Michel) (1er janvier 1954).
19 Le Guen (André) (1er janvier 1954).
20 Mac-Clenahan (Georges) (1er janvier 1954).

21 Delacampagne (Jacques) (1er janvier 1954).
22 Laurens (Paul) (1er janvier 1954).
23 Cornu (Daniel) (1er janvier 1954).
24 Bichon (Gérard) (1er janvier 1954).
25 Bourlier (François) (1er janvier 1954).
26 Simondet (Jean) (1er janvier 1954).
27 Thiry (Marcel) (1er janvier 1954).
28 Jerusalemy (Jean) (1er janvier 1954).
29 Bacon (Pierre) (1er janvier 1954).
30 Bertrand (Jean-Marie) (1er janvier 1954).
31 Renault (Jean) (1er janvier 1954).
32 Denis (Henri) (1er janvier 1954).
33 Lopinot (Bernard) (1er janvier 1954).
34 Heurgon (Jean) (1er janvier 1954).
35 Jacob (Robert) (1er janvier 1954).
36 Dupuis (Maurice) (1er janvier 1954).
37 Durand (Etienne) (1er janvier 1954).
38 Bloch (Denis) (1er janvier 1954).
39 Deble (Louis) (1er janvier 1954).
40 Teissier du Cros (Rémi) (1er janvier 1954).
41 Stroh (Bernard) (1er janvier 1954).
42 Chaumeil (Pierre) (1er janvier 1954).
43 Pavy (Pierre) (1er janvier 1954).
44 Lemasson (Georges) (1er janvier 1954).
45 Butin (Jacques) (1er janvier 1954).
46 Bonneau (Robert) (1er janvier 1954).
47 Mazarguil (Jean-Louis) (1er janvier 1954).
48 Chenet (Jacques) (1er janvier 1954).
49 Lisette (Gabriel) (1er janvier 1954).
50 Le Bellec (Yves) (1er janvier 1954).
51 Mora (Marc) (1er janvier 1954).
52 Emanuely (Georges) (1er janvier 1954).
53 Troude (Pierre) (1er janvier 1954).
54 Nativel (Georges) (1er janvier 1954).
55 De Larminat (Edouard) (1er janvier 1954).
56 Pinhede (Robert) (1er janvier 1954).
57 Labadie (Georges) (1er janvier 1954).
58 Herve (Marcel) (1er janvier 1954).
59 Charret (Henri) (1er janvier 1954).
60 Desorthes (François) (1er janvier 1954).
61 Clupot (André) (1er janvier 1954).
62 Voegtlin (Paul) (1er janvier 1954).
63 Troadec (Yves) (1er janvier 1954).
64 Roulcau (Jacques) (1er janvier 1954).
65 Laveyssiere (Gabriel) (1er janvier 1954).
66 Ahnne (Frédéric) (1er janvier 1954).
67 Landrault (Lucien) (1er janvier 1954).
68 Le Coz (Jean) (1er janvier 1954).
69 Barbier (Michel) (1er janvier 1954)
70 Boraud (Claude) (1er janvier 1954).
71 Condomines (René) (1er janvier 1954).
72 Arnaud (André) (1er janvier 1954).
73 Cros (Jean) (1er janvier 1954).
74 Morbieu (Léonce) (1er janvier 1954).
75 Hornac (Jean) (1er janvier 1954).
76 Valladon (Jacques) (1er janvier 1954).
77 Montheard (Pierre) (1er janvier 1954).
78 Raoult (Pierre) (1er janvier 1954).
79 Jourdain (Marcel) (1er janvier 1954).
80 Grimaud (Jules) (1er janvier 1954).

Décret du 16 juillet 1954 portant promotions dans le corps des administrateurs de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 16 juillet 1954, sont promus pour compter des dates ci-après, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, avec les reliquats de services militaires conservés indiqués ci-dessous:

A. — A la classe exceptionnelle du grade d'administrateur en chef.

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM.
Verdier (Henri) (néant).
Granier (René) (néant).
Lallemand (Fernand) (néant).
Deligne (Charles) (néant).
De La Tribouille (Antoine) (3 ans 9 mois 17 jours).
Gouriou (René) (2 ans 11 mois 24 jours).
Belisaire (Vélisarios) (25 jours).
Faucherand (Georges) (2 ans 10 mois 18 jours).
Dronne (Raymond) (néant).
Segealon (Georges) (néant).
Lestrade (Auguste) (3 ans 6 mois 22 jours).
Rouchon (André) (néant).
Marescaux (Albert) (néant).
Landrau (Jean) (1 an 6 mois 18 jours).
Sanson (Pierre) (10 mois 1 jour).
Leray (Henri) (néant).

(A compter du 20 janvier 1954.)
M. Galy (Maurice) (néant).

(A compter du 30 janvier 1954.)
M. Dulphy (Gérard) (néant).

(A compter du 14 avril 1954.)
M. Alesandrini (Maurice) (néant).

(A compter du 12 juin 1954.)
M. Gayon (Yves) (néant).

(A compter du 1er juillet 1954.)
M. Mano (Raymond-Pierre) (néant).

(A compter du 17 septembre 1954.)
M. Gabriault (Pierre) (néant).

(A compter du 20 septembre 1954.)
M. Lavergne (Georges) (néant).

(A compter du 20 novembre 1954.)
M. Nerac (René) (néant).

B. — Au 1er échelon du grade d'administrateur en chef.

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM.
Sagnes (Jacques) (néant).
Niollet (Pierre) (néant).
Buisson (Eugène) (néant).
Leberger (Jean) (néant).
Compagnon (Jean) (néant).
Diffre (Thadée) (néant).
Legouy (René) (1 an 5 mois 29 jours).
Chaumet (François) (néant).
Thiercy (Georges) (néant).
Philip (Georges) (1 an 4 mois 16 jours).
Ollivier (Albert) (néant).
Caillat (Roland) (néant).
Prues (Albert) (8 mois 27 jours).
Augstburger (Georges) (néant).
Goutorbe (Lucien) (néant).
Roux (Louis) (néant).
Delabaye (Henri) (néant).
Buffet (Henri) (8 mois 27 jours).
Félix (André) (3 mois 27 jours).
Milleliri (Paul) (néant).
Sellier (Michel) (néant).
Olive (Henri) (néant).
Xeridat (Lucien) (11 mois 12 jours).
Barthelemy (Yves), (néant).
Lagardelle (Pierre (1 an 6 mois 15 jours).
Marie (Francisque) (néant).
Gastou (Georges) (néant).
Pedoya (Maurice) (néant).
Ottavis (Georges) (néant).
Gariod (Louis) (néant).
Poupel (Jean) (5 mois 16 jours).
Schmauiz (Charles) (néant).
Marchand (Pierre) (néant)
Gery (René) (néant).
Dumont (Georges) (néant).
Senac (Marcel) (néant).
Caillol (Charles) (9 mois 11 jours)
Blaud (Christian) (9 mois 11 jours).
Lecompte (Ernest) (9 mois 11 jours).
Brachet (Pierre) (11 mois 22 jours).
Rouet (Marcel) (néant).
Bugaud (Jacques) (néant).
Henno (Pierre) (néant).
Devigne (Georges) (11 mois 12 jours).
Boudenot (Denis) (néant).
Haas (Yves) (néant).
Mallet (René) (néant).
Bouchart (Léon) (néant).
Ménager (Louis) (néant).
Quatorze (Jean) (néant).
Chatanay (Jacques) (néant).
Van den Wiele (Paul) néant).
Sauviat (Jacques) (6 mois 8 jours).
Berge (Philippe) (8 mois 27 jours).
Vallée (Michel) (néant).
Rouan (Albert) (néant).
Doz (Lucien) (néant).
Girardet (Jacques) (néant).
Biays (Georges) (1 an 4 mois 15 jours).
Crouan (Alain) (néant).
Degremont (Robert) (néant).
Agostini (Joseph) (2 ans 3 mois 15 jours).
Le Roux (Jean-Joseph) (néant).
Dheur (Marcel) (3 ans).
Corniliet (Maurice) (néant).
Labatut (Jules) (8 mois 27 jours).
Peres (Gérard) (néant).
Geneviève (Jean) (néant).
Mathivet de la Ville de Mirmont (Pierre) (8 mois 27 jours).
Luxeuil (Emile) (néant).
Gilbrin (Georges) (1 an 8 mois 25 jours).
Romani (Pierre) (néant).
Rey (Raymond) (néant).
Combaz (Gabriel (1 an 2 mois 3 jours).
Menez (Raymond) 7 mois 1 jour).

C. — Pour le grade d'administrateur 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM.
Copin (Claude) (néant).
Prunet (Jacques) (2 ans 9 mois 14 jours).
Frances (Roger) (néant).
Germain (Jacques) (néant).
Morand (Jacques) (néant).
Bramoulle (Adrien) (1 mois 10 jours).
Regnault (Jacques) (néant).
Gex (Claude) (néant).
Pietrantoni (Robert) (1 mois 26 jours).
Carret (Jean) (néant).
Dumoulin (Pierre) (néant).
Sebet (Jean) (néant).
Le Flem (Roger) (néant).
Dufour (Henri) (néant).
Rialland (Edmond) (néant).
Avalli (René) (néant).
Deniau (Xavier) (néant).
Montel (Jean-Michel) (néant).
Le Guen (André) (néant).
Mac Clenahan (Georges) (néant).
Delacampagne (Jacques) (néant).
Laurens (Paul) (néant).
Cornu (Daniel) (néant).
Bichon (Gérard) (néant).
Bourlier (François) (néant).
Simondet (Jean) (néant).
Thiry (Marcel) (néant).
Jerusalemy (Jean) (néant).
Bacon (Pierre) (néant).
Bertrand (Jean-Marie) (néant).
Renault (Jean) (néant).
Denis (Henri) (1 an 4 mois 20 jours).
Lopinot (Bernard) (néant).

Heurgon (Jean) (néant).
Jacob (Robert) (1 an 3 mois 15 jours).
Dupuis (Maurice) (néant).
Durand (Etienne) (1 an 5 mois 14 jours).
Bloch (Denis) (néant).
Deble (Louis) (néant).
Teissier du Cros (Rémi) (néant).
Stroh (Bernard) (néant).
Chaumeil (Pierre) (néant).
Davy (Pierre) (néant).
Lemasson (Georges) (6 mois).
Butin (Jacques) (néant).
Bonneau (Robert) (néant).
Mazarguil (Jean-Louis) (néant)
Chenet (Jacques) (néant).
Lisette (Gabriel) (néant).
Le Bellec (Yves) (néant).
Mora (Marc) (néant).
Emanuely (Georges) (1 an 5 mois 2 jours).
Troude (Pierre) (néant).
Nativel (Georges) (néant).
De Larminat (Edouard) (2 ans 1 mois 20 jours).
Pinhede (Robert) (néant).
Labadie (Georges) (10 mois 14 jours).
Hervé (Marcel) (néant).
Charret (Henri) (néant).
Desorbes (François) (10 mois 9 jours).
Clupot (André) (11 mois 24 jours).
Voegtlin (Paul) (néant).
Troadec (Yves) (2 mois 28 jours).
Rouleau (Jacques) (néant).
Laveyssière (Gabriel) (1 an).
Ahnne (Frédéric) (3 mois).
Landrault (Lucien) (1 an 5 mois 28 jours).
Le Coz (Jean) (néant).
Barbier (Michel) (néant).
Boraud (Claude) (1 mois 12 jours).
Condomines (René) (néant).
Arnaud (André) (néant).
Cros (Jean) (10 mois 3 jours).
Morbieu (Léonce) (néant).
Hornac (Jean) (néant).
Valladon (Jacques) (néant).
Montheard (Pierre) (néant).
Raoult (Pierre) (néant).
Jourdain (Marcel) (néant).
Grimaud (Jules) (néant).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service du 1er juillet 1954 paru au *Journal officiel* du 1er juillet 1954 (p. 6243):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Beaux (Marcel).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Carli (Antoine).

Transmissions.

PERSONNEL SUPERIEUR

SERVICE DE L'EXPLOITATION

Groupe des receveurs supérieurs et chefs de centre supérieurs.

Pour servir au Cameroun.

M. Rudi (Nicolas).

Groupe des chefs de section, inspecteurs et inspecteurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Gnanadicom (Etienne).

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs (1re, 2e, 3e, 4e classe) et des ingénieurs adjoints de 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Guillemette (Joseph).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et des adjoints techniques.

Pour servir à Madagascar.

M. Jego (Yves) (rejoindra immédiatement).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Nomination d'un membre de la commission supérieure des conventions collectives.

Par arrêté du 15 juillet 1954, est nommé membre suppléant de la commission supérieure des conventions collectives, en qualité de représentant des entreprises publiques dont le personnel n'est pas soumis, pour les conditions de travail relevant des conventions collectives, à un statut législatif ou réglementaire particulier:

M. Desbuères (Henri), en remplacement de M. Martin (Jean).

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 11 mai 1953, modifiée le 21 janvier 1954, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation de scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie circulaire à déligner construite par les Etablissements E. Gillet, à Castéljaloux (Lot-et-Garonne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 158 - 3.070 - D 754.

Type X D P - S - 500 (diamètre de lame: 500 mm).

Cette machine est équipée du protecteur type « Mercure », construit par les Etablissements Ogier Boudoul et Cie et homologué sous le n° 58 - 65 - D 448 par décision du 20 avril 1948.

Art. 2. — En exécution des articles 9 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive les scies circulaires à déligner de grandes dimensions construites par la société Constructions industrielles de précision, 115, avenue du Général-Michel-Bizot, Paris (12e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 120 - 440 - D 754.

Type C. E. T. (diamètre de lame: 500 à 900 mm).

N° 120 - 441 - D 754.

Type C D D Y 3 M } diamètre de lame: 600 mm.
Type C D D Y 4 M }

Ces homologations se substituent à celles accordées à la Société des machines automatiques Bardet par décision du 20 avril 1951.

Art. 3. — En exécution des articles 11 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie en couper en travers à deux lames construite par la société Ateliers V. Lienard, 53, rue Parmentier, à Montreuil (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 38 - 1.082 - D 754.

Type M (diamètre de lame: 400 mm).
Type P (diamètre de lame: 460 mm)

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 15 décembre 1952.

Art. 4. — En exécution des articles 11 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie à couper en travers construite par la société Ateliers Boyer, 1 et 3, rue Beaupré, à Marseille (Bouches-du-Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 228 - 915 - D 754 (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 23 mai 1952.

Art. 5. — En exécution des articles 12 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie circulaire double à aviver à commande hydraulique présentée par la Compagnie Bolinder's, 3, avenue de Friedland, à Paris (8e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 402 - 1.866 - D 754.

Type 2 H (diamètre de lame: 650 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 23 janvier 1952.

Art. 6. — En exécution des articles 15 et 19 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation provisoire, valable jusqu'au 31 décembre 1954, la scie circulaire portative construite par la Société Gendron Frères, 37, rue Colin, à Villeurbanne (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 130 - 3.071 - P 754.

Type 150 U - Modèle 203 - 10 (diamètre de lame: 150 mm).

Art. 7. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 8. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive ou provisoire accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 9. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

Homologation de scies à ruban et de protecteurs pour scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 22 mai 1952, remplaçant la décision du 2 avril 1948, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5, 7 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er juillet 1956, la scie à ruban à grumes construite par M. R. Bellamy, le Pontouvre (Charente), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 359 - 3.072 - T 751.

Scie à ruban horizontale (diamètre des volants: 1.000 mm).

Art. 2. — En exécution des articles 2 à 5, 7 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, l'homologation théorique ou de principe accordée aux scies à ruban à grumes construites par M. R. Rennepont, 59, quai de Valmy, à Paris (10e), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous les numéros suivants:

N° 341 - 2.154 - T 751.

Type S T R 410 (diamètre des volants: 1.100 mm).

N° 341 - 2.155 - T 751.

Type S C L 411 (diamètre des volants: 1.100 mm).

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 23 juillet 1952.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

Homologation de protecteurs pour dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée le 21 juillet 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 19 mai 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er juillet 1956 le protecteur à pont automatique pour dégauchisseuse construite par M. Vaganay, avenue Paul-Vaillant-Couturier, à Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 272 - 3.073 - T 751.

Art. 2. — En exécution de la décision du 19 mai 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur à pont automatique construit par la société des Etablissements A. Muller et Pesant réunis, à Maubeuge (Nord), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous le numéro suivant:

N° 65 - 2.002 - T 751.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 26 mai 1952.

Art. 3. — En exécution de la décision du 19 mai 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur à pont automatique construit par les Etablissements Tavernier-Gravet, 24, rue Héricart, à Paris (15e), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous le numéro suivant:

N° 217 - 1.989 - T 751.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 mars 1952.

Art. 4. — En exécution de la décision du 19 mai 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique et de principe accordée au protecteur à pont mobile à commande semi-automatique construit par les Etablissements Caffier et Barreau, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous le numéro suivant:

N° 339 - 2.159 - T 751.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 juillet 1952.

Art. 5. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de dégauchisseuses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946, modifié, et de la décision du 19 mai 1948, modifiée, notamment à celles de l'article 2 de cette décision.

Art. 6. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 7. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 15 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 8. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

Homologation de protecteurs pour toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 3 août 1953 remplaçant celle du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 4, 8 et 9 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, font l'objet d'une homologation définitive:

1° Le protecteur type « Apollon II » utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide construit par les Etablissements Ogier, Boulloud et Cie, 15-19, rue Jean-Bourgey, à Villeurbanne (Rhône), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 58 - 3074 - D 754.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 27 mars 1951.

2° Le protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide construit par la société « Ateliers Smid », 25, rue des Roses, à Mulhouse (Haut-Rhin), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 82 - 870 - D 754.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 26 juin 1952.

3° Le protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide construit par M. Mégel (usines Tornos), à Illkirch (Bas-Rhin), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 116 - 3075 - D 754.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 26 mars 1953.

4° Le protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide construit par la Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne, à Saint-Etienne (Loire), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 271 - 665 - D 754.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 26 avril 1952.

5° Le protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide construit par M. Vaganay, 209, rue des Petits-Ponts, au Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 272 - 3076 - D 754.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 26 décembre 1952.

Art. 2. — En exécution des articles 4, 8 et 9 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive le dispositif presseur formant écran utilisable seulement pour le travail au guide construit par la société Ateliers Smid, 25, rue des Roses, à Mulhouse (Haut-Rhin) et enregistré sous le numéro suivant :

N° 82 - 870 - D 754.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 26 juin 1952.

Art. 3. — En exécution des articles 4, 8 et 9 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide construit par les établissements Mougeotte, à Melay (Haute-Marne), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous le numéro suivant :

N° 114 - 431 T 754.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 27 mars 1951.

Art. 4. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de toupies équipées d'un dispositif de sécurité visé par la présente décision sont tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 21 décembre 1948, notamment à celles des articles 2 et 4 de cette décision.

Art. 5. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs de sécurité présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 6. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes : « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 7. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale,
et par délégation:
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

Homologation de machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 12 décembre 1949, modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, font l'objet d'une homologation définitive les machines combinées construites par les Etablissements Mougeotte, à Melay (Haute-Marne), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 114 - 1.916 - D 754.
Type P D à 2 éléments: raboteuse, dégauchisseuse,

N° 114 - 1.917 - D 754.
Type P O à trois éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse.

N° 114 - 1.918 - D 754.
Type P O à trois éléments: raboteuse, dégauchisseuse, toupie.

N° 114 - 1.919 - D 754.
Type P O à quatre éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

1° La protection de la partie dégauchisseuse de ces machines est assurée par le protecteur à pont automatique homologué sous le n° 114 - 1.339 - T 353 par décision du 23 mars 1953;

2° La protection de la partie toupie de ces machines est assurée par le protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide homologué sous le n° 114 - 431 - T 351 par décision du 27 mars 1951 (homologation prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 par décision du 5 juillet 1954).

Art. 2. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation définitive la machine combinée construite par les Etablissements Burkhard, 12, chemin du Heyritz, à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 259 - 3.077 - D 754.
Type C 610 à deux éléments: raboteuse, dégauchisseuse.

La protection de la partie dégauchisseuse de cette machine est assurée par le protecteur à pont automatique type « Vulcain », homologué sous le n° 58 - 1.478 - T 1053 par décision du 24 octobre 1953.

Art. 3. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation définitive la machine combinée construite par la société S. I. C., O. M., 25, rue de l'Industrie, à Colombes (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 387 - 3.078 - D 754.
Type EPSI de 390 à quatre éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

1° La protection de la partie dégauchisseuse de cette machine est assurée par le protecteur à pont automatique homologué sous le n° 387 - 1.645 - T 154 par décision du 25 janvier 1954;

2° La protection de la partie toupie de cette machine est assurée par le protecteur type Apollon II homologué sous le n° 58 - 3.074 - D 754 par décision du 7 juillet 1954.

Art. 4. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er juillet 1956, la machine combinée construite par la société Equipement français industriel (E. F. I.), 44, quai de Jemmapes, à Paris (10e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 408 - 3.079 - T 754.

Type E. F. I. 112 à quatre éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

1° La protection de la partie dégauchisseuse est assurée par le protecteur à pont automatique homologué sous le n° 408 - 2.374 - T 1252 par décision du 17 décembre 1952;

2° La protection de la partie toupie est assurée par le protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide homologué sous le n° 408 - 2.376 - D 554 par décision du 24 mai 1954.

Art. 5. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, l'homologation théorique ou de principe accordée à la machine combinée construite par M. Laurent Duffos, boulevard du 4-Septembre, à l'Isle-Jourdain (Gers), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous le numéro suivant:

N° 527 - 2.720 - T 754.

Type 360 à quatre éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

N° 527 - 2.721 - T 754.

Type 510 à quatre éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

La protection de la partie dégauchisseuse de cette machine est assurée par le protecteur à pont automatique dont l'homologation théorique est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous le numéro suivant:

N° 527 - 2.722 - T 754.

La protection de la partie toupie de cette machine est assurée par le protecteur utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide dont l'homologation théorique est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous le numéro suivant:

N° 527 - 2.723 - T 754.

Art. 6. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines combinées conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 7. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 23 août 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ..... ».

Art. 8. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

Homologation d'une presse mue mécaniquement destinée au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946 modifié en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 15 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 5 (§ a), 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation définitive la presse construite par les Etablissements Georges à Saint-Dizier (Haute-Marne) et homologuée sous le numéro suivant:

N° 497 - 3.080 - D 754.

Type C 9. — Capacité de frappe: 15 tonnes; nombre de coups-minute: 100; course du coulisseau: 17 à 70.

Cette machine est équipée de l'écran protecteur type Vivex automatique homologué sous le n° 21 - 467 - D 751 par décision du 17 juillet 1951.

Art. 2. — Sur avis de la commission d'homologation, le constructeur de la presse visée par la présente décision est dispensé de la protection des excentriques, vilebrequins et bielles imposée à l'article 1er (§ 1er) du décret du 28 mai 1946 modifié.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

Homologation de dispositifs de sécurité pour presse utilisée pour le travail du cuir et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 24 février 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses utilisées pour le travail du cuir et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 5 (§ 3e), 7 et 9 de la décision du 24 février 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses utilisées pour le travail du cuir, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er juillet 1956, la double commande à main n° 99, construite par les établissements Paul Dailloux, 5, boulevard de la Chapelle, Paris (10e) et homologuée sous le numéro suivant:

N° 393 - 1.910 - T 754.

Ce dispositif est destiné à équiper les presses 1.112 L, 1.112 *bis*, 1.118 *bis* et 1.136 L; le numéro qui lui est accordé se substitue à celui attribué par décision du 29 janvier 1954.

Art. 2. — En exécution des articles 5 (§ 6e), 7 et 9 de la décision du 24 février 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses utilisées pour le travail du cuir, fait l'objet d'une homologation définitive le dispositif de sécurité n° 109 pour presse à cuir ne laissant pas subsister d'espace mort supérieur à 8 millimètres, construit par les Etablissements Paul Dailloux, 5, boulevard de la Chapelle, Paris (10e), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 393 - 1.911 D 754.

Ce dispositif est destiné à équiper les presses 1.112 L, 1.112 *bis*, 1.118 *bis* et 1.136 L; l'homologation qui lui est accordée se substitue à celle attribuée par décision du 29 janvier 1954.

Art. 3. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de presses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 24 février 1950, notamment celles de l'article 6 de cette décision.

Art. 4. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs de sécurité conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 5. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 novembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 6. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,

ROBERT PAOLI.

Homologation de machines à cylindres et de dispositifs de sécurité pour machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *d* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifiée le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 (§ 3°), 3, 13 et 15 de la décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres, l'homologation théorique ou de principe accordée aux dispositifs de sécurité pour mélangeurs construits par la société Usines Beyer frères, à Saint-Dié (Vosges), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1954 sous les numéros suivants:

N° 486 - 2120 - T 754 - Type E F M 710-4.
N° 486 - 2121 - T 754 - Type E F V 1315-5.

Ces numéros se substituent à ceux attribués par décision du 30 mai 1952.

Art. 2. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de machines équipées avec les dispositifs de protection visés par la présente décision doivent soumettre ces machines au ministère du travail et de la sécurité sociale afin de permettre à la commission d'homologation de se prononcer sur les modalités d'application à ces machines des dispositions de la décision du 15 mars 1950.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs de sécurité conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, vente ou location des dispositifs de sécurité présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 19 mars 1952.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif de sécurité les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
conseiller technique,

ROBERT PAOLI.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Composition du jury pour le concours ouvert par arrêté du 4 juin 1954 pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé.

Par arrêté en date du 15 juillet 1954, le jury du concours ouvert par arrêté du 4 juin 1954 pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé, et fixé au 1er septembre 1954, est composé comme suit:

Membres titulaires.	Membres suppléants.
M. Navarro, directeur de l'administration générale, du personnel et du budget, président.	Mlle Cherechewski, administrateur civil de classe exceptionnelle, chef du 2e bureau de l'administration générale, du personnel et du budget.
M. le professeur Balatre, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.	M. le professeur Courtois, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.
M. Vaille, chef du service central de la pharmacie.	Mlle Giraud, pharmacien inspecteur principal de la santé à Paris.
M. Volckringer, pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé à Paris.	M. Nathan, pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé à Paris.

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 12 juillet 1954, Mme Legentil (Andrée), inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale de la Haute-Marne, est mise en disponibilité d'office pour une durée de trois mois, à compter du 1er juin 1954, avec demi-traitement.

Pharmaciens inspecteurs.

Par arrêté en date du 11 juin 1954, M. Hortala, pharmacien inspecteur de la santé à la Guyane, est autorisé à cumuler avec cette fonction principale celle de directeur gestionnaire de la pharmacie d'approvisionnement de Cayenne.

M. Hortala ne pourra percevoir une rémunération supérieure au maximum fixé en application des articles 9 et 10 du décret du 29 octobre 1936 modifié.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Par arrêtés du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date du 6 juillet 1954, ont été nommés en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi, les candidats dont les noms suivent:

1° *A l'emploi de gardien de bureau.*

MM. Giel (Georges), Wyart (Ernest).

2° *A l'emploi de veilleur de nuit.*

M. Gillot (Marcel).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 20 juillet 1954.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Discussion de la proposition de loi (n° 8773) de M. Mignot, relative aux forclusions en application de l'article 29 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 8786. — M. Mignot, rapporteur).

3. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 2738) portant statut des autoroutes (n°s 5103-6681. — M. Nigay, rapporteur).

4. — Discussion: I. des propositions de loi: 1° (n° 1039) de M. Viatte et plusieurs de ses collègues relative à la protection des appellations d'origine des produits laitiers (fromages); 2° (n° 2092) de M. Huel et plusieurs de ses collègues tendant à la protection des appellations d'origine en matière de fromage; 3° (n° 2261) de MM. Jean Masson et Paul Aubry tendant à la protection des appellations d'origine en matière de fromage; 4° (n° 2972) de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution aux seuls fromages du type gruyère originaires de Franche-Comté et de Savoie, de l'appellation d'origine « Comté » ou « Beaufort »; II. de la proposition de résolution (n° 4249) de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à assurer la protection des appellations d'origine des fromages (n° 5630. — M. Laborbe, rapporteur).

5. — Discussion de la proposition de loi (n° 2041) de M. Gosset et plusieurs de ses collègues concernant les annonces judiciaires et légales (n°s 5621-5202-6261. — M. Maurice Grimaud, rapporteur).

6. — Discussion de la proposition de loi (n° 379) de Mme Poinso-Chapuis et Mlle Dienesch portant réforme de la filiation et tendant à modifier les articles 355, 340, 341 et 342 du code civil (n° 6992. — M. Isorni, rapporteur).

7. — Discussion de la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 5671) tendant à modifier l'article 331 du code civil relatif à la légitimation des enfants adultérins (n° 6991. — M. Isorni, rapporteur).

8. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information (n° 8883).

9. — Discussion du projet de loi (n° 8267) relatif aux prestations d'alcools viniques et d'alcools de vin (n° 8663. — M. Paternot, rapporteur).

10. — Discussion du projet de loi (n° 5180) relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française (n° 8803).

11. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

I. — De M. Gravoille, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: 1° pour déposer, conformément à la volonté de l'Assemblée nationale, un projet de loi portant ouverture de crédits pour la construction d'un paquebot sur la ligne de l'Atlantique Nord; 2° pour maintenir le pavillon français sur cette ligne en assurant le remplacement des unités qui seront hors de service en 1960 et en 1962;

II. — De M. Pierre Courant, sur la construction d'un navire assurant la continuité de la desserte de l'Atlantique-Nord et sur le non-dépôt, par le Gouvernement, du projet de loi ouvrant les crédits nécessaires à cette mise en chantier, prévue par l'article 10 de la loi du 31 décembre 1953 portant fixation des dépenses du ministère de la marine marchande.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Hénault sur l'organisation du dépistage du cancer en France.

2. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 22 juillet 1954, à dix heures et à quinze heures. (local de la commission des finances):

A dix heures.

Situation financière et exécution du budget de l'exercice 1954.

A quinze heures.

I. — Projet de loi (n° 7678) portant diverses dispositions d'ordre financier. — M. le rapporteur général.

Examen des articles et amendements renvoyés en commission et notamment problème du contrôle fiscal.

Audition de MM. Edgar Faure, ministre des finances, des affaires économiques et du plan; Henri Ulver, secrétaire d'Etat au budget.

II. — Rapport (n° 8199) fait par M. Crouzier, au nom de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, sur la proposition de loi (n° 7913) de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues tendant à assortir d'une clause d'indexation les titres délivrés aux sinistrés mobiliers en vertu des décrets des 9 août et 30 septembre 1953. — M. Courant, rapporteur pour avis.

Audition de MM. Edgar Faure, ministre des finances, des affaires économiques et du plan; Ulver, secrétaire d'Etat au budget; Lemaire, ministre du logement et de la reconstruction.

III. — Rapport supplémentaire (n° 8226) fait par M. Valentino, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi (n° 8133) de M. Césaire et plusieurs de ses collègues et la proposition de résolution (n° 7968) de M. Valentino et plusieurs de ses collègues modifiant l'article 31 *za* du livre Ier du code du travail relatif à la fixation du salaire minimum garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

Audition de MM. Edgar Faure, ministre des finances, des affaires économiques et du plan; Ulver, secrétaire d'Etat au budget; Caillavet, secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au plan; Claudius Petit, ministre du travail et de la sécurité sociale; Mitterrand, ministre de l'intérieur, Buron, ministre de la France d'outre-mer.

La commission de la presse se réunira le lundi 19 juillet 1954, à dix-sept heures (local de la commission n° 230):

Rapport de M. de Moustier sur l'avis du Conseil de la République concernant le projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 20 juillet 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Denvers demande à M. le ministre du logement et de la reconstruction quelles sont les mesures indispensables qu'il compte prendre pour que les dossiers de demandes de prêts à la construction soient examinés avec beaucoup plus de diligence et pour que les candidats à l'accession à la petite propriété (notamment l'accession au logement du type économique et familial) soient mis en l'état de construire dans les moindres délais (n° 499).

II. — M. Armengaud demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan dans quelle mesure il est raisonnable d'imposer à une entreprise le blocage de tous ses prix de services essentiels, motifs pris que l'un de ceux-ci est retenu, pour partie, dans le calcul des prix des 213 articles de détail, alors que la même entreprise est obligée d'augmenter le traitement de tout son personnel et de verser, pour le maintien en place de ses locaux, un loyer quintuplé, non compris une somme considérable pour le droit au bail (n° 507).

III. — M. Chochoy expose à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan la situation des fonctionnaires en activité ou en retraite, ayant été contraints d'exercer, par ordre, leurs fonctions dans des zones interdites pendant la guerre ou dans des localités tenues sous le feu de l'ennemi; lui signale que les articles 5 (2°) et 18 du code des pensions civiles et militaires accordent certains avantages aux personnels ayant exercé dans ces conditions pendant la guerre de 1914-1918; que, par ailleurs, le ministère des finances aurait estimé impossible d'envisager l'attribution des mêmes avantages aux personnels en activité, dans les mêmes conditions, pendant la guerre de 1939-1945; et tenant compte de ces faits, lui demande: 1° les raisons pour lesquelles aucune décision n'est intervenue, en particulier pour certains secteurs où aucune contestation

possible ne peut être élevée, notamment dans ce qui a été dénommé la zone interdite; 2° ce qu'il envisage de faire pour rétablir l'équité en accordant aux personnels en fonction pendant la guerre 1939-1945 les mêmes avantages que ceux accordés aux fonctionnaires ayant exercé dans les mêmes conditions pendant la guerre 1914-1918 (n° 509).

IV. — M. Litaise demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan s'il ne lui apparaîtrait pas possible d'assouplir les règles de réexportation des marchandises importées temporairement, en autorisant les banques intermédiaires agréées à viser les engagements de change afférents aux marchandises exportées en suite d'admission temporaire, au même titre que ceux afférents aux exportations en simple sortie, l'intérêt de l'obligation actuellement faite aux réexportateurs de soumettre leurs engagements à l'office des changes n'apparaissant pas clairement et semblant plutôt constituer une bien inutile complication pour les industriels et les commerçants désireux d'accroître leurs échanges avec l'étranger (n° 521).

V. — M. Philippe d'Argenlieu demande à M. le président du conseil quelle attitude il compte prendre à l'égard du président de la Haute Autorité qui, quoique ses attributions soient strictement limitées par le traité relatif à la Communauté du charbon et de l'acier, a affirmé, le 6 avril, que le traité de la Communauté européenne de défense serait « sans aucun doute » ratifié par la France (n° 510). (*Question transmise à M. le ministre de l'industrie et du commerce.*)

VI. — M. Armengaud rappelle à M. le ministre de l'industrie et du commerce la promesse qu'il lui a faite, au cours de la séance du 31 décembre 1953, d'intervenir auprès de Gaz et Electricité de France en faveur de cinq agents français de la Compagnie Lebon, en Egypte, dont une décision du gouvernement égyptien a décidé le licenciement, et lui demande quels motifs peuvent faire valoir Gaz et Electricité de France pour s'opposer au recrutement d'un personnel professionnellement qualifié et dont la situation est particulièrement digne d'intérêt (n° 513).

VII. — M. Méric expose à M. le ministre de l'agriculture qu'à la suite des difficultés rencontrées par le fonds d'amortissement des charges d'électrification, de nombreuses collectivités locales bien qu'ayant réalisé la part financière dont elles sont redevables ne peuvent effectuer les travaux d'électrification indispensables; qu'ainsi pour le département de la Haute-Garonne ni la tranche 1953 inscrite sur le programme agriculture, ni le complément financé par emprunt n'ont encore bénéficié de l'agrément de cet organisme; et lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une situation déplorable qui n'a que trop duré (n° 517). (*Question transmise à M. le ministre de l'industrie et du commerce.*)

VIII. — M. Philippe d'Argenlieu demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées s'il est exact que le traité de Paris, qui engage l'avenir militaire du pays, n'a jamais été soumis à l'examen obligatoire du conseil supérieur de la guerre; dans l'affirmative, pour quelles raisons les instances militaires qualifiées n'ont pas été appelées à donner leur avis avant la signature de ce traité (n° 512).

IX. — M. Philippe d'Argenlieu demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées quelles raisons motivent l'interdiction faite aux officiers généraux de préciser leur qualité lorsqu'ils écrivent ou parlent contre le projet d'armée européenne, alors que l'autorisation de faire figurer leurs titres et qualité est accordée à ceux qui écrivent ou parlent pour l'armée européenne (n° 514).

X. — M. Pic rappelle à M. le ministre de l'intérieur les dispositions de l'article 1er, III, de la loi du 31 décembre 1953, relative au budget de l'intérieur, abrogeant les dispositions du décret du 9 août 1953 faisant obligation aux collectivités locales de soumettre leurs projets de travaux aux commissions départementales d'investissements; lui signale que la circulaire du ministère de l'intérieur du 26 février 1954 précise que les travaux des collectivités communales et départementales, qu'ils soient ou non financés au moyen de subventions de l'Etat ou par d'autres ressources extraordinaires, n'ont pas à être soumis aux commissions départementales d'investissements; que, malgré ces textes, l'administration des finances, par décision du 12 février 1954 (*Bulletin des services du Trésor*, n° 16 G, page 152) a décidé de soumettre au contrôle desdites commissions les subventions et prêts de l'Etat aidant au financement des travaux des collectivités locales, allant ainsi manifestement à l'encontre des dispositions votées par le Parlement; et lui demande: 1° si l'administration des finances est habilitée à s'opposer aux décisions du Parlement, 2° les mesures qu'il compte prendre pour faire appliquer la loi (n° 522).

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale des télécommunications signée à Buenos-Aires (République Argentine) le 22 décembre 1952. (N°s 282 et 396, année 1954. — M. Lodéon, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi du 20 mars 1929 fixant la représentation du cadre local d'Alsace et de Lorraine au conseil académique. (N°s 281 et 398, année 1954. — M. Raymond Pinchard, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves. (N°s 323 et 394, année 1954. — M. Yves Estève, rapporteur de la commission de la défense nationale.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant au regroupement des dates des élections. (N°s 278 et 405, année 1954. — M. de Chevigny, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 12 du code du vin et l'article 407 du code général des impôts. (N°s 284 et 397, année 1954. — M. Brettes, rapporteur de la commission des boissons.)

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à remettre en vigueur, en ce qui concerne les baux à loyer portant sur un fonds de commerce, le décret du 1er juillet 1939 ayant pour objet de permettre aux commerçants, industriels et artisans d'introduire une action en revision du prix de leur loyer lorsque, par le jeu d'une clause d'échelle mobile, il se trouve modifié de plus d'un quart. (N°s 283 et 404, année 1954. — M. Gilbert-Jules, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Bousch, Longchambon, Marcellli, Coudé du Foresto, Houcke, Liot, *Charles Barret*, Vanrullen, Jacques Debû-Bridel, Chapalain, Le Basser, Raymond Bonnefous et Gaspard, tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi majorant de 25 p. 100 les prestations servies par la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines et accordant la réversibilité des deux tiers aux veuves des mineurs. (N°s 243 et 379, année 1954. — M. Bousch, rapporteur de la commission de la production industrielle.)

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 21 juillet 1954, à dix heures trente (local n° 207):

I. — Examen du rapport de M. Poisson sur le projet de loi (n° 338, année 1954) tendant à la réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants.

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mardi 20 juillet 1954, à quinze heures trente (local n° 274):

I. — Premier examen du projet de loi (n° 391, année 1954) relatif à diverses dispositions d'ordre fiscal.

II. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la réunion de la sous-commission des taxes parafiscales du mercredi 21 juillet 1954, à seize heures:

Examen des questions à poser au ministre des finances au cours d'une prochaine audition.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 20 juillet 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 113, année 1953), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Okala, sénateur, tendant à instituer une assemblée à pouvoirs législatifs ainsi que des conseils de collectivités administratives au Cameroun, sous tutelle de la France.

2. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 49, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Douala Manga Bell, député, tendant à instituer au Cameroun, territoire sous tutelle française, un collège électoral unique englobant les citoyens de l'Union française de tous les statuts pour toutes les élections: législatives, territoriales et municipales.

3. — Discussion d'urgence de la proposition de M. William Bazé, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française les projets de loi portant ratification du traité d'indépendance du Viet-Nam et du traité d'association entre la France et le Viet-Nam, après qu'ils auront été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale. (Nos 210 et 228, année 1954. — M. Oudard, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Roclore, tendant à demander au Gouvernement d'assurer d'urgence le financement nécessaire au fonctionnement de l'institut de médecine tropicale de la faculté de médecine de Paris qui, faute de ressources suffisantes, est menacé d'être définitivement fermé dans des délais très rapprochés. (Nos 145 et 215, année 1954. — M. Cornet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. le général Sicé, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution, présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter l'Assemblée nationale à assurer la représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein du conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer. (Nos 185 et 204, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Jacobson, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Roger Dusseaulx, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à reviser le décret du 7 février 1940, relatif au statut des officiers citoyens français des territoires d'outre-mer. (Nos 203 et 214, année 1954. — M. le général Legentilhomme, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, concernant certaines mesures d'extension du repos dominical dans les territoires d'outre-mer. (Nos 17 et 116, année 1954. — M. M'Bida, rapporteur. — Avis de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles. — M. Rosenfeld, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de M. Marceau Dupuy et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'hygiène scolaire et universitaire à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. (Nos 130 et 206, année 1954. — M. Marceau Dupuy, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Rencurel, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — Mme Malroux, rapporteur.)

Plan, équipement et communications.

Séance du vendredi 16 juillet 1954.

Présents: MM. Charlier, Deroux, Fleury, Iba Zizen, Jacobson, Junillon. *Suppléants:* M. Charlier de M. Caslex, M. Deroux de M. Guillabert, M. Fleury de M. Fillon, M. Iba Zizen de M. Dède, M. Jacobson de M. Rogué, M. Junillon de M. Alduy.

Excusés: MM. Bernier, Charles, Charles-Cros, Duval, Gay, Jacquier, Lhuillier, Marquet, Nguyen Huy Thanh, Nguyen Van Ty, Roy.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 20 juillet 1954, à dix heures trente (local n° 33), 21, rue La Boétie, Paris (8e):

I. — Nomination de rapporteur pour avis sur la demande d'avis (n° 221, année 1954) portant approbation du plan d'équipement (n° 8555 A. N., 2e législature) (confirmation).

II. — Eventuellement, examen immédiat du projet de rapport pour avis concernant la demande d'avis ci-dessus.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 21 juillet 1954, dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen de l'ensemble du projet de rapport de M. Boiteau sur la demande d'avis (n° 61, année 1954) sur une proposition de loi instituant un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle.

II. — Examen du projet d'avis de M. le général Sicé sur les demandes d'avis (nos 200 et 221, année 1954) concernant le deuxième plan de modernisation et d'équipement.

III. — Examen du projet de rapport de M. le général Sicé sur la proposition (n° 223, année 1954) relative à la lutte contre le proxénétisme en Algérie.

IV. — Questions diverses.

La commission d'information se réunira le jeudi 22 juillet 1954, à dix heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Désignation d'un rapporteur de la proposition (n° 236, année 1954) de M. Georges Riond au nom de la commission d'information, tendant à inviter le Gouvernement à accroître la participation des membres de l'Assemblée de l'Union française aux délégations envoyées dans les manifestations internationales intéressant l'Union française et à encourager les contacts qui peuvent s'établir à l'occasion des diverses manifestations nationales et internationales.

II. — Examen du rapport pour avis de M. Guy sur la demande d'avis sur le projet de loi relatif au deuxième plan de modernisation et d'équipement.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Junillon sur les propositions (n° 118, année 1954) de M. Guy au nom de la commission d'information, tendant à demander au Gouvernement de prendre en considération les problèmes spéciaux posés par le financement, l'implantation et la gestion des postes de radiodiffusion et de télévision dans l'Union française, et (n° 103, année 1954) de M. Junillon tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi portant organisation d'une Union française de radiodiffusion et de télévision.

IV. — Examen d'une demande de voyage.

V. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le lundi 19 juillet 1954, à quinze heures (local n° 32), 21, rue La Boétie, Paris:

I. — Projet de plan quadriennal des territoires d'outre-mer. — Chapitre VIII: Ports maritimes et voies navigables. — Observations et propositions de M. Charlier, rapporteur.

II. — Projet de plan quadriennal de l'Algérie. — Chapitre Ier: Situation générale, et chapitre VII: Artisanat. — Observations et propositions de M. Iba Zizen, rapporteur (*suite*).

III. — Proposition (n° 20, année 1954) relative à l'attribution de crédits pour la productivité outre-mer. — Projet de rapport de M. Fleury, rapporteur pour avis.

IV. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

2e SESSION DU MOIS DE JUILLET 1954

Séance du mardi 20 juillet 1954.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude des conditions dans lesquelles fonctionne le circuit de la distribution du lait et du beurre. — Rapport et projet d'avis présentés respectivement par Mme Picard et M. Cucuel, au nom de la commission du commerce et de la distribution.

2. — Etude du problème du renouvellement de la flotte de commerce de l'Atlantique Nord. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Le Hénaff, au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

3. — Questions diverses.

Convocation de commission.

Mercredi 21 juillet 1954.

Dix heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Etude du problème de l'assurance chômage: discussion générale.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération de l'assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie en date du 19 mars 1954 modifiant la quotité des droits de douane à l'importation sur certains produits d'origine animale.

L'assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie a adopté dans sa séance du 19 mars 1954 une délibération modifiant la quotité des droits de douane à l'importation sur certains produits d'origine animale.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 7 juillet 1954.

DELIBERATION

FIXANT LES MODIFICATIONS RELATIVES AUX DROITS DE DOUANE

L'assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie, délibérant conformément à l'article 37 du décret du 25 octobre 1946 et à la loi du 13 avril 1928, a, dans sa séance du 19 mars 1954, adopté la délibération suivante :

Article unique. — Le tarif des droits de douane à l'importation est fixé comme suit :

TARIF		NOMENCLATURE	DROITS de douane.
Section I.		*Animaux vivants et produits du règne animal.*	
13 à 22		Viandes et abats	Exempt.
	32	Fromages de toutes sortes	Exempt.
Section VIII.		*Cuirs et peaux, ouvrages en cuir ou en peau et ouvrages des industries connexes.*	
728 à 729		Cuirs et peaux bruts, chaulés ou picklés	2 p. 100.

(Le reste sans changement.)

Un secrétaire,
Signé : ALEXANDRE.

Le président,
Signé : ILARI.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de déchéance de la nationalité française.

Le conseil d'Etat sera saisi à l'expiration d'un délai d'un mois à dater de la présente insertion d'un projet de décret tendant à déchoir de la nationalité française le nommé Lisi (Elenterio), né le 2 janvier 1920 à Cassino (Italie), naturalisé Français par décret du 24 mars 1949, ayant demeuré à Drancy (Seine), 19, rue Louise-Rousseau, actuellement sans domicile connu.

L'intéressé a la faculté dans le délai d'un mois susvisé de faire parvenir au ministère de la santé publique et de la population toutes pièces et mémoires.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Vierzon (Cher).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 8 et 9 octobre 1954, à l'hôpital-hospice de Vierzon (Cher).

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus, les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans à la date du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir, au plus tard le 18 septembre 1954, au directeur de l'hôpital-hospice de Vierzon, qui adressera aux personnes en faisant la demande toutes indications concernant la liste des pièces à fournir et le programme des épreuves.

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs aux hôpitaux civils de Grenoble (Isère).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de deux rédacteurs aura lieu les 21 et 22 septembre 1954 aux hôpitaux civils de Grenoble (Isère).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 21 août 1954 à la direction des hôpitaux civils de Grenoble à la Tronche (Isère).

Tous renseignements concernant notamment la constitution des dossiers de candidature et le programme des épreuves peuvent être demandés soit à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Isère, 1, place Bir-Hakeim, à Grenoble, soit à la direction des hôpitaux civils de Grenoble.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 16 juillet 1954.	
319 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350 (1)	.... ..	.... ..	319 95	.... ..
359 70	Canada	1 $ Can.	....	.... ..	.... ..	359 55	.... ..
163 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib	161 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8365 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8372 ..	8367 ..
699 05	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 ..	700 50
5045 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5050 50	5048 ..
980 ..	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 10	980 10
4895 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4898 ..	4897 ..
9227 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9144 60	9279 80	9230 ..	9227 ..
6748 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6751 ..	6748 ..
8031 50	Suisse	100 f. s.	8003 99	7944 ..	8064 ..	8035 ..	8033 ..
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1336 25	.... ..
1003 75	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1003 75	1003 50
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
2779 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	2779 ..	2821 ..	2785 ..	2784 ..
1213 75	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1214 ..	1213 50
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	500
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES EAUX DU SUD-EST

(Anciennement dénommée: Société des eaux du littoral varois, puis Compagnie française des eaux.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE DE CHATEAUDUN, SAINT-RAPHAEL (VAR)

R. C.: Fréjus 4144 B.

Obligations 6 0/0 1934 de 500 F (ex-1.000 F).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de l'emprunt, la société a procédé au rachat de gré à gré de 15 obligations sur 42 dont l'amortissement était prévu pour le 1er août 1954 par le tableau d'amortissement.

Liste numérique des 27 obligations complémentaires sorties au tirage effectué le 25 juin 1954 et remboursables le 1er août 1954.

21 — 601 à 610 — 1.981 à 1.986 — 2.151 à 2.160

Obligation amortie à un précédent tirage et non encore remboursée.

415 (1948)

Groupement pour la Reconstitution Agricole et Rurale du Calvados

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: 88, BOULEVARD DU MARÉCHAL-LYAUTEY, A CAEN (CALVADOS)

Registre du commerce: Caen n° 14216 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 septembre 1947 de 600.000.000 de francs.

Septième amortissement.

Le Groupement pour la reconstitution agricole et rurale du Calvados, usant du droit qu'il s'est réservé lors de l'émission de son emprunt à 1/2 0/0 septembre 1947, a amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 25 août 1954.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à ce remboursement n'aura pas lieu.

Le Groupement avait également amorti, par rachats en Bourse, le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents (remboursements des 25 août 1948 à 1953).

AVIS DIVERS

MM. les actionnaires de la société **Constructions Edmond Coignet**, société anonyme au capital de 62.400.000 F, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le vendredi 30 juillet 1954, à quatorze heures, au siège social, 9 à 13, avenue Myron-T.-Herrick, Paris (8e).

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire;
Ordre du jour statutaire.

Le texte imprimé des résolutions sera tenu à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours précédant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

SANTA-FE

Compagnie financière française pour la république Argentine et l'étranger.

(Ancienne Compagnie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 785.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 41, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS

R. C.: Seine n° 75031.

MM. les actionnaires sont informés que le dividende afférent à l'exercice 1953, fixé par l'assemblée du 6 juillet 1954 à 115,8536 F brut, impôts à déduire, pour chacune des 311.200 actions, sera mis en payement à partir du 2 août 1954.

Le payement de ce dividende, représenté par le coupon n° 41, sera effectué aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, à raison de 95 F net par action nominative ou au porteur.

SOCIETE DES CIMENTS CHIRON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 79.615.200 F

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE PASTEUR, CHAMBERY

Registre du commerce: Chambéry n° 3244.

Estampillage des obligations hypothécaires 5 1/2 0/0 (ex 4 1/2 0/0) décembre 1943 de 2.000 F.

Avis à MM. les porteurs d'obligations.

Comme suite aux résolutions votées par l'assemblée des obligataires du 30 avril 1954, homologuées par jugement du tribunal civil de Chambéry du 11 mai 1954 et par lesquelles la Société des ciments Chiron a été autorisée à conférer au Crédit national différentes sûretés à la garantie d'un prêt de 40 millions de francs, MM. les porteurs d'obligations sont invités à déposer leurs titres, aux fins d'estampillage, à dater du 19 juillet 1954, aux guichets du Crédit lyonnais et de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, ainsi que dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juin 1954: page 5152, 1re colonne, 1re insertion, au lieu de: « M. Ottolini, demeurant 6, square Jean-Thébaud, à Paris », lire: « M. Ottolini, demeurant, 263, rue Lecourbe, à Paris ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Association pour la défense et l'extension de la culture.** But: défendre et promouvoir par tous les moyens la culture sous toutes ses formes. Siège social: 51, rue de Calais, le Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais).

17 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Groupe indépendant pour la prospérité de Bollène.** But: intensifier les possibilités commerciales et artistiques de la ville. Siège social: 1, rue du Presbytère, Bollène.

---

18 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Société de préparation militaire et de tir de Saint-Denis-du-Sig.** But: préparation militaire. Siège social: domaine des Olivales, route des Trembles, Saint-Denis-du-Sig (Oran).

---

19 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **La jeunesse rurale de la Chapelle-d'Armentières.** But: s'occuper de toutes les œuvres post et périscolaires agricoles. Siège social: café Malbrancke, Grand'Place, la Chapelle-d'Armentières.

---

21 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amicale des anciens de la défense passive de Picquigny.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres; préserver leurs intérêts moraux et matériels et s'intéresser à toute activité se rapportant à la défense passive. Siège social : chez le président, M. Le Bourva (Joseph), Picquigny.

---

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **La jeunesse rurale de Nieppe.** But: s'occuper de toutes les œuvres post et périscolaires agricoles. Siège social: café Saint-Eloi, Grand'Place, Nieppe (Nord).

---

28 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Société des fêtes de Saint-Laurent-du-Bois.** But: développer le sens artistique parmi la jeunesse tout en lui assurant de saines distractions par l'organisation de concerts, bals et festivités. Siège social: mairie de Saint-Laurent-du-Bois (Gironde).

---

28 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association française de lutte contre les jeux d'argent.** But: lutter contre le fléau social que constituent les jeux d'argent. Siège social: 2, rue Albert-Samain, Paris.

---

30 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association sportive du patro des Rares Oiseaux (A. S. P. R. O.).** But: pratique des sports; développement du camping; organisation des loisirs des personnes adhérant à cette association. Siège social: patronage des jeunes gens, rue de l'Eglise, Dorignies-lez-Douai (Nord).

1er juillet 1954. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Société de chasse de Bard-lès-Pesmes et Brésilley « La Diane ».** But: mise en commun des droits de chasse loués aux propriétaires des terrains; répression du braconnage; repeuplement et conservation du gibier. Siège social: chez M. Lucien Chissey, président, Bard-lès-Pesmes.

1er juillet 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association de culture populaire de la Rochelle.** But: aider au développement de l'éducation populaire des jeunes. Siège social: Jeunesse ouvrière chrétienne, 19, rue de l'Evescot, la Rochelle.

1er juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société de chasse des marais de Bourgneuf.** But: favoriser le développement du gibier; réprimer le braconnage; protéger les récoltes. Siège social: chez M. Pierre Gouy, village du Fresne en Bourgneuf-en-Retz (Loire-Inférieure).

---

2 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Jean-Claude Pascal.** But: faire aimer et comprendre le théâtre et le cinéma par des conférences, des auditions, des correspondances; créer une ligue d'amitié entre les admirateurs et admiratrices d'un artiste et surtout venir en aide, par les dons des adhérents, à des petits enfants paralysés. Siège social: chez Mlle Nicole Panayotidis, 12, rue Paul-Déroulède, Sartrouville.

---

3 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Parti républicain conservateur.** But: grouper géographiquement ses membres pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, par la propagande et par l'action politique. Siège social: 7, rue Elzévir, Paris.

---

6 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Société de chasse de Cantin.** But: exercice de la chasse sur le territoire de Cantin et des communes voisines. Siège social: mairie de Cantin (Nord).

---

6 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Association Saint-Joseph.** But : créer et gérer une maison de retraite de vieillards à Cheroy. Siège social : presbytère de Cheroy (Yonne).

---

6 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Association des maisons familiales de Chassigny.** But : éducation populaire en milieu rural et organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social : Chassigny (Haute-Marne).

6 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Office de diffusion des applications du contreplaqué (O. D. A. C.).** But : propagande en faveur de l'utilisation du contreplaqué et de ses dérivés. Siège social : 31, rue Pasquier, Paris.

---

7 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage d'Epernay.** But : resserrer les liens d'amitié entre les anciens élèves; placer, suivre et conseiller les jeunes; organiser des fêtes et des voyages d'études. Siège social : 65, rue de la Cité, Epernay (Marne).

---

8 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Les Piedtanqueurs de Saint-Aphrodise.** But : pratique du jeu de boules dit de « Piedtanque ». Siège social: 65, rue Casimir-Péret, bar Louis, Béziers (Hérault).

---

10 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Club Cycliste « La Pédale mancelle ».** But: sport, cyclisme. Siège social: café des Quatre As, place de la Chasse-Royale, le Mans.

---

10 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Groupement sportif corporatif de la Loire-Inférieure.** But : liaison entre les clubs corporatifs de la Loire-Inférieure. Siège social: café Français, rue Santeuil, Nantes.

---

10 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Institut psychothérapique « Le Ranelagh ».** But : rééducation et réadaptation des enfants (petites filles) de 6 à 13 ans atteintes de troubles caractériels. Siège social : 45, rue Saint-Hilaire, la Varenne.

MODIFICATIONS

17 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale de l'établissement aéronautique de Toulouse.** Ajoute un additif à ses buts : l'association peut former des sections groupant les membres qui voudraient pratiquer au sein de l'amicale la pêche à la ligne, ou une activité artistique. Renouvellement de son bureau. Siège social : 23, avenue Guillaumet, Toulouse.

---

17 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Pionnier-Club de France.** Modifications apportées dans la composition du bureau, du conseil d'administration et transfert du siège social du 51, rue Bayen au 197, boulevard Pereire, Paris.

---

25 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **L'Amicale des concessionnaires des automobiles Berliet** transfère son siège social du 10, rue Pierre-Semard, à Monluçon (Allier), au 6, boulevard de la Libération, à Dieppe (Seine-Inférieure).

---

30 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. L'**Association locale des aides familiales de Saint-Gervasy** transfère son siège social de chez M. Charrière, Bezouce, chez M. Charles Exbrayat, Saint-Gervasy.

---

30 juin 1954. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Société d'éducation populaire René-Caille.** Modifications apportées aux statuts et à la composition du conseil d'administration. Nouveau but: pratique des sports, éducation des jeunes. Siège social: mairie, Mauzé-sur-le-Mignon.

---

2 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'Association pour la diffusion de revues de questions scientifiques change son titre qui devient: **Association pour la diffusion de revues scientifiques.** Siège social: 61, rue Madame, Paris.

---

6 juillet 1954. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. L'Amicale du personnel du centre hospitalier de Niort change de titre qui devient: **Association populaire artistique et amicale du personnel du centre hospitalier de Niort.** Modifications apportées aux statuts et à la constitution du conseil d'administration. But: développer l'éducation sportive, artistique et culturelle de ses adhérents et organiser toutes activités susceptibles de resserrer les liens entre les membres du personnel. Siège social: centre hospitalier, 35, avenue Saint-Jean, Niort.

---

8 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale cheminots ligne de Bastille** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 2, place de la Gare, Parc-Saint-Maur, à la gare de la Varenne-Chennevières, commune de Saint-Maur-des-Fossés.

---

10 juillet 1954. Déclaration à la préfecture de Mâcon. L'Association culturelle protestante libérale indépendante de Mâcon change son titre qui devient: **Association paroissiale de l'église de Mâcon.** Siège social: 3, rue Gambetta, Mâcon.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.